



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RAPPORT ANNUEL

(27 avril 1994 - 11 avril 1995)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1995

SUPPLÉMENT N° 16

NATIONS UNIES
New York et Genève, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1995/36 E/ECE/1324

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 0251-0189

TABLE DES MATIERES

	<u>paragraphes</u>	<u>page</u>
INTRODUCTION	1	5
CHAPITRE		
I QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU SUR LESQUELLES IL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS	2	5
II TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION		
A. Activités des organes subsidiaires	3	5
B. Autres activités	4 - 5	5
C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies	6	5
III CINQUANTIEME SESSION DE LA COMMISSION		
A. Participation et organisation des travaux	7 - 15	6
B. Ordre du jour	16	7
C. Election du Bureau	17 - 19	8
D. Compte rendu des débats :		
Evolution de la situation dans la région de la CEE: examen des réformes économiques et des principaux développements	20 - 55	9
Table ronde	56 - 64	16
Activités de la Commission visant à aider les pays en transition à s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale, notamment en favorisant l'expansion du commerce des produits de ces pays sur les marchés internationaux	65 - 82	18
Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE, notamment le Document de clôture de la Conférence d'examen de Budapest (Hongrie), ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE	83 - 93	21
Examen de la situation économique en Europe	94 - 104	22
Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	105 - 109	24

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>paragraphe</u> s	<u>page</u>
CHAPITRE		
III (suite) Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires	110 - 155	25
Examen des activités de la CEE depuis la quarante-neuvième session, notamment de l'application de la décision O (45) et des décisions prises à la quarante-neuvième session	156 - 202	32
Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales et des groupements sous-régionaux	203 - 209	38
Suivi de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	210 - 214	39
Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale	215 - 228	40
Contribution de la Commission et suite donnée aux Programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions	229 - 235	42
Programme de travail de la CEE pour 1995-1999	236 - 244	44
Questions diverses	245	45
Adoption des décisions	246 - 250	45
Adoption du rapport annuel de la Commission	251 - 255	46
IV DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE AU COURS DE SA CINQUANTIEME SESSION		47

* * *

ANNEXES

I	Exposé des incidences financières des décisions et propositions de la Commission	62
II	Liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission en 1994/1995	63
III	Publications et documents publiés par la Commission en 1994/1995	78
IV	Programme de travail pour 1995-1999	85

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Rapport annuel pour la période du 27 avril 1994 au 11 avril 1995

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la 11ème séance de sa cinquantième session, le 11 avril 1995.

CHAPITRE I

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU SUR LESQUELLES IL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS

2. La Commission n'a recommandé aucun projet de décision appelant une décision du Conseil.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. On trouvera à l'annexe II la liste des réunions tenues depuis la quarante-neuvième session de la Commission, avec dans chaque cas indication de leurs dates, des noms des membres des bureaux et des cotes des rapports adoptés. Ces rapports rendent compte des débats et indiquent les accords intervenus et les décisions prises. Les rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission contiennent aussi les programmes de travail adoptés par ces organes.

B. Autres activités

4. Conformément aux décisions de la Commission, le Secrétaire exécutif a présenté à la cinquantième session un certain nombre de rapports sur l'état d'avancement des projets relevant directement de la Commission elle-même (voir l'annexe III).
5. Le secrétariat a assuré le service de la session annuelle de la Commission, des sessions de ses organes subsidiaires, ainsi que des réunions spéciales tenues sous les auspices de la CEE. Il a poursuivi la publication d'études et de rapports périodiques, notamment de l'Etude sur la situation économique de l'Europe, du Bulletin économique pour l'Europe et de plusieurs bulletins statistiques spécialisés. Le secrétariat de la Commission a eu des contacts étroits et réguliers avec le Secrétariat de l'ONU au Siège et a collaboré avec les services concernés ainsi qu'avec les secrétariats des autres commissions régionales à l'exécution de projets d'intérêt commun.

C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies

6. Le document E/ECE/1319 contient une description de la façon dont la Commission et son secrétariat ont coopéré en 1994/1995 avec les institutions spécialisées des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec leurs secrétariats.

CHAPITRE III

CINQUANTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

7. La cinquantième session de la Commission s'est tenue du 3 au 11 avril 1995. La Commission a entendu des déclarations du Président, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sous la forme d'un message prononcé et accompagné d'observations par le Directeur général de l'ONUG, et du Secrétaire exécutif.
8. Les représentants des pays ci-après ont participé à la cinquantième session : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
9. Des représentants de la Commission européenne ont assisté à la session.
10. Des représentants du Saint-Siège ont participé à la session en vertu de l'article 8 du mandat de la Commission.
11. Des représentants du Maroc ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
12. Ont également participé à la session des représentants du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds monétaire international (FMI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
13. Pour le débat sur la coopération de la CEE avec des groupements sous-régionaux dans la partie Programme et coordination, les représentants du Conseil balte des Ministres, de la Coopération économique de la mer Noire, de l'Initiative centre-européenne, de la Communauté d'Etats indépendants, du Conseil de l'Europe et de l'Association européenne de libre-échange étaient également présents.
14. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Chambre de commerce internationale (CCI), Conseil international des femmes (CIF), Conseil international de l'action sociale, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Zonta International, Union mondiale des femmes rurales (UMFR), Conseil international des femmes juives, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Fédération mondiale des femmes méthodistes.
15. On trouvera la liste complète des participants dans le document E/ECE(50)/L.2.

B. Ordre du jour

16. La Commission a adopté l'ordre du jour (E/ECE/1309 et Corr.1) qui était ainsi conçu :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements
3. Activités de la Commission visant à aider les pays en transition à s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale, notamment en favorisant l'expansion du commerce des produits de ces pays sur les marchés internationaux E/ECE/1310
E/ECE/1311
4. Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment le Document de clôture de la Conférence d'examen de Budapest (Hongrie), ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE E/ECE/1312
5. Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies E/ECE/1313
6. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :
 - a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-neuvième session, notamment de l'application de la */
E/ECE/1314

*/	
Comité des politiques de l'environnement (première session et session extraordinaire)	ECE/CEP/1 et ECE/CEP/8
Comité des transports intérieurs (cinquante-septième session)	ECE/TRANS/111 et Add.1
Conférence des statisticiens européens (quarante-deuxième session)	ECE/CES/45 CES/830 et additifs
Comité pour le développement du commerce (quarante-troisième session)	ECE/TRADE/194
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE (trentième session)	ECE/EC.AD/44 et Add.1
Comité de l'énergie (quatrième session)	ECE/ENERGY/26
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique (vingt et unième session)	ECE/SC.TECH/46
Groupe de travail de l'industrie chimique (quatrième session)	ECE/CHEM/98
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation (treizième session)	ECE/ENG.AUT/54
Groupe de travail des politiques de normalisation (quatrième session)	ECE/STAND/40
Groupe de travail de l'acier (quatrième session)	ECE/STEEL/87
Comité de l'agriculture (Quarante-cinquième session)	ECE/AGRI/128
Comité du bois (cinquante-deuxième session)	ECE/TIM/83
Comité des établissements humains (cinquante-cinquième session)	ECE/HBP/91

- | | |
|--|--|
| décision O (45) et des décisions prises à la quarante-neuvième session | E/ECE/1315
E/ECE/1316
E/ECE/1317
E/ECE/1318 |
| b) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales et des groupements sous-régionaux | E/ECE/1319 |
| c) Suivi de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes | E/ECE/RW/HLM/7
E/ECE/RW/HLM/8 |
| d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale | E/ECE/1320 |
| e) Contribution de la Commission et suite donnée aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions | E/ECE/1321 |
| 7. Programme de travail de la CEE : | E/ECE/1322 |
| a) Budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 | |
| b) Plan à moyen terme pour la période 1992-1997 | |
| 8. Election du Bureau | |
| 9. Questions diverses | |
| 10. Rapport annuel de la Commission. | |

C. Election du Bureau

17. A la cinquantième session de la Commission, le Président était M. Ludwik Dembinski (Pologne) et les Vice-Présidents M. Ulrich Rosengarten (Allemagne), M. Romulus Neagu (Roumanie) et M. Christer Manhusen (Suède).
18. M. Christian Manahl (Autriche) et M. Jaroslav Stepanek (République tchèque) ont été désignés rapporteurs par le Bureau.
19. A sa 10ème séance, la Commission a élu par acclamation M. Romulus Neagu (Roumanie) Président de la cinquante et unième session. M. Lodewijk Willems (Belgique), M. Bjorn Skogmo (Norvège) et M. Olexandre Slipchenko (Ukraine) ont été élus Vice-Présidents de cette même session.

D. Compte rendu des débats

**Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements
(Point 2 de l'ordre du jour)**

20. La Commission a examiné ce point conjointement au point 4 - Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE, notamment le Document de clôture de la Conférence d'examen de Budapest (Hongrie), ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE.

21. Les délégations ont souhaité la bienvenue au Tadjikistan, cinquante-cinquième pays membre de la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'aux nouveaux Etats membres participant pour la première fois à la session annuelle de la Commission.

22. Les délégations ont observé que les changements politiques, économiques et sociaux s'étaient encore succédé à un rythme rapide dans la région de la CEE au cours de l'année écoulée, ce qui posait des problèmes à l'ensemble des gouvernements et des institutions internationales, dont la Commission économique pour l'Europe. De nombreuses délégations ont estimé qu'il ne fallait pas voir dans cette évolution un motif de découragement, mais plutôt une incitation au renforcement de la solidarité, de la collaboration et de la paix et de la sécurité, facteurs qui favoriseraient la stabilité et le développement économique de la région dans son ensemble. Un grand nombre de délégations ont souligné que leur gouvernement appuyait le rôle de la Commission en tant qu'instrument efficace pour développer la coopération dans la région de la CEE sur une base d'égalité, en raison des avantages comparatifs de la Commission par rapport à d'autres organisations internationales oeuvrant dans la région et de son caractère universel.

23. Des changements importants concernant la portée et la structure de la coopération régionale ont également été observés. L'Union européenne comptait désormais 15 Etats membres. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avait fait place à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Organisation mondiale du commerce, successeur du GATT, avait vu le jour. Tous ces événements militaient en faveur d'une définition précise du rôle de la CEE. Des délégations ont fait remarquer que la Commission englobait désormais l'ensemble des pays européens, les républiques de la CEI, ainsi que le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et Israël. Elle restait donc bien placée pour favoriser une approche véritablement régionale dans l'étude des questions économiques d'intérêt commun.

24. Certaines délégations ont évoqué les conflits qui persistaient dans la région malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour restaurer la paix et la stabilité, conflits qui mettaient en péril le processus de transition lui-même. Insistant sur l'importance primordiale qu'elles attachaient à la paix et à la stabilité dans la région de la CEE, les délégations ont formé le voeu qu'une solution politique puisse mettre fin aux divers conflits dans la région.

25. Le représentant de la France, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a indiqué que les priorités de l'Union s'articulaient autour de quatre grands objectifs : favoriser la croissance et l'emploi, promouvoir la sécurité et la stabilité en Europe, manifester l'influence de l'Europe non seulement par l'assistance économique, mais également par la défense de la diversité culturelle sur le continent et enfin, dans la perspective d'une Union européenne élargie, permettre l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale en adoptant les réformes institutionnelles nécessaires.

26. D'une manière générale, les délégations ont estimé que l'année écoulée n'avait pas été une période facile. La reprise économique enregistrée dans certaines parties de la région, notamment dans les pays industriels, se faisait attendre dans d'autres, en particulier dans certains pays en transition. Une certaine stabilisation a pu être observée dans quelques pays en transition, surtout en Europe centrale. Néanmoins, les pays qui s'étaient engagés dans cette voie plus tardivement se heurtaient encore à des difficultés considérables.

27. Les délégations des pays en transition ont rendu compte de l'évolution économique, politique et sociale récente survenue dans leurs pays respectifs en 1994 et des perspectives pour 1995, mettant en évidence par là même des problèmes économiques auxquels se trouvait confronté l'ensemble de la région. Elles ont également décrit les problèmes de politique générale que soulevait la transition vers l'économie de marché, ainsi que les mesures prises sur les plans législatif, économique et structurel pour faire avancer le processus de réforme. Certaines délégations ont évoqué la difficulté qu'il y avait à surmonter les déséquilibres macro-économiques et à faire progresser les réformes structurelles, notamment dans le domaine de la création d'institutions. Au regard des obstacles et des difficultés qui subsistaient, les besoins de leur pays en matière d'investissements, de ressources au titre des projets et d'amélioration de l'accès au marché revêtaient une importance capitale. Le rôle crucial de l'aide financière et technique fournie par les pays occidentaux à l'appui du processus de réforme a aussi été souligné. Plusieurs pays engagés dans des réformes ont indiqué qu'ils participaient à des programmes bilatéraux et multilatéraux destinés à faire partager aux pays qui venaient de s'engager sur cette voie leur expérience nouvelle dans le domaine de la transition. Ces délégations se sont montrées déterminées à poursuivre les réformes axées sur le marché en vue de s'intégrer pleinement dans les structures économiques européennes et dans l'économie mondiale. Quelques délégations, soulignant que la facilitation de l'accès des produits des pays en transition au marché international était une condition importante du succès des réformes économiques engagées dans ces pays, ont insisté sur le fait que la Commission devait contribuer à la solution politique de ce problème en lui donnant une impulsion politique.

28. Une délégation a mis plus particulièrement l'accent sur les efforts déployés par son pays pour entreprendre et mettre en oeuvre les réformes et les projets nécessaires dans le domaine de l'infrastructure ainsi que dans les domaines administratif, législatif, social, financier, industriel, fiscal et autres afin de rapprocher le pays des conditions découlant de "l'acquis communautaire" de l'Union européenne. Cette évolution s'inscrivait dans le cadre de la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne.

29. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur des facteurs externes - catastrophes écologiques d'origine naturelle et blocus des transports notamment - qui entravaient leur développement économique. D'autres ont souligné les effets néfastes sur l'économie de leur pays de l'observation de l'embargo décrété par l'ONU à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Deux délégations ont insisté sur la gravité persistante des effets de la catastrophe de Tchernobyl sur l'environnement, la vie sociale et la santé. Elles ont souligné la nécessité de débloquer une aide technique et financière supplémentaire tout en se félicitant de l'assistance et du soutien déjà fournis par la communauté internationale.

30. Une délégation a décrit la situation particulière que connaissait son pays du fait de la guerre. Elle a estimé que les dommages subis étaient compris entre 20 et 22 milliards de dollars des Etats-Unis. L'occupation d'une partie du territoire avait entraîné le bouleversement des communications et la paralysie des autres activités économiques et de l'infrastructure et provoqué d'énormes pertes de liquidité. Le nombre des réfugiés s'était accru et le coût de la reconstruction et du relèvement était élevé. Elle a exprimé ses remerciements à la communauté internationale pour son aide précieuse. En dépit de ces difficultés, son gouvernement avait adopté un programme de

stabilisation qui commençait à porter ses fruits. La CEE devrait étudier les moyens d'aider ses pays membres éprouvés par la guerre, en tenant compte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au sujet de son pays.

31. De nombreuses délégations ont évoqué l'essor des processus d'intégration aux niveaux régional et sous-régional, avec la conclusion d'accords de coopération économique et de libre-échange entre pays de différentes parties de la région. L'intégration en cours entre les diverses économies en transition et les accords de libre-échange établis entre les pays baltes et nordiques et l'EEE, la Suisse et les pays d'Europe centrale et orientale ont également été évoqués. Plusieurs délégations ont indiqué que leur pays avait l'intention de renforcer ses liens avec les pays du "Groupe de Visegrad", notamment dans le domaine économique, grâce aux mécanismes mis en place par l'Accord centre-européen de libre-échange. L'Initiative centre-européenne et la création du Conseil des ministres des Etats baltes ont également été jugées importantes. Quelques délégations ont indiqué que leur pays se proposait d'établir des relations de bon voisinage avec les pays d'Europe orientale limitrophes. Une délégation a exhorté les gouvernements à faire en sorte d'harmoniser, au plus haut degré possible, l'ensemble de ces accords pour faciliter la circulation des biens et des services dans toute l'Europe. Elle a prôné l'adoption de règles d'origine paneuropéennes.

32. Certains représentants ont évoqué les diverses initiatives et mesures prises en 1994 pour favoriser la coopération dans la région de la Méditerranée avec d'autres pays d'Europe, d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient. Ils ont notamment cité le Partenariat euroméditerranéen lancé par la Commission européenne en octobre 1994 et approuvé par le Conseil européen d'Essen en décembre de la même année, initiative qui recouvrait des accords de partenariat avec des pays méditerranéens et débouchait sur les préparatifs de la Conférence euroméditerranéenne prévue en novembre 1995 à Barcelone. Une délégation a appelé l'attention des participants sur la Déclaration de Casablanca de novembre 1994 et sur le Sommet prévu en prolongement à Amman (Jordanie) en novembre 1995. Elle a rappelé que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 49/88, demandé aux Etats membres d'apporter aussi une assistance économique, financière et technique aux pays de la région. La délégation a exprimé le souhait de voir la CEE participer à ce sommet.

33. Le représentant de la Commission européenne, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné les liens qui unissaient l'Union européenne aux pays en transition dans de nombreux domaines. Il a également fait part des intentions de l'Union européenne concernant la poursuite de la coopération avec l'EEE et la Suisse en vue de développer les liens politiques et économiques avec ces pays. Plusieurs délégations ont rendu compte des mesures prises pour préparer l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Le représentant de la Commission européenne a également donné un aperçu des accords conclus par l'UE avec les pays d'Europe centrale, la Fédération de Russie et les autres nouveaux Etats indépendants. Il a indiqué que des accords étaient désormais en vigueur avec six pays d'Europe centrale et que des accords d'association similaires étaient en cours de négociation avec d'autres pays concernant l'établissement d'accords d'association bilatéraux. L'instauration du libre-échange avec les six pays en question avait déjà considérablement progressé. Depuis le mois de janvier 1995, la quasi-totalité des droits d'entrée et des restrictions quantitatives qui subsistaient pour les importations de produits industriels en provenance des pays associés avaient été supprimés. L'Union européenne était devenue le principal partenaire commercial de ces pays. Des accords de partenariat et de coopération étaient en cours de négociation avec les pays de la CEI; certains avaient déjà été conclus, sur la base du régime NPF. Le représentant a indiqué que l'initiative d'assistance coordonnée du G-24, dont la Commission européenne était l'agent de coordination, avait mobilisé 74,7 milliards d'écus au profit des pays d'Europe centrale et orientale depuis 1990. L'assistance du G-24 était de plus en plus axée sur l'investissement, notamment dans l'infrastructure. Le représentant de la Communauté européenne a conclu son intervention sur un panorama de l'assistance technique fournie au titre des programmes PHARE et TACIS.

34. Une délégation a appelé l'attention des participants sur deux programmes d'assistance aux nouveaux Etats indépendants issus de l'ex-Union soviétique : "Support for Eastern European Democracies" (SEED) et "Freedom Support Act". Elle a annoncé que le gouvernement de son pays avait demandé une augmentation de crédits substantielle (480 millions de dollars) pour l'aide aux pays d'Europe centrale et aux Etats baltes. Au cours des quatre dernières années, ce pays avait fourni une assistance se chiffrant à 4,68 milliards de dollars aux pays de l'ex-Union soviétique. Outre l'aide directe, la politique étrangère du gouvernement de ce pays reposait essentiellement sur l'établissement de relations commerciales durables avec ces Etats. Par ailleurs, le programme mis en oeuvre au titre du Système généralisé de préférences avait été étendu à la majorité des nouveaux Etats indépendants.

35. Une autre délégation a signalé que le programme d'assistance de son pays était axé sur le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines, le commerce et l'investissement et la fourniture de conseils en matière de politique générale aux pays d'Europe centrale et orientale. L'assistance fournie à la Fédération de Russie était fondée sur le principe du partenariat et de l'aide au profit de l'auto-assistance. Cette délégation a encouragé les pays d'Europe occidentale à poursuivre leur assistance aux réformes économiques engagées en Ukraine.

36. Lorsqu'elles ont examiné l'étude de la CEE intitulée "Moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition", les délégations ont estimé qu'elle apportait une contribution intéressante à leur compréhension des enjeux. Le représentant de l'Union européenne a noté avec satisfaction que l'étude mettait en lumière la nécessité d'aborder toutes les contraintes, internes et externes, qui gênaient le commerce des pays en transition et ne se bornait pas à évoquer des aspects particuliers tels que l'accès aux marchés.

37. Une autre délégation a approuvé les priorités définies dans le rapport pour accroître les exportations. Elle a estimé que l'élargissement du commerce préférentiel de l'Europe occidentale aux pays d'Europe orientale faciliterait considérablement les efforts déployés par ces derniers pour améliorer leurs résultats d'exportation. Elle a ajouté qu'attirer les investissements étrangers directs constituait la mesure essentielle à prendre pour stimuler le commerce et assurer une restructuration efficace de l'économie. Si les dirigeants voulaient que l'investissement étranger direct devienne un instrument utile de la restructuration et un élément catalyseur du commerce, ils devaient s'attaquer aux faiblesses existantes de la législation et améliorer la cohérence des règlements. Les délégations attendaient avec intérêt les débats de la table ronde sur "la promotion de l'expansion du commerce des pays en transition en tant qu'élément important de leur intégration à l'économie européenne et mondiale".

38. Evoquant l'importance stratégique de l'accès aux marchés, certaines délégations ont mentionné la persistance d'obstacles aux échanges et la vulnérabilité de leurs exportations aux mesures tarifaires et non tarifaires, notamment dans le secteur agricole. Elles se félicitaient elles aussi du rapport sur les moyens de promouvoir l'expansion du commerce de leur pays et voulaient espérer que la Commission continuerait d'analyser cette question importante à l'avenir. Elles ont exprimé leur appréciation du séminaire sur ce thème organisé par la CEE avant la session à l'intention des nouveaux Etats indépendants et des Etats baltes.

39. Nombre de délégations se sont félicitées de la création de l'Organisation mondiale du commerce et y ont vu une chance importante pour les pays en transition de s'intégrer au système commercial mondial. Elles ont apporté leur soutien aux efforts déployés par ces pays pour devenir membres de l'OMC, faisant valoir que cela les obligerait à mettre leurs pratiques commerciales en conformité avec les règles de l'OMC. Un certain nombre de délégations ont offert à ces pays leur appui technique pour faciliter le processus d'adhésion. Bon nombre de pays en transition ont

réaffirmé leur volonté d'adapter progressivement leur infrastructure institutionnelle et juridique aux normes et prescriptions européennes. Des délégations ont suggéré que la CEE aide un certain nombre des nouveaux Etats indépendants à adhérer à l'OMC.

40. Des délégations ont souligné la nécessité de faire un usage optimal des ressources limitées de la Commission, compte tenu de l'élargissement considérable de la composition de la CEE et de la nécessité d'éviter les doubles emplois avec d'autres instances. Bon nombre de délégations ont affirmé que les cinq domaines d'activité prioritaires définis par la décision O (45) demeureraient valables pour les travaux de la Commission en 1995. En revanche, un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les activités de la CEE dans des secteurs tels que l'énergie, le bois, l'habitat, l'agriculture et l'industrie et la technique. Une délégation a indiqué à ce sujet qu'elle ne serait pas hostile à un réexamen des activités prioritaires, et elle a recommandé que le Secrétaire exécutif envisage ce réexamen dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Commission. Une autre délégation s'est félicitée de la volonté politique d'entreprendre un réexamen de la décision O (45).

41. Une autre délégation a rappelé sa proposition d'adopter le libellé "secteurs de travail particulièrement importants" pour décrire les activités ayant de l'importance pour les pays en transition. Elle a constaté avec plaisir que le Secrétaire exécutif avait repris cette idée lorsqu'il avait présenté sa conception des "grandes orientations" des activités futures de la CEE. Quelques délégations ont proposé que la CEE incorpore la dimension sociale dans ses activités, eu égard en particulier aux recommandations formulées à l'intention des commissions régionales dans le Programme d'action adopté par la Conférence du Caire sur la population et le développement et de celles émanant du Sommet mondial pour le développement social. D'autres délégations se sont déclarées favorables à une participation croissante des milieux d'affaires aux travaux de la CEE.

42. Plusieurs délégations ont souligné que toute modification radicale du programme de travail de la CEE devait s'inscrire dans la limite des ressources existantes. A cette fin, la CEE devait persévérer dans ses efforts pour améliorer ses avantages comparatifs, abandonner les programmes superflus, veiller à ce que ses travaux soient générateurs de "valeur ajoutée" et faire la preuve qu'elle constituait l'instance la plus apte à mener à bien le type de travail qu'elle accomplissait ou projetait d'accomplir. Le représentant de l'Union européenne a déploré que le groupe de travail officieux chargé d'examiner d'éventuelles économies dans le programme de travail de la CEE proposées lors de la Réunion informelle spéciale tenue par la Commission en décembre n'ait pas encore été réuni. Il a recommandé de ne faire appel à des fonds extrabudgétaires qu'à titre provisoire et dans des proportions limitées.

43. Deux délégations ont abordé la question du retrait par la FAO de ressources à la Division CEE/ONU de l'agriculture et du bois. L'une d'elles a manifesté son intérêt pour les consultations en cours entre le Secrétaire exécutif et la FAO au sujet de l'avenir des activités de la CEE dans le secteur agricole. Evoquant les avantages comparatifs, elle a estimé que les travaux relatifs à la normalisation des produits périssables devaient se poursuivre, ajoutant qu'elle était impatiente de connaître les propositions du Secrétaire exécutif à ce sujet. Une autre délégation a réaffirmé l'importance que son gouvernement attachait aux travaux de la CEE dans le domaine de l'agriculture et souligné les difficultés qu'entraînerait pour son gouvernement et d'autres gouvernements non membres de la FAO la cessation des activités de la CEE dans ce domaine. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les activités du Comité de l'agriculture et de maintenir au sein du secrétariat de la CEE la Division de l'agriculture et du bois. Elle a demandé instamment au secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux du Comité de l'agriculture.

44. D'autres délégations ont estimé que la Commission pouvait difficilement mener à bien ses activités dans la limite du budget actuel, compte tenu principalement des tâches nouvelles liées à l'aide aux pays en transition. Il a été rappelé qu'à sa Réunion informelle spéciale de décembre, la Commission avait invité le Secrétaire exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Ces délégations ont fait valoir la nécessité de disposer de ressources suffisantes face à l'élargissement de la composition de la CEE ces dernières années. Une délégation a fait observer que dans un contexte de restrictions budgétaires, une redistribution des ressources entre les commissions régionales des Nations Unies, conjuguée aux autres mesures proposées par le Secrétaire exécutif, pourrait toutefois représenter une solution durable, de préférence à une augmentation de facto du budget pour répondre aux besoins des nouveaux Etats membres. Une délégation a indiqué que l'on pourrait réaliser de nouvelles économies administratives en appliquant des méthodes de travail plus souples et plus informelles. Une autre délégation a estimé que l'on pourrait faire un emploi plus économe des ressources en réduisant la longueur et la fréquence des réunions, ainsi que la longueur et le nombre des documents.

45. Une délégation a indiqué quatre voies à suivre par la CEE pour utiliser ses ressources de manière optimale au cours de l'année à venir : elle devrait répondre le plus efficacement possible aux besoins des pays en transition, dans les limites de son mandat actuel et des ressources dont elle dispose; les organes subsidiaires principaux devraient veiller à ce que leurs programmes de travail soient utiles aux pays en transition; ils devraient coordonner plus étroitement leurs activités et rechercher une plus grande synergie de leurs travaux; enfin, il était essentiel que la CEE coopère avec les autres organismes des Nations Unies et les autres organisations régionales. Cette délégation a également souhaité pouvoir mieux comprendre les incidences, sur le plan des institutions et des ressources, des travaux de la CEE relatifs à l'élaboration de normes de portée mondiale.

46. Il a été reconnu que l'aide aux pays en transition constituait l'un des grands axes des travaux de la Commission. Les délégations ont appuyé la poursuite du programme diversifié de la CEE à cette fin. Elles ont souligné le succès des séminaires et ateliers organisés par la Commission et celui du programme régional de services consultatifs mis en place. Un certain nombre de délégations ont estimé que la Commission devrait diversifier plus encore les formes et les méthodes de son action dans le domaine de l'assistance aux pays en transition et élargir le cadre de cette assistance en accordant une plus grande attention aux nouveaux Etats indépendants où les processus de réforme ne sont pas encore bien lancés. Des délégations ont fait valoir que la Commission pourrait davantage faciliter le transfert multilatéral et bilatéral à ces pays de l'expérience acquise dans le domaine de la transition par ceux qui sont plus avancés dans la réforme de leurs systèmes politique et économique. Une délégation a indiqué qu'il serait utile que la Commission organise à l'intention des nouveaux Etats indépendants des séminaires portant sur l'adaptation de leur législation et son harmonisation avec les règles et normes internationales. Evoquant le programme régional de services consultatifs, une délégation a souhaité que l'on s'attache à le renforcer financièrement afin de pouvoir faire face aux demandes des pays en transition. Une autre délégation a souligné que les conseillers régionaux devaient avoir une parfaite connaissance de la situation et des besoins particuliers de chaque pays.

47. Tout en exprimant leur appréciation de l'Etude sur la situation économique de l'Europe et du Bulletin économique pour l'Europe, deux délégations ont jugé nécessaire d'inclure dans ces ouvrages une analyse des pays de la région transcaucasienne, se disant persuadées qu'une analyse portant spécifiquement sur ces pays serait à l'avenir utile aux pays membres. Elles se sont déclarées prêtes à communiquer les données statistiques pertinentes.

48. Une autre délégation a relevé avec satisfaction qu'une partie des besoins statistiques dans ce domaine faisaient l'objet d'un projet régional coordonné par INFOSTAT à Bratislava. Une autre délégation encore a souligné la nécessité d'inclure des données statistiques sur l'investissement

étranger dans les pays en transition. Une délégation a félicité la Conférence des statisticiens européens pour son travail exemplaire de redéfinition de son programme de travail et d'amélioration de la coordination avec d'autres organisations internationales, notamment l'OCDE, ainsi que pour sa décision d'inclure des pays supplémentaires dans ses travaux.

49. Au sujet de la coopération menée au sein de la CEE dans le domaine de l'environnement, il a été noté qu'un aspect essentiel de celle-ci avait été le développement continu du droit international de l'environnement, lequel avait encore été renforcé l'an dernier par la signature du nouveau protocole sur le soufre à Oslo, en juin 1994. L'attention a été appelée sur les prochaines négociations qui porteront sur des stratégies visant à obtenir une nouvelle réduction des émissions d'oxydes d'azote, l'objectif étant d'élaborer un protocole portant sur plusieurs substances polluantes et leurs effets multiples. Ont également été jugés importants les travaux relatifs aux protocoles sur les polluants organiques persistants et sur la réduction des émissions de métaux lourds. Une délégation a encouragé les pays qui n'avaient pas encore ratifié la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, à le faire dans les meilleurs délais.

50. La même délégation a rendu compte des préparatifs de la prochaine Conférence des Ministres de l'environnement qui se tiendra à Sofia. Un thème important de la Conférence concernait la question du renforcement des mécanismes financiers pour encourager les investissements écologiques en Europe centrale et orientale. Cette délégation a souligné également que la présentation du projet de Programme écologique pour l'Europe constituerait également un point important de l'ordre du jour. Un chapitre du programme traitait des modes de production et de consommation durables sur le modèle d'Action 21. Cette délégation a par ailleurs appelé l'attention sur les progrès accomplis en ce qui concernait les études de performance environnementale et exprimé l'espoir que des ressources suffisantes seraient fournies pour développer cette activité.

51. Nombre de délégations ont souligné l'importance capitale du développement des transports dans la région de la CEE compte tenu de l'évolution économique et sociale en cours. Il a été fait mention notamment des activités dans les domaines de l'infrastructure et de la réglementation. Deux délégations ont noté l'importance de l'aide en matière de transport pour les pays sans littoral. On a mis l'accent sur le développement de réseaux de transport paneuropéens intégrés, sur le Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) et le Projet de chemin de fer transeuropéen (TER), sur l'information en matière de sécurité routière destinée aux jeunes conducteurs et aux autres usagers de la route, en mentionnant particulièrement la deuxième Semaine de la sécurité routière, ainsi que sur la nécessité de coordonner les efforts internationaux concernant la mise au point de systèmes informatiques installés à bord des véhicules. Un soutien s'est exprimé en faveur de l'organisation en 1996, dans le cadre de la CEE, d'une Conférence régionale sur les transports et l'environnement.

52. Les délégations continuaient d'accorder une grande importance aux travaux dans le domaine de la facilitation du commerce, notamment en ce qui concernait la poursuite de la mise au point et l'élargissement à l'échelle mondiale du système EDIFACT/ONU. Craignant d'éventuels retards dans l'introduction du système EDIFACT dans les pays en transition, une délégation a exprimé l'espoir que l'activité conjointe mise en oeuvre par le Comité EDIFACT pour l'Europe orientale et les anciens pays de l'AELE puisse se poursuivre. Une autre délégation a déclaré appuyer l'exercice de "reconfiguration" entrepris par le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4). Elle a souligné qu'il était indispensable de maintenir la dynamique créée en vue de concevoir une organisation qui soit plus à l'écoute des besoins, de mettre en oeuvre un nouveau programme de travail, d'assurer une collaboration à l'échelle mondiale et de reconnaître les efforts de ceux qui travaillaient sur l'EDIFACT/ONU dans le monde entier. Cette délégation a en outre fermement appuyé les principales conclusions de la réunion récente du WP.4, en particulier la décision de mettre sur pied trois comités restreints qui seraient chargés d'étudier les aspects

essentiels de la création d'un nouvel organisme et des pouvoirs à lui confier pour qu'il puisse travailler à la facilitation du commerce et à l'EDIFACT/ONU au profit de la communauté mondiale. Tout en reconnaissant l'importance de l'activité relative à l'EDIFACT/ONU, une délégation a souligné que ces questions appelaient un examen attentif au Comité pour le développement du commerce.

53. Les délégations ont également apporté leur appui aux travaux de la Commission relatifs au développement du commerce international et de la coopération industrielle. Certaines délégations ont rappelé qu'elles étaient favorables à l'organisation d'un Forum industriel européen.

54. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait d'instaurer une coopération étroite dans le domaine économique entre la CEE et l'OSCE afin de mettre en oeuvre la dimension économique du système de sécurité paneuropéen et de pouvoir tirer pleinement parti des ressources et des compétences de la CEE. Elles ont mis l'accent sur la nécessité de réaliser la complémentarité ainsi qu'une division judicieuse du travail entre les deux organisations. Elles ont jugé essentiel à cet égard que la CEE et l'OSCE concluent un accord pour jeter les bases juridiques de leur coopération et définir avec précision leurs compétences respectives et les domaines d'une telle coopération.

55. A sa 11^{ème} séance, la Commission a adopté sa décision A (50) sur les travaux de la Commission et ses activités futures (pour le texte, voir chapitre IV).

Table ronde

56. Conformément à la décision C (49), le Secrétaire exécutif a organisé une Table ronde sur "la promotion de l'expansion du commerce des pays en transition en tant qu'élément important de l'intégration à l'économie européenne et mondiale". De même, en application de cette décision, le secrétariat a élaboré une étude en trois parties intitulée "Moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition" (E/ECE/1311 et Add.1 et 2).

57. Les animateurs de la Table ronde étaient M. John Maslen, Directeur chargé des relations avec les nouveaux Etats indépendants, Commission européenne; M. Misu Negritoiu, Conseiller économique principal auprès du Président de la Roumanie; M. Alexandre Chokhine, Député de la Douma d'Etat et ancien Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie; M. Jeffrey de Laurentis, Président du Comité pour le développement du commerce a dirigé les débats. Mme Carol Cosgrove, Directrice de la Division du commerce, a également participé à la Table ronde. Les trois animateurs se sont exprimés à titre personnel.

58. M. Maslen a fait l'éloge de l'étude et de l'approche centrée sur les obstacles d'origine interne plutôt que sur les facteurs externes. A propos des recommandations qui y sont formulées, il a fait observer que les principales mesures préconisées étaient ambitieuses. Il a en outre estimé qu'il convenait de supprimer le mot "régional" dans l'expression "programme d'action régional" car, en matière de commerce, les besoins des pays en transition ne se limitaient pas à la région européenne. Il a cependant fait siennes les recommandations spécifiques sur l'amélioration du commerce dans les pays en transition et il a décrit l'assistance fournie dans le cadre des programmes PHARE et TACIS en ce qui concernait la politique commerciale, les procédures douanières, l'adhésion à l'OMC et la formation des fonctionnaires publics et des entreprises privées à la gestion. Il a noté la recommandation visant à améliorer l'accès des pays en transition au marché sur la base des principes du marché et de l'avantage comparatif réel, ainsi que les propositions tendant à améliorer l'accès pour les produits agricoles, après de nouveaux progrès dans la réforme de la PAC, et celles qui concernaient la simplification des procédures antidumping. Il a cependant estimé qu'il ne serait pas réaliste, pour l'Union européenne, de conclure des accords de libre-échange avec les Etats de la CEI avant 1998.

59. M. Negritoiu, tout en approuvant l'importance accordée dans l'étude aux facteurs internes en tant qu'obstacles au commerce, a estimé que la communauté internationale, y compris la CEE, avait un rôle essentiel à jouer pour aider les pays en transition à devenir des partenaires commerciaux fiables. Parmi les principaux objectifs de l'aide internationale, il a mentionné la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises en prenant des mesures de restructuration et en améliorant les niveaux de performance, ainsi que la mise en place d'un véritable système de paiements et de financement. Il a instamment prié la Commission de mettre au point des mesures de suivi efficaces dans le droit fil de l'étude, et des projets plus concrets pouvant traduire dans la pratique les analyses proposées.

60. Soulignant le rôle de son pays en tant que principal créancier des pays de la CEI, M. Chokhine a souligné que ce rôle imposait à son pays une charge supplémentaire, ce qui l'empêchait d'investir ses excédents commerciaux dans la restructuration. Il a demandé comment les pays de la CEE pourraient aider la Fédération de Russie à mener à bien cette tâche. A propos des réformes économiques en cours et des progrès réalisés dans les relations commerciales internationales, il a estimé que cette évolution aurait un effet positif sur le commerce de la Fédération de Russie mais que les obstacles aux exportations de produits de haute technologie en provenance de la Fédération de Russie lui faisaient perdre des recettes dont elle avait cruellement besoin.

61. M. Chokhine a fait sien le diagnostic général formulé dans l'étude au sujet des difficultés que les pays en transition rencontraient pour promouvoir l'expansion de leur commerce extérieur. Il a souligné le rôle de la stabilisation économique et rappelé que son Gouvernement, depuis octobre 1991, avait obtenu des résultats sur un certain nombre d'aspects de la stabilisation. L'excédent commercial systématique était l'une des réussites les plus marquantes de la politique gouvernementale, ainsi que les méthodes adoptées pour combattre efficacement l'inflation. Le programme gouvernemental visant à ramener l'inflation à un taux mensuel de 1 à 2 % d'ici la fin de 1995 rendrait possibles des taux d'intérêt positifs et dynamiserait les investissements intérieurs et le commerce extérieur. Le montant total de l'endettement des pays de la CEI vis-à-vis de la Fédération de Russie était estimé à 10 milliards de dollars des Etats-Unis. Le remboursement de ces crédits serait un autre facteur de nature à renforcer les possibilités d'investissement de la Fédération de Russie. Les organismes internationaux, notamment la CEE, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pourraient concourir à ce processus dans leurs domaines de compétence respectifs. M. Chokhine a développé des arguments en faveur d'une amélioration des conditions d'accès pour les biens et services concurrentiels en provenance de la Fédération de Russie, plus particulièrement dans des secteurs comme les télécommunications, le combustible nucléaire et le programme spatial, sur les marchés de l'Union européenne. Selon lui, le manque à gagner subi par la Fédération de Russie dans ces secteurs représentait quelque 2 milliards de dollars des Etats-Unis par an. M. Chokhine a également parlé des procédures antidumping appliquées par l'Union européenne qui constituaient à ses yeux un autre obstacle sérieux à l'accès des biens et services en provenance de la Fédération de Russie et il a estimé que les procédures de consultation récemment décidées amélioreraient la situation actuelle à cet égard.

62. Mme Cosgrove a rappelé les principales conclusions de l'étude, évoquant la cause majeure des difficultés rencontrées dans le domaine du commerce par les pays en transition, ainsi que la nécessité de désentraver le secteur privé et de créer un climat financier sain, d'améliorer le système des paiements et de mettre en place des organismes appelés à s'occuper du commerce extérieur. Elle a conclu son intervention en rendant compte du séminaire organisé sur la même question à Genève, le 30 mars 1995, à l'intention des nouveaux Etats indépendants et des Républiques baltes.

63. Au cours de l'échange de vues qui a suivi entre les participants et les animateurs de la Table ronde, les problèmes suivants ont été soulevés. L'avis a été exprimé que les questions concernant l'accès des biens en provenance des pays en transition aux marchés occidentaux ne devraient pas se limiter aux problèmes d'accès rencontrés sur le marché de l'Union européenne et que la mise en oeuvre de réformes du commerce intérieur et le rôle d'organismes privés comme les chambres de commerce devraient retenir davantage l'attention. Quelques délégations ont été d'avis qu'il fallait ramener les recommandations de l'étude à des dimensions plus modestes pour qu'elles soient plus réalisables. L'aide fournie à la CEI pour relancer le commerce intrarégional ne devrait pas se traduire par un retour aux liens irrationnels existant autrefois sous l'ancien système de direction autoritaire de l'économie. Des participants ont fait valoir que les concessions accordées par l'Union européenne aux nouveaux Etats indépendants d'Asie devraient être différentes de celles accordées aux autres Etats membres de la CEI. Le risque a été signalé que les pays en transition qui ne sont pas membres de l'OMC ou de l'OCDE se voyaient dans l'impossibilité de participer aux négociations en vue d'un nouveau code international relatif à l'investissement international.

64. Soulignant la qualité de l'étude, la réunion a approuvé, de manière générale, les recommandations qui y étaient formulées et a suggéré qu'elle soit diffusée, après révision, à l'intention d'un plus large public sous forme de publication.

**Activités de la Commission visant à aider les pays en transition à s'intégrer
dans l'économie européenne et mondiale, notamment en favorisant l'expansion
du commerce des produits de ces pays sur les marchés internationaux
(Point 3 de l'ordre du jour)**

65. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la note du Secrétaire exécutif distribuée sous la cote E/ECE/1310. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet des activités de la CEE visant à aider les pays en transition, et plus particulièrement du programme d'ateliers et de séminaires et du programme régional de services consultatifs. Elles ont noté la portée pratique des ateliers, séminaires et colloques organisés par la CEE sur des problèmes comme la privatisation et le passage à une économie de marché. Elles ont déclaré approuver le programme de séminaires et d'ateliers pour 1995-1996 et souhaité que les activités soient élargies et soient coordonnées avec d'autres organisations et organismes internationaux comme l'Union européenne (EU), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

66. Une délégation a renouvelé son appui au programme d'aide aux pays en transition entrepris par la CEE et a invité ces pays à mieux cerner leurs besoins d'assistance et à préciser comment les programmes de la CEE pouvaient optimiser l'assistance qui leur était fournie. La même délégation a estimé que l'aide aux pays en transition devrait être progressivement remplacée par des relations de partenariat entre ces pays et ceux de l'ouest. De la sorte, les nouvelles possibilités offertes par le processus de transition pourraient apporter le maximum d'avantages à tous les Etats de la région.

67. Une délégation a exprimé sa reconnaissance envers les pays donateurs qui versaient une contribution au Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition et a souhaité que le secrétariat de la CEE intensifie ses efforts afin d'obtenir, de source tant gouvernementale que non gouvernementale, des ressources supplémentaires pour le Fonds d'affectation spéciale. Tout en estimant que les activités de la CEE pour l'aide aux pays en transition étaient dans l'ensemble bien organisées, cette délégation a été d'avis qu'il y avait place pour des améliorations considérables qui permettraient de les rendre plus productives et de les diversifier davantage, en fonction des besoins des pays auxquels elles s'adressaient.

68. Plusieurs délégations ont souligné l'utilité et les résultats positifs du programme régional de services consultatifs et confirmé l'importance qu'elles accordaient aux services consultatifs dans plusieurs domaines spécifiques. L'idée a été exprimée que les conseillers régionaux pourraient aider les pays en transition en les consultant sur les problèmes posés par leur adhésion aux accords internationaux et aux organisations internationales. Plus précisément, il a été demandé qu'une assistance technique soit fournie dans le secteur agricole. Une autre délégation a invité le Comité des politiques de l'environnement et le Comité des établissements humains, en coopération avec les bureaux régionaux du PNUE et du PNUD, à élaborer, pour présentation à la cinquante et unième session, des propositions sur les problèmes de fond et les modalités d'organisation de la convocation d'une conférence régionale sur le développement durable dans les pays en transition. La même délégation a indiqué qu'elle soumettrait cette proposition à l'attention des autres Etats membres à leur prochaine réunion, pour qu'ils soient à même de prendre les dispositions voulues en vue d'une préparation coordonnée de cette conférence.

69. Trois délégations ont noté la nécessité d'améliorer les méthodes de travail des services consultatifs régionaux en mettant à jour et en précisant le mandat et les fonctions des conseillers régionaux et en planifiant plus efficacement leurs activités. La nécessité d'intensifier la coopération du Programme régional de services consultatifs avec les activités correspondantes d'autres organisations et institutions compétentes, ainsi qu'avec le secteur privé, a été également rappelée.

70. Les délégations ont appuyé les efforts faits par le secrétariat de la CEE, conformément à la décision B (49) de la Commission, pour établir une liste d'experts et de spécialistes du processus de privatisation et du passage de différents secteurs économiques à un régime de marché, dont les services pouvaient être mis à la disposition des pays en transition intéressés. Une délégation a demandé que la version finale de la liste soit établie dès que possible.

71. Une autre délégation a regretté que le document E/ECE/1310 ne contienne pas davantage de propositions de fond tendant à diversifier les formes et les méthodes de travail de la Commission dans une mesure correspondant à l'importance que les gouvernements attachaient aux programmes d'assistance de la CEE en faveur des pays en transition.

72. Il a également été proposé que la CEE participe activement à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence du Caire sur la population et le développement et de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de Vienne pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, eu égard plus spécialement aux besoins des pays en transition.

73. Une délégation a demandé que le secrétariat étudie la possibilité d'utiliser les ressources mises à la disposition de la CEE au titre du chapitre 20 du budget de l'ONU pour organiser des cours de formation à l'intention des pays en transition dans les secteurs qui les intéressaient. Cette délégation a également approuvé l'intention du secrétariat de nouer une coopération avec la Fondation européenne pour le développement de la gestion et le Centre de Turin de l'OIT afin de former des spécialistes et d'élaborer des manuels sur des activités de la CEE correspondant aux besoins des pays en transition. Des domaines comme l'efficacité énergétique, le gaz naturel et le développement des petites et moyennes entreprises ont été plus particulièrement mentionnés. Une autre délégation s'est déclarée prête à organiser, conformément à la décision D (49) à l'intention d'experts des pays en transition, pour autant que les fonds nécessaires soient dégagés, des activités de formation qui prolongeraient l'expérience acquise dans la coopération sud-est avec l'accueil des séminaires sur les thèmes "le Ministère des affaires étrangères en transition" (1993) et "les applications de l'informatique dans la diplomatie" (1994).

74. Une délégation a rappelé les dispositions des précédentes décisions de la Commission sur l'aide aux pays en transition, en particulier des décisions B (46) et D (47) qui n'avaient pas encore été suivies d'effet. En particulier, il a été fait mention d'une évaluation, par des spécialistes, des programmes d'aide aux pays en transition.

75. Une autre délégation a souligné la nécessité de respecter le principe "induits par la demande" d'ateliers et de séminaires et d'éviter de détourner des ressources du programme de travail ordinaire. A cet égard, il a été suggéré de rechercher l'appui du secteur privé.

76. Il a été demandé que la CEE fournisse une aide pour faciliter le processus d'adhésion des pays en transition à l'OMC en mettant à leur disposition son expérience dans le domaine des législations commerciales, de l'harmonisation et de la privatisation.

77. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine a souligné les conséquences nocives et les pertes énormes, ainsi que l'impact structurel négatif pour le long terme, causés par le blocus de sa frontière méridionale, et elle a fait part de son inquiétude au sujet des dangers que représentait pour les pays sans littoral du monde entier le recours unilatéral à des blocus économiques illicites.

78. La délégation de la Grèce, en réponse à une déclaration de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a dit que l'Assemblée générale avait admis sous ce nom l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'Organisation des Nations Unies, et a souligné que la délégation de cet Etat n'avait droit à aucune autre appellation dans les instances de l'ONU. Elle a également critiqué l'emploi du mot "blocus" à propos des contre-mesures prises par son Gouvernement. Elle a fait observer que ces questions étaient d'ordre politique et n'avaient aucune place dans le cadre de la CEE.

79. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, rappelant l'intitulé du point de l'ordre du jour au titre duquel elle avait pris la parole, a réaffirmé son droit de parler de problèmes qui concernaient directement l'intégration de son pays à l'économie européenne et mondiale. Elle a également déclaré que l'inscription sur la plaque d'identification n'était qu'une référence technique en vue d'une utilisation purement temporaire dans le cadre du système des Nations Unies et qu'elle utiliserait le nom constitutionnel de son Etat. Elle a poursuivi en évoquant l'opinion émise par le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies quant au droit des Etats souverains de déterminer eux-mêmes comment ils entendaient être désignés.

80. La délégation de la Grèce a déclaré qu'elle estimait nécessaire d'informer la réunion du caractère purement politique des contre-mesures et, en ce qui concernait l'emploi du nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'ONU, elle a fait observer que la résolution 817/92 du Conseil de sécurité était tout à fait claire sur ce point, et elle a alors donné lecture du deuxième paragraphe du dispositif de ladite résolution.

81. A sa 11ème séance, la Commission a adopté sa décision B (50) sur la diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et à faciliter leur intégration à l'économie européenne et mondiale (pour le texte, voir chapitre IV).

82. A sa 11ème séance, la Commission a adopté sa décision C (50) sur le renforcement du programme régional de services consultatifs de la CEE (pour le texte, voir chapitre IV).

**Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE, notamment le Document de clôture de la Conférence d'examen de Budapest (Hongrie), ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE
(Point 4 de l'ordre du jour)**

83. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point 2 "Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements". La Commission était saisie du rapport du Secrétaire exécutif distribué sous la cote E/ECE/1312.

84. Les délégations se sont félicitées de la contribution et de la participation de la CEE à la Conférence d'examen et au Sommet de la CSCE de Budapest, en octobre-décembre 1994, ainsi que de sa volonté de jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre des décisions de l'OSCE touchant à la dimension économique.

85. Les Etats membres ont également noté avec satisfaction que le rôle de la CEE et des autres organisations internationales et la nécessité de le renforcer étaient reconnus dans la Déclaration du Sommet et dans les Décisions de Budapest. Ils ont approuvé la participation de la CEE aux préparatifs du troisième Forum économique et ont noté que le thème du Forum de cette année cadrerait parfaitement avec les compétences techniques et les activités concrètes de la Commission. Le renforcement de la coopération des organisations internationales à la dimension économique de l'OSCE, tel qu'il était exprimé dans le document de Budapest, a été accueilli avec satisfaction.

86. Sur cette base, la CEE a été encouragée à jouer un rôle actif dans l'amélioration de l'organisation du Forum économique afin de renforcer la coordination et la complémentarité entre l'OSCE et la CEE.

87. Une délégation a proposé qu'à l'avenir le Forum économique se tienne avant la session annuelle de la CEE pour que les résultats du Forum, sur les plans aussi bien politique qu'économique, soient pris en considération par les Etats membres de la CEE lorsqu'ils définissent les orientations générales de la Commission et son programme de travail.

88. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que les précieuses connaissances techniques de la CEE et sa participation potentielle à la dimension économique de l'OSCE aideraient aussi cette dernière à s'acquitter de son mandat en matière de diplomatie préventive et de prévention des conflits dans son approche globale de la sécurité.

89. Une autre délégation a dit que la transformation de la CSCE en organisation ouvrait la voie à un accord entre la CEE et l'OSCE, en tant que fondement juridique d'une coopération et d'une définition du but et des secteurs d'action de cette coopération. Il a été fait référence aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'Accord-cadre de la coopération et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE, en date du 26 mai 1993. Une délégation a proposé que le Bureau de la Commission accorde une attention particulière à la nécessité d'instaurer un partenariat et des relations de travail avec l'OSCE. Une autre a demandé que des propositions concrètes et bien définies soient présentées en vue d'une telle collaboration par une délégation, et une autre encore a suggéré à la CEE d'ouvrir la voie avec des objectifs, des priorités et des modes d'exécution novateurs. D'autres délégations ont noté qu'une coopération souple et pragmatique d'une ampleur satisfaisante s'était déjà instaurée.

90. Quelques délégations ont aussi exprimé leur soutien à une coopération économique en Méditerranée, à la lumière de l'Acte final de la CSCE, en notant que ceci était dans l'intérêt non seulement des Etats membres de la CEE mais aussi de la région méditerranéenne tout entière. A cet égard, se référant à la résolution 49/88 de l'Assemblée générale et à la Déclaration de Casablanca du 1er novembre 1994, une délégation a prié instamment la CEE d'envisager d'être représentée au prochain Sommet d'Amman.

91. Quelques délégations ont insisté sur des initiatives prises et des développements survenus en 1994 qui intéressaient directement les pays de la région méditerranéenne et que la CEE a été invitée à suivre attentivement. Une délégation a estimé que la CEE devrait jouer un rôle catalytique pour la coopération sud-est dans des domaines d'intérêt mutuel entre pays méditerranéens et pays en transition. La même délégation a souligné que la sécurité en Europe était étroitement liée à la sécurité en Méditerranée et a rappelé que cette idée avait été réaffirmée par la CSCE dans la Déclaration du Sommet de Budapest où était également souligné le rôle important d'organisations appropriées comme la CEE.

92. A sa 11ème séance, la Commission a adopté sa décision D (50) sur la coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (pour le texte, voir chapitre IV).

93. A sa 11ème séance, la Commission a adopté sa décision E (50) sur la coopération et le développement industriel durable (pour le texte, voir chapitre IV).

Examen de la situation économique en Europe

94. Pour l'examen de ce point la Commission était saisie du texte préliminaire de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1994-1995. Les délégations ont donné des indications sur ce qu'a été l'évolution économique récente de leur pays, en 1994, et sur les perspectives pour 1995, en mentionnant en même temps les problèmes économiques rencontrés par l'ensemble de la région. D'une manière générale les délégations se sont déclarées d'accord avec l'évaluation, faite dans l'Etude, de l'évolution et des perspectives économiques dans la région de la CEE. Plusieurs délégations ont trouvé l'Etude trop pessimiste, soulignant en particulier l'important consensus social et politique en faveur de la réforme, malgré l'impact des baisses de revenu et de l'incertitude. La stabilisation en cours et la validité de la philosophie de réforme sous-jacente étaient ici des facteurs importants.

95. En ce qui concernait les pays occidentaux industrialisés, il a été souligné que la croissance économique s'était révélée plus ferme que prévu en 1994. On s'attendait à un taux de croissance analogue du PIB en 1995 - soit environ 3 % -, la croissance en Europe occidentale devant se renforcer légèrement et contrebalancer un ralentissement prévu pour l'Amérique du Nord. La reprise intervenue en Europe occidentale avait été attribuable à une forte croissance des exportations, soutenue par des investissements en capital fixe de plus en plus vigoureux. Les taux d'inflation étaient restés faibles face à une pression modérée des coûts. Toutefois, cette perspective favorable était maintenant légèrement assombrie par l'incertitude qui régnait au sujet des taux d'intérêt et des taux de change. Toute menace pesant sur la croissance affaiblirait l'espoir de réduire le chômage, qui restait à un niveau inacceptable. Les Etats-Unis avaient enregistré une forte croissance aussi bien de la production privée que de l'investissement fixe en 1994, ainsi qu'une augmentation notable de l'emploi, mais l'accroissement des importations nettes faisait peser une contrainte de plus en plus forte sur la croissance de la production.

96. Les résultats économiques s'étaient nettement améliorés dans la majeure partie de l'Europe orientale. Au total, le PIB des pays d'Europe orientale avait augmenté de près de 4 % en 1994, cette augmentation étant la première depuis 1989. L'un des faits les plus encourageants, cependant, était une reprise de l'investissement en capital fixe (jusqu'à 5 % en moyenne), surtout sous la forme de machines et de matériel - signe que la modernisation et la restructuration étaient en cours, notamment en Pologne, en Slovaquie, dans la République tchèque et en Hongrie. Un autre fait encourageant était que les exportations des pays d'Europe orientale avaient augmenté de quelque 18 % en valeur, en 1994, c'est-à-dire deux fois plus que les importations. Le déficit global en compte courant s'était réduit de plus de moitié, tombant de 8,3 à 3,4 milliards de dollars. Les réserves de devises avaient augmenté et dans les différents pays la charge de la dette avait diminué. Toutefois, les entrées d'investissements étrangers directs étaient tombées à 4,3 milliards de dollars, après s'être chiffrées à 5 milliards de dollars en 1994. Un fait important avait été le ralentissement marqué de l'inflation, en 1994, dans presque tous les pays, encore que cette inflation restait trop élevée pour que les choses aillent vraiment bien : des taux annuels à deux chiffres étaient encore chose courante en Europe orientale et il se révélait difficile de les ramener au-dessous de 10 %. Les hausses de salaires s'étaient ralenties, mais moins que l'inflation. Il y avait cependant eu d'importants gains de productivité, et les marges bénéficiaires semblaient avoir augmenté : cette augmentation avait été favorable à l'investissement, qui jusqu'à présent avait été financé en grande partie au moyen des ressources propres des entreprises. Cependant la situation des marchés du travail était de plus en plus difficile. L'emploi avait continué de fléchir et le chômage restait élevé (entre 10 et 20 % de l'effectif de la main-d'oeuvre). Le chômage, qui touchait une proportion importante et croissante de jeunes et de chômeurs de longue durée, figurait maintenant parmi les problèmes urgents dans la plupart des pays de l'Europe orientale.

97. Le PIB avait continué de fléchir l'an dernier en Russie, de quelque 15 %; il y avait même eu des baisses plus importantes dans la plupart des autres pays de la CEI. L'inflation s'était fortement ralentie en Fédération de Russie et en Ukraine pendant la plus grande partie de l'année 1994, mais elle avait repris du terrain en automne. Elle s'était accélérée fortement dans la plupart des autres pays de la CEI. Les taux de chômage étaient encore faibles : cela traduisait en partie des problèmes statistiques, mais c'était aussi le résultat d'un manque de restructuration et d'un chômage occulte caractérisant les entreprises dont l'Etat était le propriétaire. Le commerce de la Fédération de Russie était resté excédentaire, mais le compte courant s'était mis à accuser un déficit de 2,8 milliards de dollars, essentiellement à cause des paiements d'intérêts à l'étranger et d'une forte augmentation du déficit imputable au tourisme.

98. Le secrétariat estimait que le PIB de l'Europe orientale continuerait d'augmenter d'environ 4 % en 1995, un ralentissement en Hongrie étant compensé par des améliorations dans la plupart des autres pays. Dans les Etats baltes, il semblait maintenant y avoir pour 1995 des perspectives raisonnables de croissance, grâce aux exportations et à l'investissement étranger. En Fédération de Russie et dans la plupart des autres pays de la CEI, il y aurait probablement d'autres diminutions de la production, encore qu'elles devaient être moindres que celles de l'an dernier. Les perspectives dépendaient pour beaucoup de la question de savoir si des programmes cohérents de stabilisation et de réforme pourraient être lancés et maintenus.

99. Plusieurs délégations ont donné des indications sur les entrées d'investissements étrangers directs dans leur pays. Bien que certains aient reçu davantage de capitaux en 1994, d'une manière générale il y en avait eu moins qu'on ne l'escomptait et moins que ce dont certains pays pensaient avoir besoin. Il a été reconnu que les investissements étrangers directs n'étaient pas la seule condition préalable à la croissance économique et à la restructuration industrielle. Les délégations se étaient cependant accordées à considérer que les investissements étrangers directs étaient destinés à compléter, et non à remplacer, l'investisseur intérieur, et qu'il fallait accorder la priorité aux

politiques propres à favoriser l'accroissement de l'épargne. Le gros des ressources nécessaires pour le développement devait venir de l'intérieur, ce qui nécessitait la création ou la réforme d'institutions d'épargne, et d'une manière plus générale du secteur financier, dans les pays en transition.

100. Plusieurs délégations ont noté l'analyse des incidences de la crise mexicaine sur les pays en transition. Il a été reconnu que leurs situations respectives différaient beaucoup de celle du Mexique et que, par conséquent, il y avait peu de chances, dans l'état actuel des choses, qu'une crise analogue survienne en Europe orientale. Une délégation cependant a appelé l'attention sur le fait que l'afflux de capitaux à court terme compliquait dans son pays la conduite de la politique monétaire. Quelques délégations ont fait valoir que les créances douteuses ou irrécouvrables n'étaient que la partie visible d'une gamme plus large de problèmes qui se posaient dans le secteur financier.

101. Quelques délégations ont donné des renseignements sur la situation économique régnant dans leur pays ou leur région. D'autres ont appelé l'attention sur l'utilité accrue qu'aurait l'Etude avec la réintroduction de tableaux annexes, tandis que d'autres ont regretté l'absence, dans cette Etude, de prévisions établies par les gouvernements ou d'autres prévisions à court terme. Le secrétariat a demandé aux délégations de lui communiquer les prévisions de leur gouvernement, en particulier celles qui étaient établies au titre d'accords conclus avec le FMI.

102. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'avoir une analyse plus détaillée, fondée sur les variations mensuelles, pour mieux traduire les changements structurels et les aspects dynamiques du processus de transition.

103. De nombreuses délégations ont regretté que la dernière Etude ait été publiée si tard, à cause de la limitation des ressources, et plusieurs suggestions ont été faites en vue d'améliorer les choses, y compris par un recours accru à la distribution électronique des documents, comme le faisaient déjà le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international, le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses, organe du Comité des transports intérieurs, et le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, organe du Conseil économique et social. Le secrétariat a donné aux délégations l'assurance que le Secrétaire exécutif examinait actuellement ces possibilités, auxquelles il espérait pouvoir donner suite dans un proche avenir.

104. Deux délégations se sont référées à l'avis exprimé par le Secrétaire exécutif, selon lequel les contraintes pesant sur les ressources pourraient obliger à supprimer la section consacrée aux économies occidentales. Elles ont noté que ce sujet tenait déjà une grande place dans les travaux d'autres organisations et se sont déclarées en faveur de sa non-inclusion dans l'Etude à l'avenir.

**Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième
anniversaire de l'Organisation des Nations Unies
(Point 5 de l'ordre du jour)**

105. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire exécutif distribué sous la cote E/ECE/1313. Le Président a appelé l'attention sur les mesures proposées dans le rapport. Au sujet du recueil des contributions que la CEE avait apportées aux programmes mondiaux de l'ONU au cours de ses 48 ans d'existence, il a dit que ce recueil pourrait constituer la base d'un ouvrage intitulé "Cinquante ans de CEE", qui paraîtrait à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission. Il a souligné que la CEE coopérait étroitement avec l'ONUG pour les manifestations commémoratives prévues à Genève en juillet, où le Secrétaire général présiderait une cérémonie spéciale du cinquantenaire. Il a été également fait mention de la deuxième Semaine de la sécurité routière qui était rattachée, dans beaucoup de pays, à la célébration du cinquantenaire de

l'ONU, pour faire la démonstration pratique de ce que l'ONU, par l'intermédiaire de la CEE, accomplissait pour les hommes et les femmes de la région. Le Président a poursuivi en indiquant qu'un timbre spécial de l'ONU serait émis en 1997 à la demande de la CEE pour marquer le cinquantième anniversaire de la Commission.

106. Les délégations ont rappelé l'importance particulière que le Secrétaire général attachait à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme le montrait clairement le message qu'il avait adressé à la session. Elles ont insisté sur le caractère historique du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies. L'espoir a été exprimé que cette occasion serait mise à profit pour adapter l'Organisation mondiale aux profondes transformations et aux nouveaux défis apparus aux niveaux mondial et régional.

107. Une délégation a fait sien l'espoir exprimé par le Secrétaire général que la CEE ne mette pas seulement l'accent sur la contribution qu'elle avait apportée à l'Organisation des Nations Unies au cours de sa longue et riche histoire, mais aussi sur les mesures concrètes qu'elle allait prendre pour rendre les habitants de la région plus conscients de l'action de l'ONU. Se plaçant dans la perspective du cinquantième anniversaire de la Commission, qui allait avoir lieu en 1997, la même délégation a recommandé que ce soit l'occasion d'adapter les priorités des activités de la Commission aux mutations en cours dans la région et dans l'ensemble du monde, en accordant une attention particulière aux besoins et priorités du développement des pays en transition. Ce serait également là une occasion de renforcer la coopération de la Commission avec les institutions régionales et les groupements sous-régionaux. Cette délégation a ensuite proposé que la session du cinquantième anniversaire de la Commission soit organisée à un haut niveau et aboutisse à l'adoption d'une déclaration sur l'avenir de la coopération économique dans la région de la CEE qui pourrait constituer une des pierres angulaires des activités futures de la Commission.

108. Une autre délégation a fait part de sa satisfaction au sujet de la part prise par la CEE aux programmes mondiaux. Les contacts de la Commission avec les autres régions devraient être renforcés, en particulier dans le domaine des conventions et de la normalisation internationales. Toutes les possibilités offertes par les organes de l'ONU devraient être mises à profit pour diffuser au niveau mondial les résultats du travail de la CEE.

109. La délégation du pays hôte a évoqué le calendrier des manifestations prévues par ses autorités pour la commémoration du cinquantième anniversaire. Elle a tout particulièrement appelé l'attention sur la visite du Secrétaire général à Genève, qui aurait lieu en juillet, et sur les manifestations destinées à favoriser une meilleure connaissance de l'ONU dans l'ensemble du pays.

Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires (Point 6 de l'ordre du jour)

110. La 1^{ère} séance de la partie Programme et coordination a été consacrée à l'interaction entre les diverses activités du programme de travail de la CEE qui se prêtent à une coopération intersectorielle, à une concentration plus efficace des ressources et à une meilleure coordination de l'exécution des programmes. Pour ce débat, la Commission était saisie de l'additif au document récapitulatif "Activités intersectorielles concernant d'autres organes subsidiaires principaux" (E/ECE/1315/Add.1) et du rapport du Président sur ses consultations avec les bureaux des organes subsidiaires principaux (E/ECE/1314).

111. L'examen intersectoriel visait à fournir un cadre pour un débat plus ouvert entre les délégations, les présidents des organes subsidiaires principaux et le secrétariat sur des questions

touchant à l'adoption d'une démarche multidisciplinaire dans le cadre du programme de travail de la Commission et conformément à ses priorités.

112. Le Président a fait état des consultations qu'il avait menées dans le courant de l'année avec les bureaux des organes subsidiaires principaux. Il s'est référé à des questions présentant un intérêt commun et à des thèmes récurrents qui s'étaient dégagés de ces consultations. Il a ensuite présenté les principales catégories d'activités intersectorielles recensées dans l'additif au document récapitulatif (voir E/ECE/1315/Add.1, par. 2 à 5).

113. Dans la première catégorie entraient les diverses activités synergiques gravitant autour de l'environnement et en général du développement durable. La deuxième englobait les statistiques dans tous les secteurs intéressant la CEE. Le troisième champ d'activité était axé sur les synergies actuelles et potentielles en rapport avec le commerce. Le quatrième s'articulait autour de la normalisation et des normes.

114. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont présenté des exposés sur les champs d'activité ci-dessus, en commençant par les questions liées à l'environnement. Dans ce domaine, bon nombre des synergies existantes ont été mentionnées, notamment les effets synergiques intersectoriels entre l'environnement et les transports, l'énergie, l'agriculture, le bois, l'industrie ou les établissements humains, ou encore les statistiques environnementales.

115. Le Président du Comité des politiques de l'environnement a noté que les questions écologiques recoupaient la quasi-totalité des secteurs économiques. La plupart des délégations et des présidents d'organes subsidiaires principaux ont fait état de liens entre leurs activités et l'environnement.

116. Une délégation a souscrit avec enthousiasme à cette démarche intersectorielle et a félicité le Comité des politiques de l'environnement d'avoir procédé à une première analyse des goulets d'étranglement et des problèmes connexes. Elle a fait valoir que cette analyse pouvait servir de base à une concertation fructueuse entre le Comité des politiques de l'environnement et d'autres organes subsidiaires principaux, en vue de remédier aux blocages et d'encourager des démarches plus intersectorielles en matière de développement durable. Certaines délégations ont fermement appuyé la proposition tendant à convoquer une réunion entre le bureau du Comité des politiques de l'environnement et ceux d'autres organes subsidiaires principaux, pour étudier des possibilités de coopération future dans le domaine de l'environnement. Le Vice-Président des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique a formulé une suggestion similaire.

117. Quelques délégations se sont félicitées de la coopération existant entre le Comité des politiques de l'environnement et d'autres organes subsidiaires principaux. Les exemples cités ont été le Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie, le programme relatif à l'efficacité énergétique et la prochaine Conférence sur les transports et l'environnement. Une délégation a souligné qu'il fallait étoffer encore davantage la démarche intersectorielle concernant les questions d'environnement, car le renforcement de l'activité économique dans les pays en transition pouvait donner lieu à des nouveaux problèmes écologiques.

118. Plusieurs délégations ont également exprimé leur satisfaction devant les activités menées au titre du processus "un environnement pour l'Europe" qui intégraient la politique de l'environnement à d'autres domaines d'intervention, tels les établissements humains.

119. Un soutien a été apporté aux activités du Comité des établissements humains liées à d'autres secteurs. On a fait ressortir l'importance des travaux du Comité dans l'aide aux pays en transition et la promotion du développement durable.

120. Le Président du Groupe de travail de l'industrie chimique a fait observer qu'une grande partie des activités du Groupe de travail était axée sur l'environnement, qu'il s'agisse du Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique créé avec le concours de la CEE à Varsovie, du Projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites de production chimique ou du Programme CHEMISEED, ayant un champ d'application intersectoriel. Il a également évoqué les aspects commerciaux de l'activité industrielle.

121. Le Président du Groupe de travail de l'acier a appelé l'attention sur les activités du Groupe ayant des incidences intersectorielles, notamment la collecte et l'analyse des statistiques, la restructuration de l'industrie sidérurgique dans les pays en transition et les questions d'environnement se posant dans l'industrie sidérurgique, en particulier le recyclage des ferrailles qui permettait également de faire des économies d'énergie.

122. La Présidente du Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a confirmé que le Groupe continuait de se concentrer sur les secteurs prioritaires de l'analyse économique, des statistiques et de la protection de l'environnement, en coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux et des organisations internationales. Le Groupe de travail fournissait en outre une aide aux industries mécaniques et électriques des pays en transition.

123. Le Président des Conseillers pour la science et la technique a noté que la science et la technique étaient liées à tous les domaines d'activité de la CEE, y compris les statistiques et l'assistance aux pays en transition. Il a appelé l'attention sur une nouvelle activité ayant pour thème la contribution de la science et de la technique au développement durable des pays en transition, indiquant que des séminaires et des ateliers seraient organisés au titre de cette activité.

124. Une délégation a fait observer que l'expansion du commerce international passait par le développement des transports, notamment le transport en transit. Toutefois, ce type de trafic au niveau international créait des problèmes d'environnement le long des principaux couloirs de transit. Il a été estimé que cette question importante méritait d'être examinée par les experts des pays en transition. La même délégation a recommandé que l'attention requise soit accordée aux problèmes de transport afin d'éviter que le commerce n'en pâtisse.

125. Il a été également question des aspects commerciaux de l'industrie du bois et de la foresterie, l'éco-étiquetage et l'écocertification du bois destiné au commerce qui revêtaient une importance grandissante à la fin des années 90. Le Président du Comité du bois a noté que la plus haute priorité était accordée à la question de la gestion durable du secteur forestier. Les aspects commerciaux devenaient aussi de plus en plus importants dans le débat sur la durabilité. Par conséquent, l'intégration des travaux de la Section du bois dans le programme d'activité de la Division du commerce a été accueillie avec satisfaction. Il a été pris note également des liens avec le secteur de l'énergie.

126. Le Président du Comité pour le développement du commerce a fait observer qu'il existait déjà une étroite collaboration entre la Division du commerce et la Division de l'agriculture et du bois dans le domaine de la normalisation et des normes et qu'une coopération encore plus étroite pourrait être

envisagée lorsque les activités des deux organes consacrées à l'établissement de normes pour les produits agricoles frais seraient intégrées. Une délégation a déclaré que le commerce des produits agricoles était une priorité dans son pays et s'est félicitée de la poursuite des travaux dans ce domaine.

127. Le Président du Comité pour le développement du commerce a noté que si certaines synergies devaient être encouragées, il n'en allait pas de même pour d'autres. Se référant aux travaux envisagés dans le domaine du commerce et de l'environnement, il a estimé que le secrétariat avait intérêt à concentrer ses efforts sur ce qu'il savait le mieux faire et à laisser à d'autres organismes internationaux les domaines dans lesquels ils étaient relativement mieux placés.

128. Le Président du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) a appelé l'attention sur un des avantages comparatifs de la CEE, faisant observer que tous les messages standard EDIFACT étaient à la disposition des organes subsidiaires principaux qui souhaiteraient se servir de l'EDI dans leurs activités.

129. Le Président du Comité pour le développement du commerce a également noté que, s'agissant des statistiques, même si le secrétariat ne tenait pas de statistiques du commerce, il gérait une base de données sur les investissements étrangers directs dans les pays en transition.

130. Des délégations ont appelé l'attention sur le caractère intersectoriel des travaux statistiques de la CEE, notant que la plupart des organes subsidiaires principaux utilisaient et produisaient des statistiques et avaient des publications statistiques périodiques. Il a été noté que les activités statistiques revêtaient une importance particulière pour les économies en transition.

131. Les présidents de plusieurs organes subsidiaires principaux ont signalé que les travaux ayant trait aux statistiques réalisés par différents services du secrétariat étaient effectués en coopération avec la Division de statistique de la CEE. Il a été question d'efforts concertés visant à coordonner la collecte de données avec d'autres organisations et institutions internationales telles que l'OCDE et Eurostat, avec lesquelles la CEE avait déjà entrepris de présenter de façon concertée le programme de travail correspondant.

132. Le Président des Conseillers économiques a fait observer que le secrétariat établissait à l'intention d'autres organes subsidiaires - en particulier du Comité des politiques de l'environnement - des analyses économiques qui leur servaient de base dans le cadre de leurs études respectives. Il a ensuite cité deux domaines - d'une part les questions sociales telles que l'emploi et les filets de protection sociale et d'autre part l'ouverture des frontières et des marchés - où il pourrait y avoir une synergie entre les Conseillers économiques et le Comité pour le développement du commerce et qui bien que ne bénéficiant pas, selon lui de suffisamment d'attention, allaient devenir importants, en particulier pour les pays en transition.

133. Le Président du Comité de l'énergie a noté que la consommation d'énergie, liée à toutes les activités humaines, avait un caractère intersectoriel. Les travaux interdisciplinaires devraient donc être renforcés tant à l'intérieur de la CEE que dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales.

134. Une délégation a fait observer que le projet Efficacité énergétique 2000 était propice à une coopération dans le domaine des technologies écologiquement rationnelles et des méthodes de gestion efficaces, en particulier entre les pays en transition.

135. Une autre délégation a exhorté les organes subsidiaires principaux à ne pas négliger les conséquences multiformes de l'accident nucléaire de Tchernobyl et à accorder l'attention requise à ce problème dans tous les secteurs d'activité susceptibles d'être concernés.

136. Le représentant de l'Union européenne a fait observer que le débat sur les questions intersectorielles n'était peut-être pas le cadre approprié pour une réflexion sur les priorités. Si celles-ci devaient être examinées, il faudrait choisir une occasion adéquate et procéder de manière transparente. Le secrétariat a souscrit à ce point de vue et a donné l'assurance que tout examen des priorités se ferait dans le cadre d'un processus distinct. Il a réaffirmé que l'objet du présent débat était de déterminer les moyens d'encourager des synergies dans le cadre du programme de travail de façon à tirer le meilleur parti possible des ressources.

137. Au titre du point 6 examiné dans la partie Programme et coordination, les délégations ont également débattu des activités de coopération menées par la CEE avec des groupements régionaux et sous-régionaux en accordant une attention particulière aux activités visant à aider les pays en transition. Pour l'examen de ce point, les délégations étaient saisies du rapport du Secrétaire exécutif publié sous la cote E/ECE/1319 dont la section C était consacrée à la coopération en cours entre la CEE et des groupements sous-régionaux dans les domaines de l'environnement, des transports, des statistiques, de l'énergie, du commerce et des établissements humains.

138. L'attention des délégations a été appelée sur la multiplication des groupements sous-régionaux qui, pour la plupart, étaient composés de membres de la CEE. La Commission ne s'était encore jamais penchée sur la question et, d'ailleurs, jusqu'ici aucun autre organe n'avait été constitué pour étudier les multiples activités et objectifs de ces groupements. On a noté que le sujet devait être abordé à la troisième réunion du Forum économique de l'OSCE en juin 1995 et que le débat en cours pouvait apporter une utile contribution au Forum.

139. Des représentants du Conseil des Ministres des Etats baltes, du Groupement de coopération économique de la mer Noire, de l'Initiative centreuropéenne, du Conseil de l'Europe, de la Communauté d'Etats indépendants, de l'AELE et de l'OSCE ont participé au débat qui avait pour but de permettre à la Commission de mieux comprendre les mandats, objectifs et activités des groupements régionaux et d'aider à déterminer comment instaurer une coopération plus étroite entre les groupements régionaux et la CEE.

140. La représentante du Conseil des Ministres des Etats baltes a rappelé comment le Conseil avait été créé et s'était développé et a rendu compte de la coopération entre les gouvernements et les parlements des Etats baltes. Elle a exposé le rôle de coordination du Comité de coopération balte et du secrétariat du Conseil. Elle a mentionné le premier plan d'action du Conseil qui traitait, entre autres questions, de la libre circulation des biens, des services et des personnes, de la création d'une union douanière et de l'adoption de normes.

141. Le représentant du Groupement de coopération économique de la mer Noire a rendu compte de façon exhaustive des travaux menés par cet organe depuis sa création. Il a mentionné ses nombreux domaines d'activité qui couvraient pratiquement tous les secteurs de l'économie. Il a fait état des progrès accomplis notamment dans le domaine des télécommunications et des travaux prévus aux fins de la construction de réseaux de transport.

142. Le représentant de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) a évoqué les accords que la CEI venait de signer avec les secrétariats de la CNUCED et de l'UNESCO ainsi que sa participation au Séminaire pour les nouveaux Etats indépendants que la CEE avait organisé peu de temps auparavant. Il a dit que la Communauté d'Etats indépendants souhaitait coopérer plus étroitement avec la CEE et

a proposé qu'un accord semblable à celui conclu avec la CNUCED soit signé pour asseoir cette coopération. Il a proposé également la création d'un conseil consultatif des organisations régionales européennes, lesquelles accueilleraient, à tour de rôle, à leur siège les sessions annuelles de cet organe.

143. Le représentant du Conseil de l'Europe a évoqué les liens de coopération plus étroits que l'Assemblée parlementaire avait récemment noués avec le secrétariat de la CEE. En application d'une résolution adoptée par l'Assemblée, il serait désormais procédé à un examen annuel des travaux de la CEE, analogue à celui effectué avec l'OCDE et la BERD. Le représentant du Conseil de l'Europe a ensuite proposé que l'Assemblée parlementaire et la CEE tiennent une conférence conjointe.

144. Le coordonnateur de l'Initiative centreeuropéenne dans l'un des pays membres a rappelé comment l'Initiative était née et a expliqué comment elle s'était développée au cours des années écoulées. Il a énuméré les domaines d'activité - normalisation et réglementation dans l'industrie et l'agriculture, interconnexion des réseaux énergétiques, sûreté nucléaire et gestion des déchets, droit de l'environnement et télécommunications - dans lesquels les membres de la CEI espéraient une intensification de la coopération avec l'Union européenne. Il a également proposé l'instauration d'une coopération plus étroite avec la CEE dans le cadre du projet relatif au système informatique pour les transports en Europe centrale.

145. Le représentant de l'AELE a rendu compte de l'évolution des relations de son organisation avec l'Union européenne à la suite de la mise en place de l'Espace économique européen. Il a notamment mentionné la possibilité d'une coopération dans le domaine de la politique monétaire et d'une union douanière. A propos de la coopération entre l'AELE et les pays d'Europe centrale et orientale, il a fait état d'accords de libre-échange visant à réduire autant que possible les pratiques commerciales discriminatoires. Il a fait valoir que cette coopération permettrait aux pays en question d'adhérer rapidement à l'Union européenne. Il a ensuite évoqué les relations de l'AELE au niveau mondial et ses activités de coopération technique et économique au profit des pays d'Europe centrale et orientale.

146. Le représentant de l'OSCE a fait état des préparatifs de la troisième réunion du Forum économique qui devait se tenir en juin 1995. Il a mentionné un certain nombre de sujets, à savoir les échanges, l'investissement et les infrastructures, qui étaient inscrits au projet d'ordre du jour. Il a également évoqué le rôle accru qu'il était prévu de donner aux organisations internationales, y compris à la CEE, dans le processus préparatoire. Il a parlé de la dimension économique de l'OSCE, qui devait être prise en compte dans le cadre de l'examen des questions relatives à la sécurité. L'activité économique devait être un moyen de prévenir toute atteinte à la sécurité ou permettre d'atténuer les risques d'atteinte à la sécurité dans la région.

147. Les délégations se sont félicitées de la participation des représentants des groupements sous-régionaux au débat et ont accueilli avec intérêt les déclarations et propositions concrètes qu'ils avaient faites. Elles ont noté que la CEE et les autres organisations régionales avaient la possibilité de coopérer dans de nouveaux domaines pour promouvoir leurs intérêts mutuels. Observant qu'il s'agissait là de l'amorce d'un dialogue entre la CEE et ces organisations, plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la tenue de nouvelles réunions de ce type dans l'avenir.

148. Plusieurs délégations ont rendu compte de leur participation aux travaux des groupements régionaux. Certaines ont noté le rôle du Conseil de l'Europe lors de la prochaine Conférence de Sofia consacrée au processus "un environnement pour l'Europe" et ont dit qu'elles espéraient que le Conseil participerait à la prochaine Conférence sur les transports et l'environnement et à la

Conférence sur les établissements humains (Habitat II). En outre, les délégations ont, d'une façon générale, appuyé la présentation des travaux de la CEE à l'Assemblée parlementaire.

149. Les délégations ont également appuyé énergiquement l'instauration d'une coopération plus étroite entre la CEE et l'OSCE. A leur avis, la CEE devait jouer un rôle important lors du prochain Forum économique. Plusieurs d'entre elles ont évoqué leur coopération dans le cadre de la CEI. D'autres se sont félicitées de la coopération établie entre la CEE et le Groupement de coopération économique de la mer Noire dans le domaine de l'énergie.

150. Une délégation a mentionné ses activités de coopération dans le cadre de l'Union économique des Etats d'Asie centrale et d'autres accords de coopération entre ces pays. Elle a souligné l'importance de cette coopération qui reposait sur l'intérêt et la confiance mutuels et qui était un outil essentiel pour une approche concertée du développement. Elle a ensuite mentionné les activités de coopération qu'elle menait dans le cadre de l'Organisation de coopération économique dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'environnement.

151. Une autre délégation a parlé du rôle des organisations régionales dans le domaine de la sécurité et du règlement des conflits régionaux. Elle a mis l'accent sur les difficultés que son pays rencontrait du fait de l'application des sanctions imposées par l'ONU à l'encontre d'un pays européen et a demandé à la CEE d'aider à atténuer ces problèmes. Se référant ensuite aux travaux du Comité des transports intérieurs, cette délégation a expliqué comment on pourrait faire davantage pour aider les pays en transition dans ce domaine.

152. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il était nécessaire de mieux coordonner les activités des diverses organisations régionales. Une délégation a jugé que le débat était utile en ce sens qu'il permettait de se faire une meilleure idée de l'architecture de l'Europe et des liens entre les organisations régionales. Elle a conclu qu'il fallait instaurer une programmation plus stricte entre les organisations afin de limiter le plus possible les chevauchements d'activités. S'agissant des modalités de coopération des gouvernements, il était, à son avis, nécessaire de fixer un ordre de priorité, en déterminant les activités prioritaires et les besoins spécifiques qui nécessitaient une coopération fructueuse débouchant sur un produit utilisable. Elle n'était pas favorable à la coopération qui consistait simplement à assister à des réunions. Cette délégation a suggéré que le secrétariat recense les domaines dans lesquels la coopération serait la plus constructive et pourrait déboucher sur des activités conjointes et a demandé que le secrétariat présente ses conclusions à la prochaine Réunion informelle spéciale afin que les gouvernements puissent lui donner des directives.

153. Une délégation a suggéré que l'on étudie la possibilité de convoquer un groupe (organe) intergouvernemental qui, avec les secrétariats des organisations actives dans la région, pourrait élaborer un cadre de coopération.

154. Une autre délégation a exprimé l'espoir que les débats futurs seraient centrés sur les domaines d'intérêt commun qui transcendaient les limites organisationnelles des organes régionaux. Elle a également suggéré que d'autres groupements, parmi lesquels l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de la Conférence islamique dont faisaient partie des pays membres de la CEI ainsi que des pays méditerranéens et européens, soient invités.

155. A sa 11^{ème} séance, la Commission a adopté sa décision F (50) sur le renforcement de la coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (pour le texte, voir chapitre IV).

**Examen des activités de la CEE depuis la quarante-neuvième session,
notamment de l'application de la décision O (45) et des décisions
prises à la quarante-neuvième session
(Point 6 a) de l'ordre du jour)**

156. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des rapports des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission, du document récapitulatif, du rapport du Président sur ses consultations avec les bureaux des organes subsidiaires principaux, ainsi que des rapports du Secrétaire exécutif sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable, sur la coopération dans le domaine des transports et sur la coopération dans le domaine des établissements humains.

Comité des politiques de l'environnement

157. Des délégations ont réaffirmé la priorité donnée à l'environnement dans les activités de la CEE. Dans ce contexte, le rôle central du Comité des politiques de l'environnement a été réaffirmé. Un certain nombre de délégations se sont dites très satisfaites de l'assistance fournie par le service consultatif régional de la CEE dans le domaine de l'environnement.

158. On s'est félicité des travaux consacrés au processus "un environnement pour l'Europe", au renforcement des capacités des pays en transition dans le domaine de l'environnement et au renforcement des conventions.

159. Une délégation a fait valoir qu'il fallait accorder une attention accrue à l'amélioration des mécanismes financiers pour la protection de l'environnement, en particulier en Europe centrale et orientale, y compris à l'application du principe du partage des charges.

160. Des délégations se sont félicitées de l'avancement des préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle de Sofia qui devait se tenir en octobre 1995. Elles ont insisté sur le fait qu'il faudrait tout mettre en oeuvre pour que les ministères de l'environnement, des finances et de l'industrie soient représentés à la Conférence à un niveau élevé. Les travaux menés par le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, y compris l'élaboration du programme écologique pour l'Europe, étaient très appréciés. Une délégation a exprimé l'espoir que la Conférence adresserait des recommandations aux institutions financières afin qu'elles consentent des prêts à des conditions favorables pour la protection de l'environnement en Europe centrale et orientale.

161. Des délégations ont appuyé les travaux menés par le Comité avec l'OCDE et ceux entrepris par la CEE afin de procéder dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale à des études de performance environnementale sur le modèle de celles effectuées par l'OCDE. La préparation par le secrétariat de la CEE de l'étude concernant l'Estonie a été particulièrement bien accueillie.

162. Des délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les Conventions de la CEE tardaient à être ratifiées et ont encouragé le Comité à promouvoir l'adhésion à ces instruments et leur ratification dans les meilleurs délais. Quelques délégations ont informé la Commission de l'état d'avancement du processus de ratification/d'adhésion engagé dans leur pays.

163. Quelques délégations ont invité le Comité à se soucier davantage de fournir une assistance aux pays en transition pour les aider à renforcer leurs capacités, de coordonner l'assistance fournie par les autres organisations et institutions internationales à cet effet et de vérifier le respect des Conventions. Une délégation a fait part de son intention de fournir une assistance financière

supplémentaire à cet effet par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition.

164. Une délégation a suggéré que les modes de consommation et de production durables et, dans ce contexte, la question des incidences de certains éléments du commerce international sur l'environnement, devraient être inscrits au programme de travail du Comité. Ce dernier projet pourrait être mené en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce.

165. A sa 11^{ème} séance, la Commission a adopté sa décision G (50) sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (pour le texte, voir chapitre IV).

Comité des transports intérieurs

166. Une délégation a souligné l'importance de la deuxième Conférence paneuropéenne des transports tenue en Crète (mars 1994) pour la poursuite du développement des réseaux d'infrastructure prévu dans divers accords conclus sous les auspices de la CEE. En particulier, elle s'est dite intéressée par la construction d'un couloir stratégique pour son système de transport et a insisté sur l'aide dont elle avait besoin à cet égard.

167. Une autre délégation a souligné combien la question de la normalisation dans le domaine des transports routiers et ferroviaires était importante pour son gouvernement.

168. Une autre délégation encore a dit qu'elle appuyait la Conférence régionale de la CEE sur le transport et l'environnement qui devait se tenir en 1996 et a indiqué que les résultats de la Conférence devraient prendre la forme d'un accord juridiquement contraignant. De l'avis de quelques autres délégations, la Conférence devrait adopter "le programme d'actions conjointes des pays membres de la CEE jusqu'en 2006" en tant que document final, lequel devrait avoir un caractère facultatif.

169. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par les problèmes de navigation sur le Danube consécutifs aux sanctions prises par l'ONU à l'encontre d'un pays européen, mais l'Union européenne a déclaré que cette question n'était pas du ressort de la CEE.

170. A sa 11^{ème} séance, la Commission a adopté sa décision H (50) sur la coopération dans le domaine des transports (pour le texte, voir chapitre IV).

Conférence des statisticiens européens

171. Des délégations se sont déclarées satisfaites des progrès accomplis par la Conférence des statisticiens pour coordonner ses travaux en collaboration avec Eurostat et l'OCDE. Les délégations de pays en transition se sont tout particulièrement félicitées de cette coopération.

172. La création d'un poste de conseiller régional pour les statistiques a été également bien accueillie par les pays en transition, de même que le recentrage des activités de la Conférence sur l'assistance technique à ces pays. Une délégation s'est félicitée du nouveau projet financé par le PNUD visant à aider les pays en transition à améliorer leurs statistiques sociales et démographiques et à faire en sorte qu'elles cadrent mieux avec les politiques.

173. Plusieurs délégations ont mentionné le rôle important joué par les statistiques en tant qu'instrument de la coopération internationale et régionale. On a mentionné en particulier les réunions de la Conférence sur les questions méthodologiques, le traitement des données et

l'informatique, les comparaisons internationales ainsi que la contribution du secrétariat aux publications et à l'analyse des données.

174. Une délégation a rappelé que les Principes fondamentaux de la statistique officielle que la Commission avait adoptés en tant que décision C (47) avaient été ultérieurement adoptés par la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies en avril 1994 afin que les pays d'autres régions puissent s'en inspirer.

175. Une délégation s'est dite préoccupée par la longueur des délais pour pourvoir les postes vacants au secrétariat. Cette situation était particulièrement regrettable compte tenu du volume de travail supplémentaire auquel le secrétariat devait faire face, s'agissant notamment de collaborer avec d'autres organismes régionaux et de recueillir et traiter des données provenant des pays en transition.

Conseillers économiques

176. Les délégations se sont félicitées des travaux réalisés par les Conseillers économiques. Elles ont souligné l'intérêt de la synthèse des projections à moyen terme et à long terme établie par le secrétariat pour aider les Conseillers économiques à étudier les perspectives à moyen terme lors de leurs réunions. Elles ont insisté sur la qualité du travail d'analyse effectué dans les publications du secrétariat, en particulier dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe et dans le Bulletin économique pour l'Europe, qui étaient présentées aux Conseillers économiques lors de leur session annuelle et de la réunion informelle préalable et faisaient l'objet d'observation de leur part.

Comité de l'énergie

177. A sa 11^{ème} séance, la Commission a adopté sa décision I (50) sur la coopération dans le domaine de l'énergie (pour le texte, voir chapitre IV).

Comité pour le développement du commerce

178. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt pour la prochaine étude et table ronde du Comité sur les "moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition". Compte tenu du succès qu'avait eu la table ronde organisée lors de la cinquantième session, le Secrétaire exécutif a suggéré que de nouveaux travaux soient entrepris dans le prolongement de l'étude établie en application de la décision C (49) et que leurs résultats soient publiés dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe et le Bulletin économique pour l'Europe.

179. Une délégation a proposé que le secrétariat examine l'expérience acquise par les associations de libre-échange en Europe dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange paneuropéenne.

180. Le représentant de l'OSCE a informé les participants que le thème du Forum économique qui se tiendrait à Prague en juin 1995 serait la coopération régionale en matière de commerce, d'investissements et d'infrastructure.

181. Quelques délégations ont appuyé le champ actuel des activités menées par le Comité pour le développement du commerce, y compris la composante relative aux politiques commerciales. Une délégation a souligné qu'il était important de maintenir l'intégrité du Comité en tant que seul organe de la CEE chargé d'examiner toute la gamme des questions relatives au commerce, y compris la facilitation du commerce. Dans le contexte du processus de "reconfiguration", cette délégation

n'excluait cependant pas la possibilité de modifier le mandat du Comité tout en renforçant les aspects relatifs aux politiques commerciales actuellement traités par le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (WP.5).

182. Plusieurs délégations ont appuyé les utiles activités menées par ce groupe de travail. Une délégation s'est déclarée préoccupée par les retards enregistrés dans la publication des guides élaborés par cet organe et a exprimé l'espoir que ce dernier pourrait progresser dans ce domaine avant sa prochaine réunion, prévue en novembre 1995.

183. Le Président du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) a rendu compte de l'état d'avancement de la révision du mandat et de la structure organisationnelle du Groupe de travail. On avait constitué trois équipes chargées de faire rapport au Bureau du WP.4 en juin 1995 afin que ce dernier puisse soumettre une proposition définitive au WP.4 à sa session de septembre 1995.

184. Plusieurs délégations ont félicité le WP.4 des progrès qu'il avait réalisés dans le cadre de son opération de "reconfiguration" et dans ses travaux relatifs aux normes et répertoires de l'EDIFACT/ONU. Elles ont exprimé l'espoir que l'opération se poursuivrait de manière constructive avec la participation du plus grand nombre possible de gouvernements membres.

185. Une délégation a dit qu'elle était préoccupée par le rapport du WP.4 sur l'opération de "reconfiguration", qui, à son avis, ne traitait pas de manière suffisamment détaillée des incidences financières de la réorganisation du Comité pour le développement du commerce proposée ni des incidences sur les travaux du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie, auxquels son gouvernement attachait une grande importance.

186. Le Secrétaire exécutif a annoncé qu'une note sur l'emploi de l'EDIFACT/ONU au sein de la CEE serait établie avant la session suivante de la Commission.

Conseillers des gouvernements pour la science et la technique

187. Une délégation a fait part de son intérêt pour un échange de vues sur le rôle des gouvernements dans le développement des activités et du potentiel scientifiques et techniques et s'est félicitée de la décision prise par les Conseillers d'inscrire à leur programme de travail une nouvelle activité intitulée "Contribution de la science et de la technique à un développement durable des économies en transition". Elle a dit du bien des travaux des Conseillers concernant l'examen des principaux changements intervenus dans les politiques scientifiques et technologiques qui devait être effectué tous les deux ans et a estimé que cet examen devrait déboucher sur la formulation de recommandations relative à l'ajustement des politiques en fonction des conditions du marché.

Groupe de travail de l'industrie chimique

188. Une délégation a souligné l'importance que son gouvernement attachait au développement durable et en particulier au Programme CHEMISEED (Industrie chimique - Développement durable du point de vue de l'économie et de l'environnement). A son avis, la réalisation d'une étude sur le changement de régime de propriété dans l'industrie chimique des pays en transition et l'établissement à Varsovie du Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique seraient de très bonnes choses pour la région.

Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

189. Deux délégations ont souligné l'importance des activités du Groupe de travail concernant l'environnement et notamment les techniques produisant peu de déchets et les nouveaux matériaux et ont proposé à la Commission d'approuver les recommandations de la treizième session du Groupe de travail de tenir des sessions annuelles à partir de 1995. Les travaux statistiques entrepris en étroite coopération avec l'OCDE et Eurostat, y compris les examens annuels et les séminaires ont été jugés des plus utiles pour les pays en transition. La Commission a pris note de la publication intitulée "Techniques de réadaptation" établie à titre de contribution au Sommet mondial pour le développement social qui avait eu lieu en mars 1995.

Groupe de travail des politiques de normalisation

190. Une délégation a souligné l'importance des activités relatives à l'évaluation de la conformité et a insisté sur le rôle du Groupe de travail dans la coordination des activités internationales de normalisation. Etant donné que les différences entre les divers systèmes d'agrément des laboratoires pouvaient constituer des obstacles non tarifaires au commerce, il convenait d'inclure sans plus tarder des travaux relatifs à la métrologie dans ces activités. Le champ d'activité du Groupe de travail pourrait être étendu au-delà de la normalisation et de la réglementation des produits afin d'englober également les procédés et les services, comme le tourisme et la banque.

191. Le représentant de la Commission européenne a souligné l'importance que l'Union européenne attachait à l'application de normes internationales par l'intermédiaire des organisations régionales de normalisation. A cet effet, des accords avaient été conclus avec le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC).

Groupe de travail de l'acier

192. Plusieurs délégations ont dit l'importance qu'elles attachaient au programme du Groupe de travail. Elles ont fait observer que sa sphère d'influence dépassait la région de la CEE. Elles ont particulièrement appuyé le programme relatif à la métallurgie et à l'écologie, y compris les séminaires organisés sur l'industrie sidérurgique et le recyclage de l'acier et sur l'élimination des déchets dans l'industrie sidérurgique, ainsi que les mesures prises pour harmoniser les dispositions des législations environnementales nationales ayant trait à la sidérurgie. Ces délégations ont également exprimé leur intérêt pour l'analyse des tendances et perspectives à court terme de l'industrie sidérurgique et du marché mondial de l'acier effectuée par le Groupe de travail. Le Groupe de travail était en train d'aider activement les pays en transition dans le cadre d'ateliers consacrés à la restructuration de l'industrie sidérurgique et d'une étude sur la privatisation et l'évolution de la propriété dans cette industrie, en vue d'une conférence sur la question qui devait se tenir à Moscou en 1996. Les délégations ont loué la qualité de l'étude sur l'utilisation de la ferraille, de l'étude sur l'évolution structurelle de la consommation et du commerce de l'acier et des travaux effectués en coopération avec la Banque mondiale, la BERD, l'Institut international du fer et de l'acier et l'Union européenne au sujet de l'Etude globale de la sidérurgie européenne et des possibilités de coopération internationale dans l'industrie sidérurgique.

Réunion d'un forum européen sur le développement industriel durable

193. Plusieurs délégations se sont félicitées du rapport du Groupe d'experts qui s'était réuni en octobre 1994 en application de la décision A (49) pour examiner la question de la convocation éventuelle d'un forum. Convaincues des avantages que présentait la définition d'objectifs communs en matière de politique industrielle, ces délégations se sont prononcées en faveur de l'organisation

du forum. D'autres délégations ont estimé que la CEE n'était pas l'instance appropriée pour organiser ce type d'activité. Les délégations ont pris note du fait qu'un projet de décision concernant la coopération et le développement industriel durable avait été élaboré pour adoption à la cinquantième session.

Comité de l'agriculture

194. Evoquant les thèmes majeurs du document E/ECE/1315, le Secrétaire exécutif a exposé le problème qui se posait à la Commission dans le domaine de l'agriculture, à la suite de la décision du Conseil de la FAO de redéployer les ressources précédemment affectées aux commissions régionales de l'ONU. Les consultations engagées avec la FAO en vue de la poursuite des activités dans le domaine du bois avaient été couronnées de succès. Par ailleurs, des dispositions seraient prises dans la limite des ressources actuelles de la CEE pour assurer la continuité des travaux relatifs à la normalisation des produits périssables et aux statistiques de l'agriculture. Quant aux activités conjointes CEE/FAO concernant l'agriculture et l'environnement et le secteur agro-alimentaire, le niveau d'activité actuel ne pourrait être maintenu.

195. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'il était prêt à assurer le service de la session du Comité de l'agriculture avec le concours de la FAO. Mais, dans l'avenir, la CEE aurait du mal à trouver des ressources pour assurer le service du Comité. Le Secrétaire exécutif a réitéré sa proposition concernant la fusion du Comité de l'agriculture et de la Commission européenne d'agriculture de la FAO. Le Représentant régional de la FAO pour l'Europe lui avait fait savoir que le Directeur général de la FAO examinerait favorablement cette possibilité.

196. Une délégation a souligné l'importance croissante de l'agriculture, notamment pour les pays en transition. Les activités du Comité consacrées à la restructuration des exploitations, aux marchés agricoles, aux aspects environnementaux et aux normes qualitatives étaient extrêmement utiles. Elle a fait valoir que les pays de la CEE qui n'étaient pas membres de la FAO ne devraient pas être écartés de la coopération intergouvernementale dans le domaine de l'agriculture en Europe. En outre, il était essentiel que la CEE poursuive ses activités dans ce domaine et continue ses consultations avec la FAO en vue de la coopération ultérieure.

197. La Commission des Communautés européennes a indiqué qu'elle souhaitait vivement que les activités concernant la normalisation des produits périssables ne soient pas interrompues. En ce qui concerne la question de la fusion d'organes de la CEE et de la FAO, un certain délai était nécessaire pour pouvoir procéder à des consultations avec les pays membres de l'Union européenne et avec le Directeur général de la FAO.

Comité des établissements humains

198. Des délégations ont apporté leur soutien aux activités menées par le Comité des établissements humains pour atteindre ses grands objectifs stratégiques, à savoir l'aide au processus de transition et la promotion d'un développement durable des établissements humains. Certaines délégations ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'élaboration de profils de pays traitant du rôle du secteur économique dans le logement et la planification, à l'établissement d'un glossaire sur le financement du logement et à l'organisation d'ateliers pour venir en aide aux pays en transition.

199. Deux délégations ont estimé que la CEE pouvait apporter une contribution importante à la préparation de la Conférence Habitat II, dernière d'une série de grandes conférences des Nations Unies sur les questions économiques et sociales tenues au cours de ce siècle. Une

délégation a suggéré que les parties des conclusions de la Conférence Habitat II relatives à la région de la CEE soient reprises dans le plan à moyen terme afin qu'il y soit donné suite.

200. Compte tenu du rôle du Comité qui contribuait à définir des orientations et à fournir des conseils pratiques dans le domaine des établissements humains, il a été suggéré que celui-ci poursuive sa coopération avec d'autres organes subsidiaires en vue d'établir un plan d'action régional pour promouvoir l'établissement et l'exécution de programmes nationaux, régionaux et internationaux dans ce domaine.

201. Des délégations ont exprimé leur appui aux groupes sous-régionaux, notamment à la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale.

202. A sa 11ème séance, la Commission a adopté sa décision J (50) sur la coopération dans le domaine des établissements humains (pour le texte, voir chapitre IV).

**Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations
et institutions internationales et des groupements sous-régionaux
(Point 6 b) de l'ordre du jour**

203. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la note du Secrétaire exécutif distribuée sous la cote E/ECE/1319. Les délégations ont reconnu que les importantes transformations politiques, économiques et sociales observées dans la région de la CEE et dans le monde posaient des défis au choix des priorités dans les travaux de toutes institutions et organisations internationales. Les événements qui étaient intervenus avaient mis en lumière l'importance qu'il y avait à définir clairement le rôle de la CEE dans son contexte institutionnel. L'expansion des organisations et des groupements régionaux augmentait la nécessité pour les organisations internationales, y compris la CEE, d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. La CEE devrait au contraire tirer parti de ses avantages comparés et chercher à compléter l'action d'autres organisations. Une délégation a souligné que cette démarche devrait créer une synergie dans les domaines respectifs de compétence, améliorer la qualité du travail et favoriser une compréhension mutuelle. L'établissement de contacts réguliers entre la CEE et le Conseil de l'Europe a été cité comme un exemple prometteur dans ce sens.

204. Les délégations ont rendu hommage à la coopération et à la coordination que la Commission avait instaurées avec l'Union européenne et avec d'autres organisations et institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'OSCE et la BERD ainsi qu'avec des institutions des Nations Unies et les autres commissions régionales. Plusieurs délégations ont encouragé la CEE à resserrer ses liens avec l'OMC, le FMI et la Banque mondiale.

205. Un certain nombre de délégations ont rendu hommage à la coordination des travaux effectués par la Conférence des statisticiens européens avec Eurostat et l'OCDE. Deux délégations ont communiqué des renseignements complémentaires au sujet de leur coopération avec la Commission dans le domaine statistique. On a pensé que la nomination de conseillers régionaux constituait un moyen constructif pour la CEE d'éviter de faire double emploi avec d'autres organisations pour la prestation de services d'assistance technique.

206. Une autre délégation s'est inquiétée de ce que, dans la nouvelle division du travail entre organes régionaux, il n'était pas toujours tenu compte des réalisations des commissions régionales. A cet égard, cette délégation a rappelé que le rapport intitulé "Notre voisinage global", que la Commission de gouvernance globale avait présenté au Forum économique mondial de Davos, ne tenait pas pleinement compte de la dimension mondiale de certaines activités de la CEE.

207. De nombreuses délégations ont évoqué l'évolution de la coopération entre l'OSCE et la CEE. Elles se sont félicitées de la reconnaissance du rôle de la CEE et d'autres organisations internationales qu'avait consacrée la Déclaration du Sommet de Budapest et de la plus large place accordée à la dimension économique de la sécurité européenne. Ces délégations ont souscrit à la part active que la CEE avait prise aux préparatifs du troisième Forum économique, d'autant plus que les questions à examiner correspondaient pleinement aux connaissances spécialisées et à l'expérience pratique de la Commission. Un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coopération entre la CEE et l'OSCE. Une délégation s'est prononcée en faveur de la conclusion entre la CEE et l'OSCE d'un accord visant à renforcer la base juridique de la coopération entre les deux organisations. De l'avis de cette délégation, la CEE pourrait apporter une contribution précieuse à la mise en oeuvre des décisions prises par la Conférence d'examen de la CSCE à Budapest.

208. Soulignant que la coopération interorganisations devrait donner des résultats pratiques et constructifs et ne pas consister simplement à participer aux réunions des unes et des autres, une délégation a suggéré que les gouvernements devraient définir des projets ou des domaines se prêtant à une coopération particulièrement fructueuse et à des programmes de travail communs ayant un caractère novateur. Cette délégation a également invité la CEE à améliorer la documentation sur cette question en s'attachant plus particulièrement aux résultats tangibles de sa coopération avec d'autres organisations.

209. L'Union européenne s'est étonnée d'un certain nombre de jugements de valeur qui figuraient dans la documentation destinée au débat sur la coopération de l'Union européenne avec la CEE dans le cadre de la Charte européenne de l'énergie et des programmes PHARE et TACIS, et elle a exprimé l'espoir que cela serait rectifié. Le Président a fait observer que l'un des documents en question, qui avait été publié sous sa responsabilité, reflétait simplement les vues exprimées par les membres du Bureau au cours des consultations qu'il avait eues avec eux et ne devrait pas être considéré comme un jugement de valeur porté par le Président ou le secrétariat.

**Suivi de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau
pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
(Point 6 c) de l'ordre du jour)**

210. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau (E/ECE/RW/HLM/7) et du Programme d'action régional (E/ECE/RW/HLM/8). Les délégations ont rendu hommage à la CEE pour l'organisation et le succès de la Réunion préparatoire régionale de haut niveau pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui avait eu lieu à Vienne en octobre 1994.

211. Soulignant l'importance qu'elles attachaient au suivi de cette réunion, plusieurs délégations ont pensé que les gouvernements et la CEE devraient s'efforcer par tous les moyens d'intégrer les questions féminines et l'égalité entre les sexes dans leur mandat, en particulier pour tout ce qui touchait aux statistiques, à l'analyse économique et aux séminaires et projets axés sur les pays en transition. La Commission devrait aussi coopérer avec d'autres organisations régionales en insistant sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans leurs travaux. Une délégation a encouragé les présidents des organes subsidiaires principaux à rechercher activement les moyens d'intégrer ces principes d'égalité dans leurs travaux et à envisager d'adopter une "nouvelle façon de penser" et une sensibilisation aux questions féminines, peut-être en appliquant les principes qui avaient inspiré la notion de développement durable. Il était également indispensable d'encourager cette sensibilisation dans le cadre des efforts de restructuration entrepris dans des pays membres de la CEE. Cette délégation s'est déclarée convaincue que les questions qui intéressaient plus particulièrement les

femmes ne devraient pas tomber dans l'oubli après la Réunion de Vienne et la Conférence de Beijing. Une autre délégation a rappelé que la Réunion de Vienne n'avait pas trouvé de solution à la question de l'intégration de considérations d'ordre social dans le mandat de la Commission. Elle a exprimé l'espoir que le Programme d'action régional occuperait une place appropriée dans le document final de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et fournirait ainsi l'occasion à la CEE de participer à sa mise en oeuvre.

212. L'Union européenne a indiqué que, tout en appréciant la participation active de la CEE aux conférences régionales et mondiales, elle ne saurait accepter, compte tenu des ressources limitées dont disposait la CEE, que cela conduise à rouvrir le débat sur un mandat social pour la CEE.

213. Une délégation a déclaré que la mise en oeuvre du Programme d'action régional relevait essentiellement de la responsabilité nationale des différents pays. Des initiatives, une coordination, des directives et un suivi seraient néanmoins nécessaires au niveau régional. Le rôle de la CEE à cet égard serait important étant donné que ses travaux prévoyaient le rassemblement et la diffusion de statistiques ventilées par sexe, de même qu'une coopération et une assistance pour la mise en oeuvre du Programme à l'échelle nationale.

214. Le représentant du Groupe de travail de la CEE sur les ONG a insisté sur le fait que la Réunion préparatoire de haut niveau avait fait date au sein de la région. Il a remercié les gouvernements et la CEE du succès avec lequel la Réunion avait été organisée ainsi que de l'appui qui avait été apporté au Forum parallèle des ONG. La qualité et l'envergure du Programme d'action régional, qui avait été adopté par consensus, témoignaient du succès de cette réunion. Il a invité les gouvernements à s'engager à mettre en oeuvre ce Programme d'action. Il était urgent de démarginaliser la question de l'équité entre les sexes dans tous les domaines d'activité de la CEE, y compris les statistiques, les données et les travaux de recherche portant sur les différences entre les sexes. Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes liés à la pauvreté, à l'analphabétisme, à la désintégration sociale, à la maladie et à la malnutrition, auxquels les femmes devaient faire face dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le représentant de ce groupe de travail a appuyé la proposition énoncée dans le Programme d'action et qui visait à créer un centre international des ONG en Europe centrale ou orientale afin de coordonner les contacts entre les ONG, les gouvernements et le système des Nations Unies. Il a invité les gouvernements de la CEE à fixer des objectifs mondiaux pour la mobilisation des ressources.

**Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par
le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale
(Point 6 d) de l'ordre du jour)**

215. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la note du Secrétaire exécutif distribuée sous la cote E/ECE/1320 et Add.1. Les délégations se sont félicitées de la contribution apportée par la CEE à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, conformément à la résolution 49/161 de l'Assemblée générale relative à l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Le Programme d'action régional adopté lors de la réunion préparatoire régionale de haut niveau organisée par la CEE a été considéré comme un apport très utile à la Conférence mondiale.

216. Une délégation a estimé que la deuxième Semaine de la sécurité routière organisée sous les auspices de la CEE en 1995 constituait un événement important, notamment comme aide aux pays membres où la circulation était en pleine transformation et qu'il fallait y voir une contribution de la CEE à la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies comme prévu dans la résolution 48/215 de l'Assemblée générale.

217. Certaines délégations ont apporté leur soutien au renforcement et à la diversification des activités de la Commission destinées à répondre aux besoins des pays dont l'économie était en transition, conformément à la résolution 49/106 de l'Assemblée générale. A ce sujet, elles ont dit l'intérêt qu'elles portaient aux ateliers et séminaires et au programme régional de services consultatifs organisés par la CEE. Elles ont instamment demandé à la Commission de continuer à diversifier ces activités et à en élargir le cadre.

218. L'Union européenne a souhaité que soit précisé le mandat des conseillers régionaux, en soulignant que cette activité ne devait pas remettre en question la répartition convenue des ressources dans le cadre du budget ordinaire.

219. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les activités mises en oeuvre par la CEE pour donner suite au programme Action 21 adopté par la CNUED, comme prévu dans la résolution 49/113 de l'Assemblée générale relative à la Diffusion des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Elles se sont déclarées favorables à l'organisation en 1996 d'une conférence régionale sur les transports et l'environnement. Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus "Un environnement pour l'Europe" et dans l'examen des résultats en matière d'environnement obtenus au niveau national ont également été bien accueillis.

220. Certaines délégations ont demandé à la CEE d'appuyer activement et pleinement l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994 comme stipulé dans la résolution 49/128 de l'Assemblée générale relative au rapport de la Conférence.

221. Soulignant l'importance qu'elle accordait à un développement industriel durable conformément à la résolution 49/108 de l'Assemblée générale sur le développement durable et la coopération économique internationale : coopération pour le développement industriel, une délégation a appelé l'attention sur les travaux de la Commission relatifs au programme "Industrie chimique" (CHEMISEED). Certaines délégations se sont déclarées favorables à la convocation d'un forum européen sur le développement industriel durable. D'autres délégations ont rappelé la décision prise par la Commission d'organiser une table ronde sur ce thème à sa cinquante et unième session.

222. Une délégation a demandé que soit poursuivie l'aide financière et technique internationale à la reconstruction et au relèvement des régions de son pays dévastées par la guerre. Elle a exprimé l'espoir que la CEE contribuerait à la coopération et à l'assistance internationales, non seulement pour son pays, mais aussi pour d'autres touchés par le conflit dans la région. Elle a fait observer que la section G de la résolution 49/21 de l'Assemblée générale, sur la coopération et l'assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays, était la troisième d'une série de résolutions adoptées sur ce sujet par l'Assemblée générale. La présente résolution différait des deux précédentes en ce sens qu'elle prévoyait des initiatives précises et demandait au Secrétaire général de l'ONU de prendre des mesures concrètes. La même délégation a fait remarquer que les trois résolutions portaient sur les travaux d'organisations régionales telles que la CEE. D'autres délégations ont insisté sur le fait que de telles activités déborderaient le mandat actuel de la CEE et que la Commission n'avait pas de ressources à accorder sous forme d'aide financière à tel ou tel pays membre.

223. Deux pays sans littoral ont souligné qu'ils avaient besoin d'un appui technique pour améliorer leur situation en matière de transport afin de stimuler leur développement économique et social général. Ils se tournaient vers la CEE pour obtenir une aide conformément au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 49/102 de l'Assemblée générale relative à la situation en matière de transit des Etats sans littoral d'Asie centrale et des pays en développement de transit qui sont leurs voisins.

224. Les délégations ont relevé avec satisfaction que conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 49/13 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE avait réaffirmé, lors de la Conférence d'examen de Budapest, l'importance du concept global de sécurité qui sous-tend les activités que mènera la nouvelle organisation rebaptisée OSCE pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. La Conférence avait reconnu que l'économie de marché et le développement économique durable faisaient partie intégrante de ce concept, et elle s'était félicitée du rôle joué par la CEE et par d'autres organisations internationales dans la dimension économique de l'OSCE. Les délégations ont appuyé sans réserve la contribution de la CEE au prochain Forum économique sur les questions relevant de sa compétence.

225. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre les pays de la région méditerranéenne en développant des activités qui favorisent la stabilité et la paix dans la région. Elles se sont félicitées des activités menées au sein de la CEE, ainsi que des nouvelles initiatives prises par le Secrétaire exécutif pour renforcer la coopération entre les pays méditerranéens conformément à la résolution 49/81 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

226. Une délégation a rappelé la résolution 49/88 de l'Assemblée générale relative au processus de paix au Moyen-Orient, dans laquelle l'Assemblée générale accueillait avec satisfaction la Déclaration de Casablanca et demandait à tous les Etats membres d'apporter une assistance économique, financière et technique aux parties intéressées dans la région. Cette délégation a invité la Commission à prendre une décision au sujet de sa représentation au prochain Sommet d'Amman qui se tiendra à Amman (Jordanie) en novembre 1995.

227. Soulignant qu'il importait d'appuyer solidement les préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui se tiendrait à Istanbul (Turquie) en 1996, une délégation a instamment prié les gouvernements des pays de la CEE d'appuyer le processus préparatoire afin d'assurer le succès de la Conférence comme prévu dans la résolution 47/180 de l'Assemblée générale. Une autre délégation a relevé avec satisfaction que le Comité des établissements humains avait défini sa contribution à la Conférence en tant qu'élément distinct de son programme de travail comme le stipulait la résolution 49/109 de l'Assemblée relative à Habitat II.

228. Une délégation a demandé à la CEE d'appliquer les dispositions pertinentes de la résolution 49/99 de l'Assemblée sur le commerce international et le développement.

**Contribution de la Commission et suite donnée aux programmes mondiaux
des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider
les pays en développement d'autres régions
(Point 6 e) de l'ordre du jour)**

229. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la note du Secrétaire exécutif distribuée sous la cote E/ECE/1321. Les délégations ont noté avec satisfaction la contribution de la Commission à la préparation des conférences mondiales des Nations Unies comme la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et Habitat II. Plusieurs délégations ont indiqué les domaines dans lesquels elles espéraient que la CEE continuerait de mettre en oeuvre les recommandations et les programmes d'action issus de ces conférences.

230. Certaines délégations ont été d'avis que la CEE devrait prendre des initiatives dans le domaine social pour donner suite aux recommandations du Sommet pour le développement social, de la Réunion préparatoire régionale en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence du Caire sur la population et le développement. L'Union européenne a déclaré que les activités de suivi ne devraient pas dépasser le cadre du mandat de la Commission. Une autre délégation a rappelé que des mécanismes spécifiques avaient été adoptés par l'Assemblée générale pour donner suite aux conférences mondiales et que des institutions chefs de file avaient été désignées à cet effet. Il fallait donc leur laisser le temps de dégager leurs conclusions. La Commission serait alors mieux à même de déterminer la contribution à apporter.

231. Une délégation s'est déclarée préoccupée de ce que la dimension mondiale des travaux de la Commission n'était pas toujours prise en considération. Elle a encouragé la Commission à participer au réseau mondial d'assistance aux groupements sous-régionaux.

232. Affirmant l'importance qu'elles attachaient à l'action dans le domaine des établissements humains, deux délégations ont préconisé à cet égard une approche intersectorielle. Une délégation a rappelé qu'une décision prise cette année a défini l'orientation des travaux futurs qui, à son avis, constitueraient une contribution utile à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

233. Une autre délégation a estimé que la contribution à Habitat II prévue par la Commission restait modeste. Elle a encouragé la Commission à affirmer son rôle dans les activités régionales de cette conférence en définissant sa contribution comme un élément distinct de son plan de travail à moyen terme révisé et en intégrant les aspects intersectoriels des travaux sur les établissements humains dans les plans de travail de ses organes subsidiaires principaux. Elle a suggéré par ailleurs que les conclusions de la Réunion préparatoire de la CEE en vue de la Conférence Habitat II soient utilisées comme principes directeurs. Elle s'est déclarée convaincue que la CEE était probablement l'organisation la mieux placée pour traiter les problèmes auxquels sont confrontés les pays en transition dans le domaine des établissements humains durables. Pour renforcer l'utilité de cette action, elle a affirmé que la Commission devrait accorder un degré de priorité plus élevé aux besoins des pays de la CEI.

234. Le représentant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) a rendu compte des préparatifs des pays en vue de la Conférence Habitat II. Bien que plusieurs pays membres de la CEE se soient déclarés intéressés et que certains aient déjà fourni des contributions, huit pays seulement ont créé à ce jour des comités nationaux. Dans 11 pays, la création de comités était en cours et des rapports d'activité ont été reçus de 10 pays. Il a instamment demandé à tous les gouvernements de la CEE qui ne l'ont pas encore fait d'instituer des comités nationaux. Il leur a demandé aussi de présenter des rapports sur les activités préparatoires menées dans leur pays en vue de la Conférence.

235. Le représentant d'une ONG, le Conseil international de l'action sociale, a souligné la nécessité de mieux comprendre l'interface entre le développement économique et le développement social et d'aider les pays en transition. Le Conseil a fourni des renseignements sur les réunions qu'il a organisées à ce sujet au Forum des ONG lors du Sommet mondial pour le développement social. Il s'est félicité de ce que la CEE avait présenté un exposé sur l'évolution économique et démographique de la région, notamment sur la reprise durable après le marasme de la période de transition, les tendances démographiques, les réfugiés, le vieillissement de la population et ses répercussions, les tendances du chômage et les systèmes de protection sociale. Il a estimé qu'une coopération entre les organisations non gouvernementales, les institutions internationales et le secteur privé était indispensable pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui affectaient

la région de la CEE. Il a demandé à la Commission d'établir un comité de travail au sein duquel ces trois secteurs seraient représentés et qui serait chargé de promouvoir l'intégration du développement social et économique dans les pays en transition et le développement des organisations non gouvernementales.

**Programme de travail de la CEE pour 1995-1999
(Point 7 de l'ordre du jour)**

236. Deux délégations se sont félicitées de la décision prise par le Secrétaire exécutif de redéployer les ressources des programmes relativement moins prioritaires vers ceux qui le sont plus, d'accroître la transparence et de réaliser des économies en utilisant des méthodes de travail plus informelles. Tout en comprenant les arguments de la CEE en faveur de ressources additionnelles eu égard à l'augmentation du nombre de ses membres, elles ont souligné combien il importait que l'idée de croissance budgétaire zéro s'applique à l'ensemble du système des Nations Unies.

237. Il a été déclaré que le budget de la CEE ne pouvait pas être considéré de façon isolée. D'autres institutions avaient pour mandat d'aider les pays en transition. Par ailleurs les apports d'aide bilatérale étaient considérables. La CEE était encouragée à continuer de mettre l'accent sur les cinq domaines prioritaires, pour lesquels elle disposait d'une masse critique, et de réduire les frais généraux d'administration. Elle deviendrait ainsi plus efficace et devrait poursuivre la révision de son programme de travail afin de mettre en évidence les domaines d'où elle pouvait dégager des ressources pour de nouvelles activités.

238. Une autre délégation a regretté l'absence de documentation sur le budget de la CEE pour 1996-1997, car les possibilités dont disposaient les gouvernements de prendre, au sujet du programme, des décisions assorties de conséquences budgétaires se trouvaient de ce fait limitées. Elle a réaffirmé sa conviction qu'il fallait appliquer le principe de la croissance réelle zéro à l'ensemble du budget ordinaire des Nations Unies et non à tel ou tel programme, en particulier celui de la CEE. Elle était favorable à un redéploiement des ressources d'autres programmes de l'ONU en faveur de la CEE. Elle a également invité instamment le secrétariat à rechercher des ressources pour la CEE auprès du secteur privé.

239. Une autre délégation a exprimé son soutien de principe au programme de travail contenu dans le document E/ECE/1322. Elle a demandé que le secrétariat présente à la première réunion informelle spéciale après la session le texte du programme de travail de la Commission elle-même, qui devait être complété après la session. Il était également prévu que le programme soit complété par les décisions qui seraient adoptées à la séance de clôture, y compris celles relatives à la coopération dans le domaine des établissements humains.

240. Une autre délégation a souligné la nécessité d'un débat plus approfondi à la session annuelle sur les questions de gestion afin que les gouvernements puissent donner des directives au secrétariat. Elle a proposé que la prochaine réunion informelle spéciale se saisisse de la question des grandes orientations à donner au secrétariat.

241. Une délégation a reconnu que la CEE se trouvait aux prises avec de sérieuses difficultés budgétaires qui compliquaient l'établissement des priorités. Elle a cependant insisté sur le fait qu'il serait peut-être possible, en étudiant les priorités de chaque secteur, de répondre aux espoirs de tous les gouvernements membres. A cet égard elle a mentionné un certain nombre de points auxquels son gouvernement attachait de l'importance dans les transports, l'environnement, les statistiques, l'énergie et le programme régional de services consultatifs.

242. Toutefois, une autre délégation a déclaré que même si la croissance budgétaire zéro semblait rationnelle, celle-ci n'était pas, à son avis, adaptée à la très sérieuse situation dans laquelle se trouvait la région de la CEE. La délégation a fait état des besoins des pays en transition et des régions déchirées par la guerre. C'est pourquoi, tout en appréciant les arguments avancés en faveur des restrictions budgétaires et de la transparence, elle a demandé que l'on fasse preuve de souplesse et qu'on ne ferme pas les yeux sur les besoins des pays en transition. Il convenait certes de demander au secrétariat de mieux organiser ses travaux et l'utilisation des ressources, mais il fallait adopter une attitude souple à l'égard des budgets et des nouvelles formes de financement d'activités bien précises et du programme de travail.

243. L'Union européenne a regretté qu'il n'y ait pas eu suffisamment de temps pour débattre du programme de travail. Elle espérait que les délégations auraient la possibilité de connaître les propositions budgétaires adressées par la CEE au Siège sans empiéter sur les mandats des organes délibérants du Siège. Elle a également demandé que le secrétariat fasse connaître avant leur adoption les incidences financières des décisions à adopter à la séance de clôture.

244. La Commission a adopté son programme de travail pour 1995-1996 et a approuvé, en principe, sous réserve de réexamen à sa cinquante et unième session, le programme de travail pour 1995-1999. Elle a également reçu des explications sur la présentation et les modalités nouvelles à appliquer pour le nouveau plan à moyen terme pour la période 1998-2002, ainsi que sur le calendrier des consultations avec la Commission et ses organes subsidiaires.

Questions diverses (Point 9 de l'ordre du jour)

245. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que sa cinquante et unième session, qui se tiendrait à Genève, était provisoirement fixée du 15 au 23 avril 1996. Conformément à la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social, l'ordre du jour provisoire de cette session correspondrait dans ses grandes lignes à celui de la cinquantième session. Toutefois, les processus d'évolution et d'intégration ainsi que les conflits en cours dans la région pourraient très bien donner lieu à de nouvelles initiatives appelant un débat dans le cadre de la CEE. Le Secrétaire exécutif a aussi noté que la Commission avait l'intention de procéder à un nouvel examen de son programme de travail dans les mois à venir. Il a indiqué son intention de s'appuyer pleinement sur les procédures établies à la CEE, en consultation avec les membres du Bureau, et sur les résultats des travaux des réunions informelles spéciales de la Commission, pour veiller à ce que les membres de la Commission soient pleinement associés à l'élaboration de l'ordre du jour en temps utile.

Adoption des décisions

246. A sa 11ème séance, la Commission a adopté dix décisions. Le texte intégral de toutes les décisions adoptées figure au chapitre IV.

247. A propos de la décision relative à la coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une délégation a encouragé notamment le secteur privé à participer à la prochaine conférence d'Amman qui, espérait-elle, permettrait de renforcer la coopération dans cette région.

248. Une délégation a exprimé l'espoir qu'il serait tenu compte des besoins particuliers des pays déchirés par la guerre lors de l'examen de l'aide que pourraient apporter les travaux des organes subsidiaires de la Commission aussi bien que ceux des autres organes des Nations Unies.

249. Notant que les postes vacants du secrétariat intéressant le secteur de l'énergie avaient été pourvus, la Commission a décidé de ne plus en faire état dans la décision relative à la coopération dans le domaine de l'énergie.

250. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance, dans la décision relative à la coopération dans le domaine des transports, de l'accord concernant la date et le lieu de la Conférence régionale de 1996 sur les transports et l'environnement. Tout en réaffirmant qu'il était disposé à continuer à appuyer les travaux préparatoires en vue de la Conférence dans la limite des ressources disponibles, il a invité les gouvernements des pays membres à soutenir financièrement la Conférence. Se référant par ailleurs à la demande qui lui était adressée dans la décision d'affecter davantage de ressources du secrétariat aux transports, il a demandé aux gouvernements des pays membres de lui indiquer les secteurs dans lesquels il devait les prélever.

**Adoption du rapport annuel de la Commission
(Point 10 de l'ordre du jour)**

251. Les rapporteurs ont modifié le projet de rapport sur plusieurs points.

252. Se référant à des questions mentionnées dans le document récapitulatif (E/ECE/1315) qui appelaient une décision de la Commission et au sujet desquelles aucune suite n'avait été donnée, une délégation a proposé de les soulever à la réunion informelle spéciale suivante. Elle a aussi proposé qu'à l'avenir les documents soumis à la session attirent l'attention sur ces questions conformément aux décisions précédentes de la Commission afin qu'elles soient traitées comme elles le méritaient.

253. Deux délégations ont relevé dans le rapport un défaut de concordance dans la désignation des délégations. On a dit que l'usage aux Nations Unies était de ne pas désigner les délégations par le nom de leur pays. On a proposé qu'à compter de la cinquante et unième session de la Commission, toutes les délégations soient nommées ou bien qu'aucune ne le soit. Il a été décidé que le Président consulterait les gouvernements des pays membres à ce sujet et qu'une décision serait prise avant la cinquante et unième session de la Commission.

254. Dans un souci de plus grande transparence, une délégation a recommandé que le secrétariat fournisse des renseignements au sujet de la répartition des ressources entre les divers secteurs du programme de travail afin que la Commission puisse mieux se rendre compte du respect des priorités.

255. A sa 11ème séance, le 11 avril 1995, la Commission a adopté son rapport pour la période allant du 27 avril 1994 au 11 avril 1995.

CHAPITRE IV

DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE AU COURS DE SA CINQUANTIEME SESSION

A (50) LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET SES ACTIVITES FUTURES

La Commission économique pour l'Europe,

Consciente du rôle important de la CEE en tant qu'instrument de l'application des principes et de la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies, au niveau régional,

Soulignant l'importance de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, de la Déclaration du Sommet de Budapest intitulée "Vers un véritable partenariat dans une ère nouvelle" et des documents d'autres réunions pertinentes de l'OSCE, en particulier les documents de la Conférence de Bonn sur la coopération économique, et ayant à l'esprit que ces documents contiennent aussi des recommandations concernant les travaux futurs de la Commission,

Prenant en considération le document récapitulatif établi par le secrétariat (E/ECE/1315), le rapport du Président de la Commission sur ses consultations avec le bureau des organes subsidiaires principaux (E/ECE/1314) et la note du Secrétaire exécutif sur le programme de travail pour 1995-1999, et tenant compte de la décision P (45) adoptée à la reprise de sa quarante-cinquième session annuelle, du budget de la CEE pour l'exercice biennal 1994-1995 approuvé à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et du Plan à moyen terme pour la période 1993-1997,

Prenant note du fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/128, a approuvé le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

Réaffirmant ses décisions L (48), intitulée "Préparation et organisation de la session annuelle", et M (48), intitulée "Modification du règlement intérieur de la CEE",

Rappelant sa décision E (49), en particulier le paragraphe 5 de ladite décision invitant le Secrétaire exécutif à entreprendre des travaux préparatoires pour assurer la commémoration en 1997 du cinquantième anniversaire de la création de la Commission économique pour l'Europe,

Notant l'opportunité d'encourager une démarche synergique au sein des organes subsidiaires principaux de la CEE de même qu'entre eux, compte tenu de la modicité des ressources budgétaires,

1. Réaffirme sa volonté de continuer à appliquer les décisions O (45) et P (45) adoptées à la reprise de la quarante-cinquième session, prie ses organes subsidiaires de continuer à appliquer les dispositions de la décision O (45) lors de l'examen et de l'exécution de leurs programmes de travail et demande en outre au Secrétaire exécutif de continuer à appliquer les dispositions et recommandations contenues dans les décisions O (45) et P (45) dans la mesure où elles concernent les travaux du secrétariat, et de lui rendre compte des mesures prises à la cinquante et unième session de la Commission;

2. Approuve son programme de travail pour 1995-1996 et entérine, en principe, sous réserve de l'examen qui aura lieu à sa cinquante et unième session, son programme de travail pour 1995-1999;

3. Prend acte avec satisfaction de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1320) sur les incidences des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur les travaux de la CEE/ONU, y compris les résolutions 47/166 du 18 décembre 1992, 48/204 du 19 novembre 1993 et 49/21G du 20 décembre 1994 de l'Assemblée générale sur la coopération et l'assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays, invite le Secrétaire exécutif à envisager dans le cadre du mandat de la CEE, dans la limite des ressources existantes et sans préjudice des programmes actuels de la CEE, des mesures éventuelles concernant ces résolutions ainsi que la contribution aux programmes mondiaux des Nations Unies, dont les conférences mondiales ou les années internationales à venir ou de date récente, notamment le suivi au niveau régional de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et prie le Secrétaire exécutif de porter les travaux de la Commission à l'attention du Secrétaire général;

4. Invite le Secrétaire exécutif à poursuivre, dans le cadre du mandat de la CEE, les travaux de la Commission dans le domaine de la population, mettant l'accent sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et sur la mise en oeuvre des activités consécutives à celle-ci au niveau régional, tout en accordant une attention particulière aux problèmes des pays en transition;

5. Prend note avec satisfaction du document récapitulatif établi par le secrétariat (E/ECE/1315) et du rapport du Président de la Commission sur ses consultations avec le bureau des organes subsidiaires principaux (E/ECE/1314);

6. Souligne qu'il importe de poursuivre des politiques visant à libéraliser et à développer davantage le commerce, notamment l'accès aux marchés, entre pays occidentaux et pays en transition, de réduire les obstacles qui continuent d'entraver le commerce entre les pays de la région de la CEE, d'améliorer la compétitivité des exportations des pays en transition et de faciliter leur intégration dans le système commercial international;

7. Prend note de l'étude du secrétariat (E/ECE/1311) contenant des recommandations sur les moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition, ainsi qu'il était demandé au paragraphe 2 de la décision C (49), se félicite des débats de la table ronde organisée au cours de sa session sur le thème "La promotion de l'expansion du commerce des pays en transition en tant qu'élément important de leur intégration à l'économie européenne et mondiale" et invite le Comité pour le développement du commerce et d'autres organes subsidiaires principaux concernés à poursuivre, selon qu'il conviendra et dans le cadre de leur mandat, leurs travaux sur les questions liées à la promotion de l'expansion du commerce des pays en transition, notamment l'amélioration de l'accès aux marchés et de la compétitivité commerciale, en tenant compte du cadre de référence créé par le Cycle d'Uruguay et l'Organisation mondiale du commerce;

8. Prie le Secrétaire exécutif d'attirer l'attention du Secrétaire général de l'ONU sur la nécessité de fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission en tenant compte de la forte augmentation du nombre de ses pays membres, qui est passé de 34 à 55, et de la mise en oeuvre du programme d'assistance aux pays en transition entrepris par la CEE, et de prendre d'urgence des dispositions pour pourvoir les postes d'administrateur vacants, et invite à communiquer périodiquement aux missions permanentes installées à Genève et aux organes subsidiaires principaux des renseignements sur l'affectation des ressources, tant au titre du budget ordinaire que sous la forme de contributions extrabudgétaires;

9. Prie instamment le Secrétaire général de l'ONU, compte tenu de la résolution 1 (1992-S) de la Commission, d'envisager, en restructurant le Secrétariat de l'Organisation, la possibilité de renforcer davantage la Commission;
10. Prie ses organes subsidiaires principaux d'envisager des mesures propres à rationaliser leurs délibérations, notamment la procédure d'adoption de leurs rapports, en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles;
11. Invite le Secrétaire exécutif à étudier des moyens de rendre les activités de la CEE plus visibles, en les faisant mieux connaître à l'extérieur, et de présenter des informations aux sessions informelles spéciales que doit tenir la Commission;
12. Souligne qu'il importe d'établir une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire et invite le Secrétaire exécutif à entreprendre des démarches à cet effet;
13. Décide de convoquer sa cinquante-deuxième session commémorative de 1997 à un niveau élevé, en vue d'adopter une déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe qui définirait les orientations stratégiques des activités futures de la CEE en fonction des réalités nouvelles dans la région de la CEE et compte tenu des besoins et des priorités du développement économique des pays en transition, ainsi que des capacités budgétaires et des recommandations éventuelles de la réunion spéciale de la CEE sur les économies à réaliser;
14. Souligne qu'il importe que le Comité de l'agriculture poursuive ses activités et invite le Secrétaire exécutif à entreprendre des démarches supplémentaires auprès du secrétariat de la FAO en vue de maintenir temporairement une partie des postes de la Division de l'agriculture et du bois financés par la FAO;
15. Prie le Secrétaire exécutif de communiquer aux organes subsidiaires principaux concernés la présente décision et les autres décisions prises à cette session, ainsi que les opinions exprimées ou approuvées en la matière par les gouvernements des pays membres, et prie ces organes d'en tenir compte dans leurs travaux et lors de l'examen de leurs programmes respectifs.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 55)

B (50) DIVERSIFICATION DES FORMES ET METHODES DES ACTIVITES DE
LA COMMISSION DESTINEES A AIDER LES PAYS DE LA REGION EN
TRANSITION VERS UNE ECONOMIE DE MARCHÉ ET A FACILITER
LEUR INTEGRATION A L'ECONOMIE EUROPEENNE ET MONDIALE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant les résolutions 48/181 et 49/106 de l'Assemblée générale sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Réaffirmant la teneur de ses décisions B (48) et B (49) et des autres décisions pertinentes,

Consciente du rôle utile que joue la CEE en aidant les pays en transition, grâce en particulier au programme d'ateliers, de colloques et d'autres activités informelles semblables sur les problèmes de transition, organisés sous les auspices de la CEE,

Reconnaissant l'importance d'une nouvelle diversification des formes et méthodes des activités de la Commission visant à aider les pays en transition vers une économie de marché et à faciliter leur intégration à l'économie européenne et mondiale,

1. Prend note du rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la CEE visant à aider les pays en transition (E/ECE/1310) et accueille avec satisfaction les diverses propositions qu'il contient sur l'intensification des activités de la Commission destinées à aider les pays en transition;
2. Prend note avec satisfaction de l'établissement par le secrétariat d'une liste préliminaire d'experts et de spécialistes des problèmes de la privatisation et de la transition de divers secteurs économiques vers les conditions du marché, dont les services, consultatifs notamment, pourraient être fournis aux pays en transition intéressés et invite le secrétariat à mettre au point cette liste pour la fin de 1995;
3. Recommande que le Secrétaire exécutif étudie en consultation avec le PNUD, la BERD, l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres institutions et organisations la possibilité d'organiser dans l'un des pays en transition intéressés, avec le soutien financier des dites organisations et institutions, des stages de formation dans le domaine de l'économie de marché à l'intention des représentants de l'administration et des milieux d'affaires des pays en transition;
4. Prie le Secrétaire exécutif d'étudier en consultation avec le PNUD, la BERD et la Banque mondiale la faisabilité d'une collaboration avec la CEE pour le rassemblement et le partage des données sur les projets d'investissement étranger direct dans les pays en transition;
5. Confirme qu'il est important de poursuivre le programme d'ateliers et de colloques qui se sont avérés d'une utilité concrète pour les pays en transition;
6. Décide de continuer à fournir, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition, une aide financière à ces pays afin qu'ils puissent participer au programme d'ateliers et de colloques de la CEE et invite les gouvernements des pays membres, les organisations et les institutions internationales compétentes ainsi que les autres donateurs potentiels à verser des contributions au Fonds afin de financer le programme d'ateliers, de colloques et d'autres formes d'activité sur les problèmes de transition organisé sous les auspices de la CEE;
7. Recommande également au Secrétaire général de l'ONU d'examiner la possibilité d'utiliser la CEE comme organe central chargé de faciliter dans le cadre des dispositions appropriées à prendre au sein du Secrétariat de l'ONU la promotion et le renforcement de la coopération mutuelle avec les programmes mondiaux, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans les limites de leurs mandats respectifs;
8. Prie le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à la cinquante et unième session de la mise en oeuvre de la présente décision.

11^{ème} séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 81)

C (50) RENFORCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL DE SERVICES
CONSULTATIFS DE LA CEE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision B (49), en particulier le paragraphe 8 du dispositif où est soulignée l'importance d'une interaction dynamique entre les activités de la CEE en vue de fournir des conseils d'experts et une assistance aux pays en transition, et des dispositions appropriées à prendre au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la lumière de la résolution 48/181 de l'Assemblée générale,

Notant que la création et les activités du programme régional de services consultatifs de la CEE est une contribution concrète de la Commission à la restructuration du Secrétariat de l'ONU dans les secteurs économique et social,

1. Prend acte des informations communiquées par le Secrétaire exécutif dans sa note (E/ECE/1310) sur la mise en oeuvre du programme régional de services consultatifs de la CEE;
2. Prie le Secrétaire exécutif, afin de donner une définition plus claire du mandat et des fonctions des Conseillers régionaux en tenant dûment compte des demandes des gouvernements des pays intéressés, d'établir à l'intention de la cinquante et unième session de la CEE un rapport sur les objectifs et les activités du programme, notamment sur les moyens d'en améliorer l'efficacité;
3. Prie en outre le Secrétaire exécutif d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans une forme appropriée, une demande concernant l'affectation de ressources adéquates, dans les limites du budget ordinaire existant de l'ONU, pour la mise en oeuvre du programme régional de services consultatifs de la CEE;
4. Demande au secrétariat de la CEE d'intensifier la coopération de ses services consultatifs régionaux avec d'autres organisations concernées, en particulier le PNUD, la Commission des communautés européennes, l'OCDE et la BERD;
5. Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte à la Commission, à sa cinquante et unième session, de la suite donnée à la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 82)

D (50) COOPERATION ECONOMIQUE EN MEDITERRANEE A LA LUMIERE
DE L'ACTE FINAL DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET
LA COOPERATION EN EUROPE

La Commission économique pour l'Europe,

Réaffirmant sa décision D (49) et les décisions qu'elle a adoptées précédemment sur la coopération économique en Méditerranée,

Considérant que plusieurs Etats méditerranéens membres de la Commission sont en développement du point de vue économique,

Rappelant la nécessité de mieux en mieux comprise d'efforts communs de tous les pays méditerranéens pour développer la coopération économique, sociale, culturelle et environnementale et promouvoir la stabilité et la paix dans la région méditerranéenne à la lumière de l'Acte final de la CSCE, de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, du Document d'Helsinki de 1992 et du Document de Budapest de 1994,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1312) sur les activités de la CEE visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et d'autres documents de la CSCE et de l'OSCE, notamment de la Charte de Paris pour une Nouvelle Europe, du Document d'Helsinki de 1992 et du Document de Budapest de 1994, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE, et plus particulièrement de la partie II du rapport consacrée à la coopération économique en Méditerranée;

2. Prend note également du fait que la CEE a participé, dans le cadre du Sommet de la CSCE tenu à Budapest en 1994, aux deux sessions que le groupe de travail chargé des dimensions économiques a consacrées aux problèmes de la Méditerranée;

3. Se félicite des activités entreprises par le secrétariat sur les problèmes méditerranéens du point de vue des politiques et conventions relatives à l'environnement, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau; les problèmes de transport; les sources d'énergie renouvelables et l'utilisation de l'énergie solaire; l'industrie chimique et le traitement des déchets industriels; l'harmonisation des normes agricoles; la prévention et la maîtrise des incendies de forêts et autres problèmes de l'industrie forestière; le tourisme écologiquement viable; et autres activités permanentes évoquées plus en détail dans le document E/ECE/1312, partie II;

4. Demande au Secrétaire exécutif de continuer d'entreprendre, comme il y a été invité précédemment, des études orientées vers l'action, y compris l'analyse spécifique de la coopération économique existante entre les pays méditerranéens de la CEE, et de définir des moyens efficaces de renforcer la coopération économique en Méditerranée dans tous les secteurs du programme de travail de la Commission, compte tenu des limites des ressources disponibles, en vue de leur examen par les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail de la Commission dans leur programme de travail;

5. Invite en outre les Etats membres à aider la Commission dans ses activités en cours sur l'analyse des politiques macro-économiques et sectorielles pour que soit prise en compte la dimension méditerranéenne de la CEE;

6. Prie le Secrétaire exécutif de continuer de coopérer avec les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales concernées, ainsi qu'avec les chefs de secrétariat des autres organes pertinents des Nations Unies, afin d'assurer l'interaction avec les pays méditerranéens non membres de la Commission, de manière à accroître la coopération interrégionale sur les sujets relevant de la compétence de la CEE et présentant un intérêt commun pour les pays méditerranéens;

7. Prend note de l'initiative du Secrétaire exécutif d'examiner avec les Etats de la région méditerranéenne, membres ou non de la CEE, le rôle de la CEE dans la coopération en Méditerranée, et encourage de nouveaux échanges de vues sur les moyens de donner une substance concrète aux décisions de la Commission;

8. Prend note avec satisfaction du fait que les secrétariats de la CEE et de la CEA, comme ils y avaient été invités par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/60, ont participé aux activités de suivi du projet de liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de

Gibraltar et préparent en commun un rapport portant sur les études effectuées dans la période 1994-1995 dans le cadre de ce projet, pour présentation au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995;

9. Prend note avec satisfaction du fait que l'OSCE, lors du Sommet de Budapest de décembre 1994, a reconnu le rôle de la CEE et d'autres organisations et institutions internationales concernées dans l'appui aux éléments prioritaires de la dimension économique de l'OSCE, en particulier pour le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, facteur important de la stabilité dans la région de l'OSCE;

10. Appelle les pays méditerranéens à coopérer étroitement avec l'OSCE pour intensifier dans le cadre de séminaires et de consultations de haut niveau le dialogue entre l'OSCE et les Etats méditerranéens non participants, et invite le Secrétaire exécutif à coopérer avec le groupe de contact informel d'experts à composition non limitée qui sera créé dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne, conformément à la décision sur la Méditerranée adoptée au Sommet de Budapest de 1994;

11. Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte de la mise en oeuvre de la présente décision à la cinquante et unième session.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 92)

E (50) COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DURABLE

La Commission économique pour l'Europe,

Réaffirmant sa volonté de soutenir les efforts déployés par les pays en transition pour parvenir à un développement industriel durable en vue d'améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux,

Prenant acte des conclusions de la Réunion d'experts chargée d'examiner des propositions concernant la convocation d'un éventuel forum régional sur le développement industriel durable, de la note analytique rédigée par le secrétariat (IND/AC.1/3) et du rapport du Président sur ses consultations avec les bureaux des organes subsidiaires principaux (E/ECE/1314),

1. Décide d'organiser en 1996, au cours de sa cinquante et unième session annuelle, une table ronde sur la coopération et le développement industriel durable;

2. Invite le Secrétaire exécutif à préparer, en coopération avec les autres organes subsidiaires, les organisations internationales et les ONG compétentes, ainsi qu'avec les représentants des milieux d'affaires et en consultation avec les experts de la CEE dans le domaine de la coopération industrielle, une table ronde en vue d'élaborer des propositions concrètes sur le renforcement de la coopération dans le domaine du développement industriel durable, et notamment sur les modalités de l'aide à fournir aux pays en transition dans ce domaine.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 93)

F (50) RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LA COMMISSION
 ECONOMIQUE POUR L'EUROPE ET L'ORGANISATION SUR LA
 SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant les résolutions 47/10, 48/19 et 49/13 de l'Assemblée générale concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe,

Considérant le Cadre de coopération et de coordination entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 26 mai 1993,

Accueillant avec satisfaction la Déclaration du Sommet de Budapest et les décisions de Budapest adoptées par la Conférence d'examen de la CSCE, et plus particulièrement le chapitre IX "La dimension économique" qui formulent les grandes orientations de la coopération dans le domaine de l'économie, de la science et de la technologie ainsi que de l'environnement dans la région de la CEE, en approfondissant les dispositions pertinentes du document de la Conférence de Bonn sur la coopération économique et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe,

Convaincue qu'il est essentiel d'établir une meilleure coopération entre la CEE et le Forum économique ainsi qu'avec d'autres institutions pertinentes de l'OSCE, coordination où il serait tenu compte des compétences et des potentialités de la CEE pour la promotion de la coopération économique, y compris l'assistance aux pays en transition,

1. Se félicite que l'OSCE ait reconnu, au Sommet de Budapest de décembre 1994, le rôle de la CEE et d'autres organisations et institutions internationales dans l'appui à fournir aux priorités de la dimension économique de l'OSCE;

2. Prend note du rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE (E/ECE/1312) et prend note également des propositions concernant l'établissement d'une coopération entre le secrétariat de la CEE et le secrétariat de l'OSCE afin de promouvoir la mise en oeuvre des dispositions pertinentes des documents finals du Sommet de Budapest;

3. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à ces propositions en accordant une attention particulière au rôle de la CEE dans la préparation de la troisième Réunion du Forum économique de l'OSCE sur le thème "Coopération économique régionale, dans les domaines du commerce, de l'investissement et des infrastructures" et de présenter en temps voulu au Président du Forum économique de l'OSCE les rapports et études disponibles sur la question, notamment l'étude sur les moyens d'encourager l'expansion du commerce des pays en transition;

4. Demande également au Secrétaire exécutif de contribuer activement et de participer, avant le Forum économique, aux consultations formelles et informelles où seront choisis les thèmes de discussion spécifiques du Forum et de ses réunions de suivi, ainsi qu'au mécanisme de contact mis en place entre l'OSCE et les organisations internationales en vue d'échanges d'informations avec l'OSCE sur les activités intéressant la dimension économique;

5. Prie en outre le Secrétaire exécutif de prendre une part active aux débats du Forum économique, en insistant sur les travaux de la CEE dans les domaines à l'examen, sur les perspectives ouvertes dans ces secteurs par les études de la CEE et sur les moyens qui permettraient de promouvoir l'utilisation pratique des résultats des travaux de la CEE par les décideurs et les milieux d'affaires;

6. Invite ses organes subsidiaires à contribuer de manière appropriée au suivi pratique de la dimension économique de l'OSCE compte tenu du rôle reconnu à la CEE/ONU au paragraphe 15 de la Déclaration du Sommet de Budapest;

7. Souligne l'importance d'une étroite coopération entre la CEE et l'OSCE au titre de la dimension économique et invite le Secrétaire exécutif à prendre les mesures nécessaires à cet effet;

8. Prie également le Secrétaire exécutif de rendre compte à la cinquante et unième session de la Commission de la mise en oeuvre de la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 155)

G (50) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision F (49) sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable,

Reconnaissant la nécessité d'assurer que la politique dans tous les secteurs est compatible avec un développement durable,

Soulignant la nécessité de renforcer cette coordination et cette coopération afin d'assurer l'emploi optimal des ressources disponibles et d'éviter les doubles emplois, et d'être ainsi mieux en mesure de répondre aux besoins des pays de la région, notamment des pays en transition,

1. Souligne qu'il est indispensable que tous les organes subsidiaires principaux concernés, compte tenu de leurs sphères respectives de compétence, intensifient leurs activités dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et prend note du rapport du Comité des politiques de l'environnement relatif aux problèmes et aux obstacles que rencontrent les activités de la CEE dans le domaine de l'environnement et du développement durable et approuve les recommandations du Comité à cet égard;

2. Prend note des précisions relatives aux incidences que le projet de plan d'action CEE/ONU pour la mise en oeuvre du programme Action 21 aurait sur les ressources, fournies par le secrétariat au Comité des politiques de l'environnement à sa dernière session;

3. Invite les Etats membres de la CEE et l'Union européenne à continuer à appuyer la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe" ainsi que les préparatifs de la Conférence ministérielle qui se tiendra à Sofia en octobre 1995, et prie le Secrétaire exécutif de continuer à aider, dans la limite des ressources disponibles, le Groupe de travail composé de hauts

fonctionnaires à coordonner cette activité et le Gouvernement bulgare dans ses efforts d'organisation de la Conférence;

4. Se félicite des premiers progrès enregistrés par l'OCDE, en coopération croissante avec la CEE/ONU, dans la réalisation des études pilotes de performance environnementale dans des pays d'Europe centrale et orientale, attend avec intérêt les résultats de la première étude de ce type réalisée par la CEE et demande au Comité des politiques de l'environnement de prendre une décision le plus tôt possible en ce qui concerne tant l'élaboration d'un programme CEE d'études de performance environnementale par pays que la fourniture des ressources nécessaires à un tel programme de travail;

5. Prend note des travaux entrepris par le Comité préparatoire de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement qui aura lieu en 1996 sous les auspices de la CEE;

6. Fait appel au Comité des transports intérieurs et au Comité des politiques de l'environnement pour qu'ils contribuent à la promotion d'un développement durable dans le cadre de leurs plans de travail respectifs ainsi qu'aux préparatifs de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement;

7. Demande une fois encore à tous les Etats membres de la CEE et de l'Union européenne d'envisager, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de ratifier les conventions ci-après de la CEE, ou d'y adhérer, selon le cas, le plus tôt possible :

- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière;
- Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels;
- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux;

8. Demande aussi à tous les Etats membres de la CEE et de l'Union européenne d'envisager la ratification des Protocoles sur les NO_x et les COV, ou l'adhésion à ceux-ci, et d'envisager de signer et de ratifier le Protocole relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, ou d'y adhérer, selon le cas;

9. Invite les Etats membres de la CEE, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les autres donateurs potentiels à examiner les besoins financiers et techniques des pays en transition pour appliquer les dispositions des conventions et protocoles susmentionnés;

10. Prie enfin le Secrétaire exécutif de rendre compte à sa cinquante et unième session des mesures qu'il aura prises pour appliquer la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 165)

H (50) COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant ses décisions O (45), F (48) et G (49),

Soulignant la priorité élevée qu'elle continue d'accorder dans ses travaux au secteur des transports qui représente une contribution importante au développement et à l'intégration économiques de la région,

Consciente des difficultés que les pays en transition continuent de rencontrer pour créer des mécanismes d'économie de marché dans tous les secteurs des transports,

Considérant que l'une des conditions préalables des progrès dans ces domaines est l'établissement et la modernisation d'un réseau efficace, sûr et durable d'infrastructures de transport répondant à des normes agréées et encore améliorées en matière d'environnement,

Confirmant la nécessité d'assurer une coopération étroite avec l'Union européenne et les organisations qui traitent des questions de transport en vue de mettre au point des concepts de politique des transports tout en évitant les doubles emplois dans les activités et le gaspillage des ressources,

Reconnaissant l'importance que continue d'avoir la CEE dans la coopération régionale relative aux transports et en vue d'aider et de soutenir les Etats membres, et surtout les pays en transition, dans leurs efforts pour améliorer encore leur politique et leurs décisions dans le domaine des transports,

1. Prend note du rapport et des conclusions du Comité des transports intérieurs sur sa cinquante-septième session;

2. Félicite le secrétariat de ses apports aux résultats de la deuxième Conférence paneuropéenne sur les transports (14-16 mars 1994, Crète) et de la reconnaissance dont il a fait l'objet dans la déclaration finale de la Conférence pour ses travaux dans le domaine des infrastructures, de la sécurité routière, de la construction des véhicules, du transport des marchandises dangereuses et du transport combiné;

3. Se félicite du déroulement et des premiers résultats de la deuxième Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE (27 mars -2 avril 1995) et remercie les Etats membres, le secrétariat, les organisations et les personnes qui y ont participé pour leur appui et leur engagement, confirmant ainsi l'attention qu'elle continue d'accorder au comportement des jeunes conducteurs;

4. Prend note du rapport intérimaire du Comité préparatoire à la Conférence de 1996 sur les transports et l'environnement;

5. Appuie les conclusions du Comité préparatoire sur le projet de Lignes directrices pour une stratégie commune en matière de transport et d'environnement et demande au Comité préparatoire de poursuivre ses efforts afin d'élaborer des projets de documents finals de la Conférence, en tenant compte des solutions offertes dans le rapport intérimaire;

6. Autorise le bureau à convoquer la Commission en session officielle avant la fin de 1995 afin de décider de la date et du lieu de la Conférence qui se tiendra durant le second semestre de 1996;

7. Souligne la nécessité d'une révision urgente des dispositions de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR afin d'apporter des solutions durables à long terme dans ce domaine et aussi de réduire le risque de fraude douanière et de contrebande;

8. Fait sienne la décision du Comité des transports intérieurs de constituer un groupe de travail international pour rédiger ultérieurement, avec le concours des autres organisations compétentes, un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie navigable afin de mettre au point des prescriptions pour ce type de transport sur les voies navigables européennes et d'assurer la cohésion nécessaire avec l'ADNR;

9. Invite les Etats membres et l'Union européenne à signer la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool, si possible avant le 14 avril 1995;

10. Prend note du nombre croissant des Parties contractantes à d'autres accords et conventions de la CEE et invite les gouvernements qui n'ont pas encore adhéré à ces accords et conventions, surtout lorsqu'ils ne sont pas encore entrés en vigueur, à étudier la possibilité de le faire;

11. Prend note avec satisfaction de l'achèvement de la première étape de la révision de l'Accord de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur et se félicite de l'adjonction d'une seconde phase au processus de révision concernant des modifications supplémentaires à l'Accord en tant qu'instrument mondial;

12. Invite instamment le Comité des transports intérieurs à tout mettre en oeuvre pour achever lors de ses prochaines sessions les règlements applicables au transport combiné sur les voies navigables et, éventuellement, à la navigation côtière;

13. Se félicite des décisions prises par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-septième session visant à intensifier l'aide aux pays en transition et invite ces pays à présenter au Comité des transports intérieurs leurs propositions de programme respectives et leur évaluation des priorités;

14. Prend note des progrès ultérieurs concernant les projets d'infrastructure TEM et TER et invite les gouvernements des pays de la CEE, l'Union européenne et les institutions non gouvernementales compétentes à coopérer étroitement avec la Commission et les pays de la TEM et de la TER afin d'atteindre les objectifs convenus en vue d'en tenir compte dans l'expansion ultérieure des réseaux de transport européens;

15. Prie le Secrétaire exécutif, tenant compte de l'augmentation de la charge de travail de la Division des transports dans le domaine des règles internationales relatives au transport des marchandises dangereuses, d'affecter à la Division, sur les ressources existantes mais dans les meilleurs délais, un poste supplémentaire d'administrateur qui sera chargé du travail correspondant;

16. Réaffirme la nécessité de maintenir le nombre et le niveau des administrateurs et autres fonctionnaires de la Division des transports et de pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais;

17. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa cinquante et unième session, sur l'application de la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 170)

I (50) COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision O (45), en particulier le paragraphe 3g iv) relatif au secteur de l'énergie,

Avant présentes à l'esprit ses décisions B (49) et F (49),

Notant le rôle important que joue la coopération dans le domaine de l'énergie dans la région de la CEE,

Soulignant l'importance des questions relatives à l'énergie dans la coopération régionale, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays en transition,

Rappelant également avec satisfaction la signature du Traité relatif à la Charte européenne de l'énergie et de son protocole relatif à l'efficacité énergétique, et sachant que la Commission pourrait apporter une contribution très utile en appuyant la mise en oeuvre de la Charte européenne de l'énergie,

Notant qu'un certain nombre d'Etats membres ont demandé à plusieurs reprises de considérer l'énergie comme une priorité de la Commission économique pour l'Europe,

1. Prend note du rapport et des conclusions de la quatrième session du Comité de l'énergie et prie le secrétariat de soumettre au comité à sa cinquième session un projet de programme de travail tenant compte des activités des autres organisations internationales oeuvrant dans le domaine de l'énergie et contenant des propositions sur les domaines qui pourraient se prêter à une coopération avec ces organisations dans la limite des ressources existantes;

2. Confirme qu'il est important de poursuivre dans le domaine de l'énergie le programme d'ateliers et de colloques qui se sont avérés d'une utilité concrète pour les pays en transition et d'utiliser pleinement les services du conseiller régional pour l'énergie dans la mise en oeuvre de ce programme;

3. Souligne l'importance croissante de l'énergie dans le développement de la coopération économique dans la région de la CEE;

4. Se félicite des efforts déployés par le secrétariat pour diversifier les formes et les méthodes de l'assistance aux pays en transition, notamment en ce qui concerne la coopération technique visant à promouvoir et à développer une industrie du gaz axée sur le marché dans les pays en transition et à créer un "centre du gaz";

5. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'exécution de la première phase du projet "Efficacité énergétique 2000" et encourage le renforcement du projet au cours de sa deuxième phase;

6. Invite les gouvernements des pays membres et les organisations, institutions et programmes internationaux appropriés à participer au projet Efficacité énergétique 2000 et au Centre du gaz ainsi qu'à verser des contributions à leurs fonds d'affectation spéciale respectifs;

7. Note avec satisfaction la coopération et la coordination étroites qui existent entre les organismes et institutions des Nations Unies, en particulier dans les domaines concernant l'utilisation efficace de ressources énergétiques limitées;

8. Prie le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à la cinquante et unième session de l'application de la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 177)

J (50) COOPERATION DANS LE DOMAINE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant la résolution 49/109 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, relative à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la décision I (49) de la CEE concernant la contribution de la Commission à la Conférence,

Consciente de l'important rôle intersectoriel joué par les établissements humains dans l'instauration de modes de développement durables dans l'ensemble de la région de la CEE et en particulier dans les pays en transition,

Considérant que la qualité de la gestion urbaine et l'efficacité du secteur du logement et de la construction contribuent à appuyer le processus de transition,

Prenant note du soutien croissant apporté par des pays membres de la CEE au programme de la CEE sur les établissements humains,

1. Prend note du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1318) sur les préparatifs en cours en vue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);

2. Engage le Comité des établissements humains en coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE à donner des orientations générales et des conseils pratiques en vue :

- de réformer le secteur du logement et de la construction dans les pays en transition au moyen d'études et d'activités concrètes ainsi que d'une évaluation de la situation et d'une consultation périodiques,

- d'appuyer la réforme du secteur financier en élaborant des mécanismes appropriés pour financer la construction de logements et les investissements d'infrastructure,

- d'accélérer la modernisation et d'améliorer l'entretien du patrimoine immobilier afin d'offrir de meilleures conditions de vie tout en réduisant la surconsommation d'énergie, d'eau et des autres ressources,
- d'aider à la mise au point d'un système efficace de gestion foncière grâce à la création et à la modernisation de l'enregistrement foncier et du cadastre,
- d'élaborer des directives pour l'aménagement urbain et la mise en place d'infrastructures et de services locaux;

3. Invite le Secrétaire exécutif

- à s'assurer que les ressources existantes de la Section de l'Habitat sont entièrement utilisées et que les postes vacants y sont pourvus, afin d'appliquer notamment la décision I (49) relative à la contribution de la CEE à Habitat II,
- à entreprendre des préparatifs en coopération avec le Comité des établissements humains et d'autres organes subsidiaires principaux, conformément aux paragraphes 4 et 15 de la résolution 49/109 de l'Assemblée générale, qui a prié les commissions régionales d'inclure dans leur programme pour 1995 un élément concernant les préparatifs d'Habitat II, en mettant particulièrement l'accent sur les préparatifs dans la région de la CEE, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquantième session,
- à soumettre un rapport à la Commission à sa cinquante et unième session sur la suite donnée à la présente décision.

11ème séance
11 avril 1995
(voir ci-dessus, par. 202)

ANNEXE I

**EXPOSE DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

**(DEPENSES DEVANT ETRE FINANCEES A L'AIDE
DES CREDITS BUDGETAIRES DEJA OUVERTS)**

néant

ANNEXE II

**LISTE DES REUNIONS TENUES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES
DE LA COMMISSION EN 1994/95**

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
LA COMMISSION		
Réunion informelle spéciale de la Commission	22 juin 1994	ECE/AC.20/94(3)/1
Président: M. L. Dembinski (Pologne)	29 septembre 1994	ECE/AC.20/94(4)/1
	12 décembre 1994	ECE/AC.20/94(5)/1
	27 janvier 1995	ECE/AC.20/95(1)/1
	24 mars 1995	ECE/AC.20/95(2)/1
Réunion préparatoire régionale de haut niveau pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	17-21 octobre 1994 Vienne (Autriche)	E/ECE/RW/HLM/7
Présidente: Mme J. Dohnal (Autriche)		
Vice-Présidents: Mme S. Finestone (Canada) M. M.A. Panov (Fédération de Russie) Mme H. Puwak (Roumanie) Mme E. Rehn (Finlande) Mme M. Smet (Belgique)		
Comité préparatoire de la Conférence régionale de 1996 sur les transports et l'environnement	1ère session 20 juin 1994	ECE/RCTE/PC/1
Président: M. S. Schimming (Allemagne)	2ème session 21-24 novembre 1994	ECE/RCTE/PC/8
Vice-Présidents: M. B. Gauvin (France) M. V. Donchenko (Fédération de Russie)	3ème session 12-13 janvier 1995	ECE/RCTE/PC/14
	4ème session 16-17 février 1995	ECE/RCTE/PC/16
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance		
Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Session extra- ordinaire 13-14 juin 1994 Oslo (Norvège)	ECE/EB.AIR/38
Président: M. T. Berntsen (Norvège)		
Président: M. J. Thompson (Norvège)	12ème session	ECE/EB.AIR/42
Vice-Présidents: M. J. Beale (Etats-Unis) M. L. Björkbom (Suède) M. H. Haider (Autriche) M. R. Mills (Royaume-Uni) M. J. Zurek (Pologne)	28 novembre - 1er décembre 1994	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	18ème session 31 août- 2 septembre 1994	EB.AIR/GE.1/24
Président: M. E. Weber (Allemagne) Vice-Présidents: M. I. Allegrini (Italie) M. R. Gehrig (Suisse) M. N.Z. Heidam (Danemark) Mme M. Lesnjak (Slovénie) Mme G. Mitosek (Pologne)		
Groupe de travail des effets	13ème session 29 juin- 1er juillet 1994	EB.AIR/WG.1/22
Président: M. K. Bull (Royaume-Uni) Vice-Présidents: M. B. Achermann (Suisse) M. G. Fenech (Canada) M. R. Guardans (Espagne) M. J. Kämäri (Finlande) Mme E. Marchwinska (Pologne)		
Groupe de travail des stratégies	13ème session 22-24 août 1994	EB.AIR/WG.5/26
Président: M. L. Bjorkbom (Suède) Vice-Présidents: M. D. Coppins (Irlande) M. W. Draper (Canada) M. D. Hrcek (Slovénie) M. H. Vygen (Allemagne)	Session extraordinaire 28 novembre 1994	EB.AIR/WG.5/28
Groupe de travail de la technologie	14ème session 6-8 mars 1995	EB.AIR/WG.5/30
Groupe de travail de la technologie	3ème session 28-29 juin 1994	EB.AIR/WG.6/6
Président: M. E. Kovacs (Hongrie) Vice-Président: M. L. Lindau (Suède)		
Groupe de travail préparatoire spécial sur les polluants organiques persistants	1ère session 9 mars 1995	EB.AIR/WG.7/2
Président: M. D. Stone (Canada) Vice-Présidents: M. R. Guardans (Espagne) M. L. Lindau (Suède) M. V. Sokolovsky (Fédération de Russie) M. M. Williams (Royaume-Uni)		
Groupe de travail préparatoire spécial sur les métaux lourds	1ère session 10 mars 1995	EB.AIR/WG.8/2
Président: M. D. Jost (Allemagne) Vice-Président: M. M. Fara (République tchèque)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
------------------	---------	-----------------

ENVIRONNEMENT

Comité des politiques de l'environnement	1ère session 30-31 mai 1994	ECE/CEP/1
Président: M. K. Bärlund (Finlande)		
Vice-Présidents: M. D. Mount (Etats-Unis)	Session extra-ordinaire	ECE/CEP/8
M. W. Kakebeeke (Pays-Bas)	31 octobre-	
M. V. Kostin (Fédération de Russie)	1er novembre 1994	
M. B. Natov (Bulgarie)		
Mme B. Quincy (France)		
M. I. Tokés (Hongrie)		
Réunion spéciale sur la gestion des substances chimiques dangereuses	17-20 octobre 1994 Vienne (Autriche)	CEP/AC.1/1
Président: M. H. Kohlmann (Autriche)		
Vice-Présidents: M. I. Tokés (Hongrie)		
M. B. Wahlström (Suède)		
Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires pour le processus "Un environnement pour l'Europe"	2ème session 1er-3 juin 1994	CEP/WG.1/1
Président: M. W. Kakebeeke (Pays-Bas)	3ème session	CEP/WG.1/3
Vice-Président: M. B. Natov (Bulgarie)	1er-3 novembre 1994	
	4ème session 13-15 février 1995	CEP/WG.1/5
Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie	5ème session 25-26 janvier 1995	CEP/WG.2/2 EC.AD/WG.1/10
Président: M. N.A. Braathen (Norvège)		
Vice-Président: M. V. Gejdos (République tchèque)		
Réunion des signataires de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	4ème réunion 14-17 mars 1995	CEP/WG.3/2
Président: M. S. Tveritinov (Fédération de Russie)		
Vice-Présidente: Mme U.-R. Soveri (Finlande)		
Réunion des signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	4ème réunion 8-10 février 1995	CEP/WG.4/2
Président: M. J. Zurek (Pologne)		
Vice-Présidents: M. E. Berger (Suisse)		
M. I. Bukovics (Hongrie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail des problèmes de l'eau	8ème session 28 février- 3 mars 1995	CEP/WP.1/2
Président: M. M. Varela (Espagne)		
Vice-Président: M. M. Matuska (Slovaquie)		
TRANSPORTS		
Comité des transports intérieurs	57ème session 16-20 janvier 1995	ECE/TRANS/111 et Add.1
Président: M. J. Silva Rodrigues (Portugal)		
Vice-Président: M. A. Suvorov (Fédération de Russie)		
Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	7ème session 26-28 septembre 1994	TRANS/WP.5/14
Président: M. S. Aciman (Espagne)		
Vice-Président: M. W. Dörries (Allemagne)		
Groupe de travail des statistiques des transports	45ème session 21-23 novembre 1994	TRANS/WP.6/127 CES/AC.62/79
Président: M. F. Stulemeijer (Pays-Bas)		
Groupe de travail du transport des denrées périssables	50ème session 14-17 novembre 1994	TRANS/WP.11/190
Président: M. M. de Clippel (Belgique)		
Vice-Président: M. M. Eilsoe (Danemark)		
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	54ème session 16-20 mai 1994	TRANS/WP.15/130
Président: M. E. Berson (France)	55ème session 7-11 novembre 1994	TRANS/WP.15/132
Vice-Présidents: M. J. Franco (Portugal)		
Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	20-30 septembre 1994	TRANS/WP.15/ AC.1/58
Président: M. W. Visser (Pays-Bas)	20-31 mars 1995	TRANS/WP.15/ AC.1/60
Vice-Président: M. F. Lohrmann (Allemagne)		
Groupe de travail du transport combiné	21ème session 5-7 septembre 1994	TRANS/WP.24/63
Président: M. E. Volk (Allemagne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail de la construction des véhicules	103ème session 28 juin- 1er juillet 1994	TRANS/WP.29/408
Président: M. B. Gauvin (France)		
Vice-Président: M. V. Koutenev (Fédération de Russie)	104ème session 8-11 novembre 1994	TRANS/WP.29/427
Président: M. V. Koutenev (Fédération de Russie)	105ème session 7-10 mars 1995	TRANS/WP.29/436
Vice-Président: M. B. Gauvin (France)		
Réunion d'experts du bruit	22ème session 15-16 septembre 1994	TRANS/WP.29/ GRB/20
Président: M. K.F. Ditsch (Allemagne)		
Réunion d'experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse	33ème session 17-21 octobre 1994	TRANS/WP.29/ GRE/33
Président: M. G. Meekel (Pays-Bas)	34ème session 27-31 mars 1995	TRANS/WP.29/ GRE/34
Réunion d'experts de la pollution et de l'énergie	28ème session 5-7 juillet 1994	TRANS/WP.29/ GRPE/28
Président: M. B. Gauvin (France)	29ème session 17-19 janvier 1995	TRANS/WP.29/ GRPE/29
Réunion d'experts en matière de roulement et de freinage	35ème session 12-14 septembre 1994	TRANS/WP.29/ GRRF/35
Président: M. M. Fendick (Royaume-Uni)	36ème session 6-9 février 1995	TRANS/WP.29/ GRRF/36
Réunion d'experts des dispositions générales de sécurité	67ème session 3-6 octobre 1994	TRANS/WP.29/ GRSG/46
Président: M. A. Perea (Espagne)		
Réunion d'experts de la sécurité passive	15ème session 30 mai-3 juin 1994	TRANS/WP.29/ GRSP/15
Président: M. C. Lomonaco (Italie)	16ème session 28 novembre- 1er décembre 1994	TRANS/WP.29/ GRSP/16

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	79ème session 28 juin-1er juillet 1994	TRANS/WP.30/157
Président: M. R. Ehmcke (Allemagne)	80ème session 18-21 octobre 1994	TRANS/WP.30/159
	81ème session 28 février-3 mars 1995	TRANS/WP.30/162
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975	17ème session 20-21 octobre 1994	TRANS/WP.30/ AC.2/35
Président: M. J. Kroon (Pays-Bas)		
Vice-Président: M. C. Woodward (Etats-Unis)		
Groupe de travail principal des transports routiers	88ème session 26-28 octobre 1994	TRANS/SC.1/355
Président: M. C.-S. Dobrota (Roumanie)		
Vice-Président: M. S. Schimming (Allemagne)		
Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)	13ème réunion 9-10 mai 1994	TRANS/SC.1/ AC.5/26
Président: M. E. Renstrup (Danemark)		
Groupe de travail de la sécurité de la circulation	22ème session 11-14 avril 1994	TRANS/SC.1/ WP.1/44
Président: M. J. Jenssen (Norvège)	23ème session 10-13 octobre 1994	TRANS/SC.1/ WP.1/46
Vice-Présidents: Mme M.-J. Rambeau (France) M. V. Spicka (République tchèque)		
Groupe de travail principal des transports par chemin de fer	48ème session 24-26 octobre 1994	TRANS/SC.2/182
Président: M. F. Gudin (France)		
Vice-Président: M. G. Pellicano (Italie)		
Groupe de travail principal des transports par voie navigable	38ème session 14-16 novembre 1994	TRANS/SC.3/135
Président: M. C. Hofhuizen (Pays-Bas)		
Vice-Présidente: Mme C. Cucu (Roumanie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure	8ème session 22-24 août 1994	TRANS/SC.3/ WP.3/16
Président: M. H. van Doorn (Pays-Bas)		
Président: M. D. Anissine (Fédération de Russie)	9ème session 15-17 février 1995	TRANS/SC.3/ WP.3/18
Groupe spécial d'experts sur l'infrastructure des voies navigables	4ème session 25-26 août 1994	TRANS/SC.3/WP.3/ AC.1/8
Présidente: Mme V. Cucu (Roumanie)		

STATISTIQUES

Conférence des statisticiens européens	42ème session plénière 13-17 juin 1994	ECE/CES/45 + CES/830 & Add.1-6
Président: M. I. Fellegi (Canada)		
Vice-Présidents: M. H.E. Zeuthen (Danemark) M. G. Vukovich (Hongrie) M. P. Garonna (Italie) M. J. Olénski (Pologne) M. O. Güvenen (Turquie)	OECD, Paris (France)	
Réunion commune CES/OMS sur les statistiques de la santé	5ème réunion 24-26 mai 1994	CES/AC.36/55
Président: M. J.T. Bonte (Pays-Bas)		
Vice-Président: Dr. P. Józán (Hongrie)		
Groupe de travail des statistiques des transports	45ème session 21-23 novembre 1994	CES/AC.62/79 TRANS/WP.6/127
Président: M. F. Stulemeijer (Pays-Bas)		
Réunion conjointe CEE/OCDE sur les comptes nationaux	27-29 avril 1994	CES/AC.68/16
Présidente: Mme A.M. Brathen (Suède)		
Vice-Président: M. V.G. Dumitrescu (Roumanie)		
Groupe de travail du traitement électronique de l'information	24ème session 21-24 février 1995	CES/WP.9/340
Président: M. R. Taylor (Royaume-Uni)		
Vice-Président: Mme E. Gerecz-Kertesz (Hongrie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Séminaire sur les systèmes intégrés d'information statistique et les questions connexes (ISIS '94)	16-20 mai 1994 Bratislava (Slovaquie)	CES/SEM.33/2
Président:	M. S. Condik (Slovaquie)	
Vice-Président:	M. J. Ludley (Royaume-Uni)	
FACILITATION DU COMMERCE et DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL		
Comité pour le développement du commerce	43ème session 6-8 décembre 1994	ECE/TRADE/194
Président:	M. J. de Laurentis (Etats-Unis)	
Vice-Président:	M. M. Berinde (Roumanie)	
Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international	40ème session 20-23 septembre 1994	TRADE/WP.4/189
Président:	M. T. Blomfeldt (Finlande)	41ème session 21-24 mars 1995
Vice-Présidente:	Mme N. Willenz-Gardner (Etats-Unis)	TRADE/WP.4/191
Réunion d'experts des éléments de données et de la télématique	50ème session 20-21 septembre 1994	TRADE/WP.4/ GE.1/97
Président:	M. R. Walker (Royaume-Uni)	51ème session 21-22 mars 1995
Vice-Président:	M. C. Chiaramonti (France)	TRADE/WP.4/ GE.1/99
Réunion d'experts des procédures et de la documentation	50ème session 22 septembre 1994	TRADE/WP.4/ GE.2/97
Président:	M. E. Goffin (Belgique)	51ème session
Vice-Présidents:	M. D. Dima (Roumanie) M. F. Vuilleumier (Suisse)	23 mars 1995
Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie	43ème session 5-7 septembre 1994	TRADE/WP.5/52
Président:	M. D. Winter (Royaume-Uni)	
Vice-Président:	M. D. Colodeiciuc (Roumanie)	
ANALYSE ECONOMIQUE		
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	30ème session 6-10 juin 1994	ECE/EC.AD/44 + Add.1
Président:	M. J.-P. Pagé (France)	
Vice-Présidents:	M. K. Puumanen (Finlande) M. I. Kosír (Slovaquie)	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie	5ème session 25-26 janvier 1995	EC.AD/WG.1/10 CEP/WG.2/2
Président:	M. N.A. Braathen (Norvège)	
Vice-Président:	M. V. Gejdos (République tchèque)	
ENERGIE		
Comité de l'énergie	4ème session 8-10 novembre 1994	ECE/ENERGY/26
Président:	M. I. Szergenyi (Hongrie)	
Vice-Présidents:	M. T. Alptürk (Turquie) M. A. Gritsenko (Fédération de Russie)	
Comité directeur du projet Efficacité énergétique 2000	5ème session 9-11 mai 1994	ENERGY/AC.11/20
Président:	M. T. Johansson (Suède)	
Vice-Président:	M. D. Volfberg (Fédération de Russie)	
Groupe de travail du charbon	4ème session 12-14 octobre 1994	ENERGY/WP.1/8
Président:	M. V. Sukhov (Fédération de Russie)	
Vice-Président:	M. M. Benech (France)	
Réunion d'experts des problèmes de recherche, de gestion et de transition dans l'industrie charbonnière	24ème session 10-11 octobre 1994	ENERGY/WP.1/ GE.1/7
Président:	M. V. Ilyin (Fédération de Russie)	
Vice-Président:	M. R. Mañana (Espagne)	
Réunion d'experts du marché charbonnier, des statistiques et du transport de charbon	4ème session 16-18 mai 1994 Paris (France)	ENERGY/WP.1/ GE.2/8
Président:	M. P. Hurley (Australie)	
Vice-Président:	M. M. Margnes (France)	
Réunion d'experts des technologies propres du charbon	3ème session 3-5 avril 1995	ENERGY/WP.1/ GE.3/6
Président:	M. G. Golovin (Fédération de Russie)	
Vice-Président:	M. T. Atwood (Etats-Unis)	
Colloque sur les coups de terrain et les dégagements instantanés: théorie, prévisions, prévention et protection des mineurs	5-9 juin 1994 St. Petersburg (Fédération de Russie)	ENERGY/WP.1/ SEM.3/1
Président:	M. D. Iakovlev (Fédération de Russie)	
Vice-Président:	M. J. Dubinski (Pologne)	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail de l'énergie électrique	4ème session 3-5 mai 1994	ENERGY/WP.2/7
Président: M. J. Thiry (Belgique) Vice-Président: M. T. Alptürk (Turquie)		
Réunion d'experts de la production d'énergie électrique et de l'environnement	4ème session 29-30 septembre 1994	ENERGY/WP.2/ GE.1/8
Présidente: Mme S. Tüzüner (Turquie) Vice-Président: M. H. Evans (Royaume-Uni)		
Groupe de travail du gaz	5ème session 23-25 janvier 1995	ENERGY/WP.3/9
Président: M. C. Simeoni (Italie) Vice-Président: M. N. Pavlovschi (Roumanie)		
Réunion d'experts des ressources en gaz naturel	17ème session 16-17 juin 1994	ENERGY/WP.3/ GE.1/8
Président: M. A. Van Adrichem Boogaert (Pays-Bas) Vice-Président: M. A. Bauk (Croatie)		
Réunion d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz	25ème session 5 septembre 1994	ENERGY/WP.3/ GE.2/8
Président: M. G. Yardim (Turquie) Vice-Président: M. A. Fronski (Pologne)		
Réunion d'experts du transport et du stockage du gaz	25ème session 6-7 septembre 1994	ENERGY/WP.3/ GE.3/8
Président: M. L. Bökenkamp (Allemagne) Vice-Président: M. R. van Noord (Pays-Bas)		
Groupe spécial d'experts sur les normes et étiquettes d'efficacité énergétique	3ème session 1er-2 décembre 1994 Milan (Italie)	ENERGY/WP.4/ AC.2/2
Président: M. D. Chello (Italie) Vice-Président: M. V. Prochazka (République tchèque)		
Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière	1ère session 13-14 octobre 1994 Budapest (Hongrie)	ENERGY/WP.4/ AC.3/2
Présidente: Mme E. Weöres (Hongrie) Vice-Président: M. A. Franklin (Royaume-Uni)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
------------------	---------	-----------------

INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE

Réunion d'experts pour examiner des propositions concernant la convocation d'un éventuel forum régional sur le développement industriel durable 2 novembre 1994 IND/AC.1/2

Président: M. V. Popa (Roumanie)
Vice-Président: M. M.J. De Meirleir (Belgique)

A. Science et technique

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique 21ème session 21-23 septembre 1994 ECE/SC.TECH./46

Président: M. M. Kepka (Pologne)
Vice-Président: M. P. Baruch (France)

B. Industrie chimique

Groupe de travail de l'industrie chimique 4ème session 5-7 octobre 1994 ECE/CHEM/98

Président: M. J. Coupek (République tchèque)
Vice-Président: M. R.W.P. Steur (Pays-Bas)

Réunion spéciale pour l'étude des tendances de l'évolution des structures et de la propriété dans les industries chimiques des pays en transition 1ère session 4 octobre 1994 CHEM/AC.31/2

Président: M. F. Doktor (Slovaquie)

Réunion préparatoire pour l'Atelier international sur les techniques de décontamination et de réhabilitation des sols 14 février 1995 CHEM/AC.32/2

Présidente: Mlle J. Ory (France)

Réunion d'experts chargée de l'étude périodique de l'industrie chimique 20ème session 4 octobre 1994 CHEM/GE.1/34

Président: M. V. Kamenicky (Etats-Unis)

Réunion préparatoire du Séminaire sur l'utilisation complexe de matières premières à l'aide de techniques produisant peu ou pas de déchets 3 octobre 1994 CHEM/SEM.20/AC/2

Président: M. M. Soulimov (Fédération de Russie)

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
C. Industries mécaniques et électriques et l'automatisation		
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation	13ème session 31 octobre- 2 novembre 1994	ECE/ENG.AUT/54
Présidente: Mlle J. Ory (France)		
Vice-Président: M. V. Petrichenko (Fédération de Russie)		
Réunion sur les questions de statistique concernant les industries mécaniques et électriques et l'automatisation	16ème réunion 4 novembre 1994	ENG.AUT/AC.1/28
Président: M. H. Kriegbaum (Allemagne)		
Séminaire sur PRODCOM	3 novembre 1994	ENG.AUT/SEM.12/3
Président: M. C. Slight (Royaume-Uni)		
D. Normalisation		
Groupe de travail des politiques de normalisation	4ème session 9-11 mai 1994	ECE/STAND/40
Président: M. S. Averin (Fédération de Russie)		
Vice-Président: M. C. Arvius (Suède)		
E. Acier		
Groupe de travail de l'acier	4ème session 26-28 octobre 1994	ECE/STEEL/87
Président: M. U. Meiswinkel (Allemagne)		
Vice-Président: M. L. Shevelev (Fédération de Russie)		
Réunion spéciale pour l'étude de la restructuration et de l'évolution de la propriété dans l'industrie sidérurgique	1ère réunion 24 octobre 1994	STEEL/AC.16/2
Président: M. L. Shevelev (Fédération de Russie)		
Vice-Président: M. W. Neuhauser (Allemagne)		
Réunion d'experts du marché de l'acier	34ème session 31 mars 1995	STEEL/GE.4/17
Président: M. L. Shevelev (Fédération de Russie)		
Réunion préparatoire du Séminaire sur l'industrie sidérurgique et le recyclage de l'acier	2ème réunion 29 mars 1995	
Président: M. J.A. Philipp (Allemagne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion préparatoire du Séminaire sur le traitement, l'utilisation et l'élimination des déchets dans l'industrie sidérurgique	1ère réunion 30 mars 1995	STEEL/SEM.21/ AC/2
Président:	M. P. Tardy (Hongrie)	
AGRICULTURE ET BOIS		
A. Agriculture		
Comité de l'agriculture	45ème session 16-19 mai 1994	ECE/AGRI/128
Président:	M. H. Redl (Autriche)	
Vice-Présidents:	M. K. Hirsch (Allemagne) M. A. Gasowski (Pologne)	
Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité	50ème session 14-16 novembre 1994	AGRI/WP.1/62
Président:	M. F. Luciano (Italie)	
Vice-Présidents	Mme J. Swiecka (Pologne) M. F. Niculescu (Roumanie)	
Réunion d'experts de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais	40ème session 6-9 juin 1994	AGRI/WP.1/GE.1/44
Président:	M. M. Vilchez-Barros (Espagne)	
Vice-Président:	M. D.L. Priester (Etats-Unis)	
Réunion d'experts de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)	41ème session 20-23 juin 1994	AGRI/WP.1/GE.2/53
Président:	M. F. Monastra (Italie)	
Vice-Présidente:	Mme D. Gillat (Royaume-Uni)	
Réunion d'experts de la normalisation de la viande (bovine, porcine et de volaille)	5ème session 13-15 décembre 1994	AGRI/WP.1/ GE.11/12
Président:	M. B. Carpenter (Etats-Unis)	
Vice-Président:	M. P. Turkki (Finlande)	
Groupe de travail FAO/CEE des relations entre l'agriculture et l'environnement	3ème session 4-7 octobre 1994	FAO/ECE/AGRI/ WP.4/6
Président:	M. A. Hilmersen (Norvège)	
Vice-Présidents:	M. L. Vermes (Hongrie) Mme T. Avelar (Portugal)	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail FAO/CEE de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations	3ème session 12-16 septembre 1994 Helsinki (Finlande)	FAO/ECE/AGRI/ WP.5/5
Président: M. Cs. Székely (Hongrie)		
Vice-Président: M. J. Sirén (Finlande)		
B. Bois		
Comité du bois	52ème session 10-13 octobre 1994	ECE/TIM/83
Président: M. D. Lipman (Fédération de Russie)		
Vice-Présidents: M. D. Darr (Etats-Unis) M. G. Siegel (Autriche)		
Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières	20ème session 7-10 novembre 1994 Thessaloniki (Grèce)	TIM/EFC/WP.1/24
Président: M. P. Efthymiou (Grèce)		
Vice-Présidents: M. H. Hoefle (Allemagne) M. V. Korobov (Fédération de Russie)		
Séminaire sur les vêtements professionnels et le matériel de sécurité en foresterie	27 juin- 1er juillet 1994 Kuopio (Finlande)	TIM/EFC/WP.1/ SEM.39/2
Président: M. H. Jokiluoma (Finlande)		
Séminaire sur la récolte et la silviculture dans les forêts dégradées et les taillis de la région méditerranéenne	1er-5 novembre 1994 Thessaloniki (Grèce)	TIM/EFC/WP.1/ SEM.41/2
Président: M. S.P. Dafis (Grèce)		
Vice-Présidents: M. A. Trzesniowski (Autriche) M. G. Rafailov (Bulgarie)		
Réunion spéciale sur le contexte en matière de politique générale de l'ETTS V	13-15 juin 1994	TIM/EFC/WP.2/ AC.5/2
Président: M. S.A. Svensson (Suède)		
Réunion spéciale chargée d'examiner le projet de la cinquième Etude sur les tendances et les perspectives du bois en Europe (ETTS V)	6-8 février 1995	TIM/EFC/WP.2/ AC.6/2
Président: M. P. Wardle (FAO)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
ETABLISSEMENTS HUMAINS		
Comité des établissements humains	55ème session 13-14 septembre 1994	ECE/HBP/91
Président: M. L. Karlberg (Suède) Vice-Présidents: M. P. Gurtner (Suisse) Mme I. Pascal (Roumanie) Mme M. Paumen (Etats-Unis) Mme H. Zaniewska (Pologne)		
Réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	12 septembre 1994	HBP/AC.10/2
Co-Présidentes: Mme G. Thurdin (Suède) Mme B. Blida (Pologne)		
Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale	18ème session 6-8 juin 1994 Nicosie (Chypre)	HBP/GE.2/29
Président: M. Y. Papadopoulos (Chypre) Vice-Président: M. T. Popescu (Roumanie)		
Groupe de travail de la planification d'établissements humains compatibles avec un développement durable	2ème session 25-27 mai 1994	HBP/WP.5/4
Président: M. U. Christiansen (Danemark) Vice-Président: M. L. Ianas (Roumanie)		
Groupe de travail du développement de l'habitation, de la modernisation et de la gestion	2ème session 2-4 mai 1994	HBP/WP.6/4
Président: M. Z. Brenke (Allemagne) Vice-Présidents: M. M. Daley (Canada) Mme G. Gurova (Bulgarie)		
Séminaire sur la rénovation et la modernisation des établissements humains: stratégies d'application des politiques	13-17 juin 1994 Vienne (Autriche)	HBP/SEM.51/2
Président: M. O. Maisel (Autriche) Vice-Président: M. I. Tosics (Hongrie)		

ANNEXE III

PUBLICATIONS ET DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION

A. LISTE DES PRINCIPALES ETUDES ET PUBLICATIONS DE LA CEE, 1994/1995

NOTE: Les symboles suivants indiquent les langues dans lesquelles les documents ont été publiés: A, anglais; F, français; R, russe; A/F, bilingue (anglais/français); A/F/R, trilingue (anglais/français/russe); *, publiés pour les Nations Unies par des maisons d'édition extérieures, comme il est indiqué ci-dessous.

QUESTIONS GENERALES

Rapport annuel de la CEE au Conseil économique et social, 28 avril 1993 -
26 avril 1994, Supplément No. 17 (E/1994/37-E/ECE/1304 et Add.1 & 2) A F R

Etude sur la situation économique en Europe en 1993-1994 (No. de vente 94.II.E.1) A F R

Bulletin économique pour l'Europe, Vol. 46 (1994) (No. de vente 94.II.E.38) A F R

Etudes économiques

No. 5 - Economic Integration in Europe and North America (No. de vente GV.E.93.0.24) A slt.

No. 6 - Social Aspects and Country Reviews of Population (No. de vente GV.E.94.0.24) A slt.

No. 7 - International Migration: Regional Processes and Responses
(No. de vente GV.E.93.0.25) A slt.

Discussion Papers Vol.3 (1993)

No. 2 - A Comparative View on Economic Reform in Poland, Hungary and
Czechoslovakia (No. de vente GV.E.94.0.21) A slt.

PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte
transfrontière A/F/R

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et
des lacs internationaux A/F/R

Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels A/F/R

Plan d'action CEE/ONU pour l'application du programme Action 21 (E/ECE/1303) A F R

Directives sur la gestion intégrée de l'environnement dans les pays en
transition (ECE/CEP/5) (No. de vente 94.II.E.31) A F R

Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue
distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques
volatils ou leurs flux transfrontières A/F/R

Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre (ECE/EB.AIR/40) A/F/R

Série environnement et économie:

No. 1 - Evaluation de la situation au Bélarus, en Bulgarie, en Hongrie, en Ukraine (ECE/CEP/6 : ECE/EC.AD/46) (No. de vente 94.II.E.35) A F R

Etudes sur la pollution atmosphérique:

No.10 - Effets et maîtrise de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/39) (No. de vente 94.II.E.24) A F R

TRANSPORTS

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR): Vol.I - Accord, protocole de signature, Annexe A et appendices à l'Annexe A, y compris les amendements en vigueur au 1er janvier 1995; Vol.II - Annexe B avec les amendements apportés jusqu'au 1er janvier 1995 (ECE/TRANS/110) (No. de vente F.94.VIII.1) A F R

Le Groupe de travail de la construction des véhicules - son rôle dans une perspective internationale (No. de vente 94.II.E.40) A F R

Transport Information (No. de vente 93.II.E.29) A F

Carte des voies navigables européennes (No. de vente 94.II.E.27) A/F/R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe, 1994, Vol. XLIV (No. de vente 94.II.E.16) A/F/R

Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord, 1995, Vol. XL (No. de vente 94.II.E.14) A/F/R

STATISTIQUES

Normes et études statistiques No. 44: Statistical Data Editing, Vol.I - Methods and Techniques (No. de vente 94.II.E.36) A slt.

Normes et études statistiques No. 45: Comparaison internationale des produits intérieurs bruts en Europe 1990 - Résultats du Programme de comparaisons européennes (No. de vente 94.II.E.23) A F R

Bulletins périodiques

Statistical Journal, Vol. 10, 1993 - Special Issue on Statistical Information Systems (International Organizations Services, B.V.) A *

Statistical Journal, Vol. 11 (International Organizations Services, B.V.) A *

COMMERCE

Codes des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage (accompagnés de codes complémentaires pour les noms d'emballage) - Recommandation No. 21/Rev.1 (ECE/TRADE/195) A F R

ENERGIE

Manuel sur l'ingénierie financière - Sources de financement pour les projets d'efficacité énergétique (ENERGY/WP.4/R.1) A F R

Manuel sur la planification des entreprises - Comment élaborer un plan d'entreprise pour les projets d'efficacité énergétique (ENERGY/WP.4/R.2) A F R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques du charbon pour l'Europe et l'Amérique du Nord, 1994, Vol. XXVII (No. de vente 94.II.E.11) A/F/R

Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique pour l'Europe et l'Amérique du Nord, 1994, Vol. XXXVIII (No. de vente 94.II.E.12) A/F/R

Bulletin annuel de statistiques du gaz pour l'Europe et l'Amérique du Nord, 1994, Vol. XXXVIII (No. de vente 94.II.E.13) A/F/R

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. SCIENCE ET TECHNIQUE

Inventaire CEE des directives sur la sécurité en biotechnologie (ECE/SC.TECH./47) A F R

B. CHIMIE

Directory of Chemical Producers and Products - First Edition, Part 2 of Vol. I: Chemical Enterprises in the Mediterranean Region (ECE/CHEM/93) (No. de vente 94.II.E.18) A st.

Directory of Chemical Producers and Products - Second Edition, Part 1 of Vol. I: Chemical Enterprises in Central and Eastern Europe (ECE/CHEM/99) (No. de vente 95.II.E.2) A st.

L'industrie chimique en 1993 - Revue annuelle: Statistiques de la Production et du commerce, 1990-1992 (ECE/CHEM/94) (No. de vente 94.II.E.26) A F R

Tendances du marché de certains produits chimiques 1985-1990 et perspectives jusqu'en 1995 (ECE/CHEM/95) (No. de vente 94.II.E.25) A F R

Conditions de la reprise économique et d'un développement durable dans l'industrie chimique (ECE/CHEM/96) A F R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel du commerce des produits chimiques, 1992 (No. de vente 94.II.E.32) A/F/R

C. INDUSTRIES MECANIKES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Techniques de réadaptation (ECE/ENG.AUT/55) (No. de vente 94.II.E.17) A F R

Industries mécaniques et électriques dans le monde - Résultats et Perspectives, 1993-1995 (ECE/ENG.AUT/56) (No. de vente 95.II.E.3) A F R

D. NORMALISATION

E. ACIER

Le marché de l'acier en 1993 et perspectives pour 1994 (ECE/STEEL/85) (No. de vente 94.II.E.28) A F R

Série CEE sur l'acier 1994: Changements structurels de la consommation et du commerce de l'acier (ECE/STEEL/88) (No. de vente 94.II.E.42) A F R

The Steel Industry in Europe (ECE/STEEL/89) A slt.

Bulletins périodiques

Statistiques du commerce mondial de l'acier, 1993, (No. de vente 94.II.E.37) A/F/R

AGRICULTURE

Revue agricole pour l'Europe No.36, 1992 et 1993 (ECE/AGRI/125):

Vol. I: Le commerce agricole (No. de vente 94.II.E.39) A F R

Vol. II: Le marché des céréales (No. de vente 94.II.E.34) A F R

Revue agricole pour l'Europe No.37, 1993 et 1994 (ECE/AGRI/130):

Vol. III: Le marché du lait et des produits laitiers (No. de vente 95.II.E.10) A F R

Prix des produits agricoles et de certains moyens de production en Europe et en Amérique du Nord, 1992/93: Etude annuelle des prix CEE/FAO No. 43 (ECE/AGRI/126) (No. de vente 94.II.E.21) A F R

Norme CEE-ONU S-1 - Plants de pommes de terre (ECE/AGRI/129) A F R

Analyse agro-économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations - Rapport No.1: Productivité et rentabilité des différentes lignes de produits agricoles (FAO/ECE/AGRI/WP.5/6) A F R

BOIS

Etudes de Genève sur le bois et la forêt

- No. 1: Les forêts et les produits forestiers - Profils nationaux: Bulgarie
(ECE/TIM/SP/1) (No. de vente 94.II.E.29) A F R
- No. 2: Les forêts et les produits forestiers - Profils nationaux: Slovénie
(ECE/TIM/SP/2) (No. de vente 94.II.E.30) A F R
- No. 3: Les forêts et les produits forestiers - Profils nationaux: Lituanie
(ECE/TIM/SP/3) (No. de vente 94.II.E.20) A F R
- No. 4: Les forêts et les produits forestiers - Profils nationaux: Ukraine
(ECE/TIM/SP/4) (No. de vente 94.II.E.19) A F R
- No. 5: Les forêts et les produits forestiers - Profils nationaux: Bélarus
(ECE/TIM/SP/5) (No. de vente 94.II.E.33) A F R
- No. 6: Les ressources forestières des zones tempérées: Information concernant
les ressources forestières de quelques pays récemment constitués (Arménie,
Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie)
(Supplément apporté aux Principales conclusions de l'analyse CEE/FAO des
ressources forestières de 1990) (ECE/TIM/SP/6) (No. de vente 94.II.E.22) A F R

Bulletins périodiques

- Annuaire du Comité du bois 1993 (ECE/TIM/INF/1) A F R
- Annuaire du Comité du bois 1994 (ECE/TIM/INF/2) A F R
- Bulletin du bois, Vol. XLVII (1994)
- No.1: Prix mensuels des produits forestiers, 1992-1994 (ECE/TIM/BULL/47/1) A/F
- No.2: Statistiques des produits forestiers, 1989-1993 (ECE/TIM/BULL/47/2) A/F
- No.3: Revue annuelle du marché des produits forestiers, 1993-1994
(ECE/TIM/BULL/47/3) A F R
- No.5: Statistiques des courants commerciaux des produits forestiers,
1992-1993 (ECE/TIM/BULL/47/5) A/F
- No.6: Marchés des produits forestiers en 1994 et perspectives pour 1995
(ECE/TIM/BULL/47/6) A/F

ETABLISSEMENTS HUMAINS

B. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA CINQUANTIEME SESSION

Ordre du jour provisoire	E/ECE/1309 et Corr.1
Activités de la Commission visant à aider les pays en transition à s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale	/1310
Moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition	/1311 et Add.1 & 2
Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, le Document d'Helsinki (1992) et la Déclaration du Sommet de Budapest de 1994, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE	/1312
Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	/1313
Consultations organisées par le Président de la Commission avec les Bureaux ou les Présidents des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission	/1314
Document récapitulatif	/1315 et Add.1
Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable	/1316
Coopération dans le domaine des transports	/1317
Rapport intérimaire concernant les préparatifs de la Conférence régionale sur les transport et l'environnement	/Add.1
Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II)	/1318
Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales et des groupements sous-régionaux	/1319
Résolutions et décisions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale	/1320 et Add.1
Contribution de la Commission et suite donnée aux Programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions	/1321
Programme de travail pour 1995-1999	/1322

Rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission

Comité des politiques de l'environnement	ECE/CEP/1 ECE/CEP/8
Comité des transports intérieurs	ECE/TRANS/111 + Add.1
Conférence des statisticiens européens	ECE/CES/45 CES/830 + Adds
Comité pour le développement du commerce	ECE/TRADE/194
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	ECE/EC.AD/44 + Add.1
Comité de l'énergie	ECE/ENERGY/26
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	ECE/SC.TECH./46
Comité de l'agriculture	ECE/AGRI/128
Comité du bois	ECE/TIM/83
Comité des établissements humains	ECE/HBP/91
<u>Rapports d'autres organes subsidiaires</u>	
Groupe de travail de l'industrie chimique	ECE/CHEM/98
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation	ECE/ENG.AUT/54
Groupe de travail des politiques de normalisation	ECE/STAND/40
Groupe de travail de l'acier	ECE/STEEL/87
<u>Autres documents</u>	
Réunion préparatoire régionale de haut niveau pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	E/ECE/RW/HLM/7
Programme d'action régional	E/ECE/RW/HLM/8
Examen des publications statistiques de la CEE	ECE/CES/46
Le développement industriel durable en Europe	IND/AC.1/3
Problèmes et obstacles auxquels se heurtent les activités de la CEE dans le domaine de l'environnement et du développement durable	ECE/CEP/12

ANNEXE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1995-1999

Introduction

Le programme de travail se répartit entre les catégories suivantes :

CATEGORIE	SOUS-PROGRAMME
00	Politique et coordination de l'ensemble des travaux de la Commission
01	Environnement
02	Transports
03	Statistiques
04	Facilitation du commerce
05	Analyse économique
06	Energie
07	Développement du commerce international
08	Industrie et technologie A. Science et technique B. Industrie chimique * C. Industries mécaniques et électriques et automatisation * D. Normalisation * E. Acier *
09	Agriculture et bois A. Agriculture B. Bois
10	Etablissements humains

* Dans ces domaines, les activités sont exécutées par des groupes de travail qui relèvent directement de la Commission.

SOUS-PROGRAMME 00 - POLITIQUE ET COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Texte de base : Mandat de la Commission; résolutions et décisions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission.

ACTIVITE 00.1 : ACTIVITES DE LA COMMISSION DANS SON ENSEMBLE ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITES

00.1.1 Examen et orientation des activités de la Commission dans son ensemble : évaluation, coordination et formulation du programme de travail

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission considérera ses travaux dans leur ensemble; elle examinera et évaluera ses propres activités ainsi que celles de ses organes subsidiaires; elle présidera à l'orientation politique, à la coordination et à la planification des travaux effectués par les organes subsidiaires sous son égide; et elle formulera et approuvera son programme de travail.

Travail fait et à faire : A ses sessions annuelles, la Commission examine les rapports de ses organes subsidiaires sur leurs travaux ainsi que les rapports du Secrétaire exécutif sur la mise en oeuvre de ses résolutions et décisions pertinentes. La Commission examine et adopte chaque année son programme de travail pour l'année suivante et approuve en principe, sous réserve d'un réexamen à sa session suivante, son programme de travail à long terme pour les cinq années suivantes. Les orientations politiques définies par la Commission, y compris les mesures de coordination, sont confirmées par ses décisions en vue de leur mise en oeuvre, selon que de besoin, par les gouvernements des pays membres, les organes subsidiaires de la Commission ou son secrétariat.

Durée : Activité permanente.

00.1.2 Les travaux de la Commission dans son ensemble et ses activités futures

Exposé succinct : Dans sa décision O (45), la Commission a décidé de donner la priorité aux domaines d'activité suivants : environnement, transports, statistiques, facilitation du commerce et analyse économique. Elle a également décidé d'adopter des mesures concrètes dans ces domaines prioritaires et a adopté des grandes lignes directrices pour les secteurs non considérés comme prioritaires, afin de favoriser le processus de réforme économique et l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale. Elle a en outre adopté une série de mesures concernant ses méthodes de travail, sa structure et ses ressources. Elle a rappelé que, conformément à la décision O (45), il convenait de tenir compte de l'impact que des activités menées par la CEE dans des secteurs non considérés comme prioritaires, comme celui de l'énergie, pouvaient avoir sur les secteurs prioritaires.

Travail fait : Pour ce qui concerne la décision O (45), les priorités définies dans cette décision ont été prises en compte dans la version révisée du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et dans les projets de budget-programme pour les exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997. Quant aux dispositions de la décision A (46), elles ont été mises en oeuvre essentiellement grâce au redéploiement de ressources humaines et financières des domaines d'activité non considérés comme prioritaires vers les cinq domaines définis comme étant prioritaires.

Travail à faire : La Commission, prenant acte de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1320) sur les incidences des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur les travaux de la CEE, a prié le Secrétaire exécutif d'informer le Secrétaire général des travaux de la Commission pour l'aider à préparer les rapports qu'il est tenu de soumettre à l'Assemblée et invité ses organes subsidiaires à envisager dans la sphère de leur compétence et de leurs activités en cours la possibilité de travaux de nature à concourir à l'application des résolutions de l'Assemblée générale, et d'étudier des mesures possibles pouvant contribuer aux programmes mondiaux des Nations Unies, dont les conférences mondiales ou les années internationales à venir ou de date récente.

Elle a approuvé son programme de travail pour 1995-1996 et entériné en principe, sous réserve de l'examen qui aura lieu à sa cinquante et unième session, son programme de travail pour 1995-1999.

Les dispositions de la décision A (50) et les autres décisions adoptées par la Commission à sa cinquantième session seront portées à l'attention des organes subsidiaires pertinents de la Commission pour qu'ils prennent des mesures appropriées, et des rapports seront établis sur l'application de ces décisions pour examen par la Commission à sa cinquante et unième session.

Durée : Un an (1995/1996).

00.1.3 **Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés**

Exposé succinct : Compte tenu du fait que les développements récents et en cours en Europe centrale et orientale modifient les caractéristiques et le fonctionnement des sociétés et des économies des pays de la région, la Commission, dans ses décisions D (45), B (46), D (47), B (48) et B (49), a estimé qu'en raison de sa composition et de la nature de la coopération qu'elle mettait en oeuvre, elle avait un rôle à jouer dans l'assistance à la transition vers des économies de marché.

Dans sa décision O (45), la Commission a noté que ses activités dans les cinq secteurs prioritaires contribuaient dans des proportions importantes à promouvoir la réforme et l'intégration ou la réintégration des économies en transition dans les économies de la région de la CEE et, par conséquent, dans l'économie mondiale. Afin de favoriser le processus de réforme économique, elle a décidé d'adopter des grandes lignes directrices pour les secteurs non considérés comme prioritaires et a conclu que les questions de transition devaient être abordées principalement dans le cadre d'ateliers et d'autres réunions officieuses analogues.

Travail fait : La Commission a continué d'entreprendre des activités pour aider les pays de la région qui sont en train de passer à l'économie de marché. En particulier, elle a continué à développer son programme d'ateliers et plus de 150 ateliers ont eu lieu. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition, la Commission a accordé une aide financière aux pays en transition afin qu'ils puissent participer au programme d'ateliers de la CEE et aux conférences bien que ces fonds ne puissent pas être utilisés pour les réunions de ses organes subsidiaires. Les organes subsidiaires principaux ont procédé à un examen de leurs programmes et méthodes de travail afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins des économies en transition. Ces activités ont été menées à bien en collaboration étroite avec des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui sont mentionnées dans les décisions D (45), O (45) et B (46).

En application des dispositions du paragraphe 7 de la décision B (48) et à la suite des mesures prises par le Secrétaire général en vue de favoriser la décentralisation des activités de l'Organisation dans les secteurs économique et social, la CEE a lancé dans le courant de 1994 un programme de services consultatifs régionaux conçu pour favoriser un développement économique plus poussé dans la région.

En application de la décision C (49), le Secrétaire exécutif a élaboré en consultation avec les Etats membres de la CEE, une étude contenant des recommandations sur les moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition (E/ECE/1311 et Add.1 et 2).

Travail à faire : Le programme d'ateliers de la CEE s'est encore développé; plus de 40 ateliers sont prévus dans le programme provisoire en plus des quelque 150 qui ont déjà eu lieu.

Les gouvernements des pays membres, l'Union européenne et les institutions internationales compétentes seront toujours invités à participer activement aux activités liées à la transition, tout en étant encouragés à fournir une assistance financière suivie, de nature bilatérale ou multilatérale, pour promouvoir ces activités. Les organes subsidiaires principaux continueront à contribuer, dans leur domaine de compétence, à la préparation d'ateliers portant sur des thèmes pratiques, en particulier sur la transition vers l'économie de marché. Le Secrétaire exécutif continuera de faciliter les consultations avec les pays et les institutions internationales intéressés afin que l'on puisse disposer de connaissances spécialisées sur les programmes destinés à assurer la transition vers l'économie de marché (voir également le sous-programme 05).

Le Secrétaire exécutif a établi, en consultation avec les gouvernements de tous les pays membres intéressés, la Commission des Communautés européennes, des organisations internationales et des organismes privés, une liste préliminaire d'experts et de spécialistes des problèmes de la privatisation et de la transition de divers secteurs économiques vers les conditions de marché, dont les services pourraient être proposés aux pays en transition intéressés, pour la fourniture de services consultatifs dans les domaines mentionnés au paragraphe 32 du rapport E/ECE/1287 et il étudie la possibilité de fournir des renseignements sur les stages de formation auxquels des représentants des milieux d'affaires des pays en transition pourraient participer.

Dans sa décision A (50), la Commission a pris note de l'étude du secrétariat (E/ECE/1311) contenant des recommandations sur les moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition, ainsi qu'il était demandé au paragraphe 2 de la décision C (49), s'est félicitée des débats de la table ronde organisée au cours de sa session sur le thème "La promotion de l'expansion du commerce des pays en transition en tant qu'élément important de leur intégration à l'économie européenne et mondiale" et a invité le Comité pour le développement du commerce et d'autres organes subsidiaires principaux concernés à poursuivre, selon qu'il conviendra et dans le cadre de leur mandat, leurs travaux sur les questions liées à la promotion de l'expansion du commerce des pays en transition, notamment l'amélioration de l'accès aux marchés et de la compétitivité commerciale, en tenant compte du cadre de référence créé par le Cycle d'Uruguay et l'Organisation mondiale du commerce.

Dans sa décision B (50), la Commission a :

a) Invité le secrétariat à mettre au point la liste préliminaire d'experts et de spécialistes des problèmes de la privatisation et de la transition de divers secteurs économiques vers les conditions du marché, pour la fin de 1995;

b) **Recommandé que le Secrétaire exécutif étudie en consultation avec le PNUD, la BERD, l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres institutions et organisations la possibilité d'organiser dans l'un des pays en transition intéressés, avec le soutien financier desdites organisations et institutions, des stages de formation dans le domaine de l'économie de marché à l'intention des représentants de l'administration et des milieux d'affaires des pays en transition;**

c) **Prié le Secrétaire exécutif d'étudier en consultation avec le PNUD, la BERD et la Banque mondiale la faisabilité d'une collaboration avec la CEE pour le rassemblement et le partage des données sur les projets d'investissement étranger direct dans les pays en transition;**

d) **Confirmé qu'il est important de poursuivre le programme d'ateliers et de colloques qui se sont avérés d'une utilité concrète pour les pays en transition;**

e) **Décidé de continuer à fournir, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition, une aide financière à ces pays afin qu'ils puissent participer au programme d'ateliers et de colloques de la CEE et invité les gouvernements des pays membres, les organisations et les institutions internationales compétentes ainsi que les autres donateurs potentiels à verser des contributions au Fonds afin de financer le programme d'ateliers, de colloques et d'autres formes d'activité sur les problèmes de transition organisé sous les auspices de la CEE;**

f) **Recommandé également au Secrétaire général de l'ONU d'examiner la possibilité d'utiliser la CEE comme organe central chargé de faciliter dans le cadre des dispositions appropriées à prendre au sein du Secrétariat de l'ONU la promotion et le renforcement de la coopération mutuelle avec les programmes mondiaux, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans les limites de leurs mandats respectifs.**

Dans sa décision C (50), la Commission a :

a) **Prié le Secrétaire exécutif, afin de donner une définition plus claire du mandat et des fonctions des Conseillers régionaux en tenant dûment compte des demandes des gouvernements des pays intéressés, d'établir à l'intention de la cinquante et unième session de la CEE un rapport sur les objectifs et les activités du programme, notamment sur les moyens d'en améliorer l'efficacité;**

b) **Prié en outre le Secrétaire exécutif d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans une forme appropriée, une demande concernant l'affectation de ressources adéquates, dans les limites du budget ordinaire existant de l'ONU, pour la mise en oeuvre du programme régional de services consultatifs de la CEE;**

c) **Demandé au secrétariat de la CEE d'intensifier la coopération de ses services consultatifs régionaux avec d'autres organisations concernées, en particulier le PNUD, la Commission des communautés européennes, l'OCDE et la BERD.**

Dans sa décision G (50), la Commission a invité les Etats membres de la CEE, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les autres donateurs potentiels à examiner les besoins financiers et techniques des pays en transition pour appliquer les dispositions des conventions et protocoles dans le domaine de l'environnement et de la pollution de l'air.

Durée : Activité permanente.

00.1.4 Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE/OSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, le Document d'Helsinki 1992 et le Document de Budapest 1994, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE

Exposé succinct : Le secrétariat de la CEE coopère avec la CSCE/OSCE dans les secteurs relevant de la dimension économique, comme prévu dans l'Acte final de la CSCE, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, les documents de la Conférence de Bonn sur la coopération économique, le Document d'Helsinki (1992) et le Document de Budapest (1994), notamment en ce qui concerne l'environnement, les statistiques, le commerce international, l'industrie et la technologie.

Les relations entre la CEE et l'OSCE ont été encore renforcés par le Sommet de Budapest 1994, qui non seulement réaffirme les documents antérieurs de la CSCE, mais demande que soit renforcée la coopération avec la CEE et d'autres organisations et institutions internationales afin de soutenir les processus de transition, la coopération régionale et la responsabilité écologique, à l'appui des priorités de l'OSCE relevant de la dimension économique. Les organes subsidiaires principaux de la CEE concernés accordent une attention particulière aux thèmes de discussion retenus pour les réunions annuelles du Forum économique (voir le document E/ECE/1312, Partie I).

La Commission et ses organes subsidiaires principaux accordent une attention particulière aux projets et activités qui intéressent les pays méditerranéens de la région de la CEE, en gardant présentes à l'esprit les dispositions pertinentes de l'Acte final et des autres documents de clôture de la CSCE. Les organes subsidiaires de la Commission définissent les secteurs, notamment dans le domaine du commerce, des transports, de l'environnement, de l'industrie et de la technologie, où il existe des perspectives intéressantes de coopération économique en Méditerranée dans le cadre des activités globales de la CEE et du programme de travail de la Commission. Le Secrétaire exécutif collabore avec les organismes compétents des Nations Unies et a entretenu des contacts dynamiques avec tous les pays méditerranéens non membres de la Commission sur des questions relevant de la compétence de la CEE et présentant un intérêt commun pour les pays méditerranéens (voir le document E/ECE/1312, Partie II).

Travail fait : En ce qui concerne la coopération avec la CSCE/OSCE, le secrétariat a participé à toutes les réunions pertinentes de la CSCE et, en particulier, depuis la quarante-neuvième session, à la deuxième réunion du Forum économique, en mars 1994, et à la Conférence d'examen de la CSCE qui a eu lieu en octobre 1994. De plus, le secrétariat a participé à un échange de documentation sur les activités permanentes des deux organes afin d'éviter les chevauchements et il a été invité à jouer un rôle actif dans le suivi du Sommet de Budapest et la préparation et le suivi du Forum économique, comme il est demandé dans le Document de Budapest 1994 (voir le document E/ECE/1312).

Travail à faire : Les organes subsidiaires tiendront compte dans leurs travaux des dispositions des documents pertinents les plus récents de la CSCE, notamment le document de clôture de la Conférence d'examen de Budapest, qui réaffirme aussi les documents antérieurs dans lesquels la CEE était désignée comme organe d'exécution. Par ailleurs, les organes subsidiaires contribueront de façon appropriée au Forum économique de la CSCE, dont le thème principal pour 1995 est la coopération économique régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'infrastructure. La CEE est prête à organiser des séminaires conjoints sur des questions relevant de sa compétence, où elle peut apporter ses connaissances et son expérience, tout en évitant tout chevauchement éventuel avec des activités d'autres organisations internationales.

Dans sa décision D (50), la Commission a :

a) Demandé au Secrétaire exécutif de continuer d'entreprendre, comme il y a été invité précédemment, des études orientées vers l'action, y compris l'analyse spécifique de la coopération économique existante entre les pays méditerranéens de la CEE, et de définir des moyens efficaces de renforcer la coopération économique en Méditerranée dans tous les secteurs du programme de travail de la Commission, compte tenu des limites des ressources disponibles, en vue de leur examen par les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail de la Commission dans leur programme de travail;

b) Invité en outre les Etats membres à aider la Commission dans ses activités en cours sur l'analyse des politiques macro-économiques et sectorielles pour que soit prise en compte la dimension méditerranéenne de la CEE;

c) Pris note de l'initiative du Secrétaire exécutif d'examiner avec les Etats de la région méditerranéenne, membres ou non de la CEE, le rôle de la CEE dans la coopération en Méditerranée, et encouragé de nouveaux échanges de vues sur les moyens de donner une substance concrète aux décisions de la Commission.

Dans sa décision F (50), la Commission :

a) S'est félicitée que l'OSCE ait reconnu, au Sommet de Budapest de décembre 1994, le rôle de la CEE et d'autres organisations et institutions internationales dans l'appui à fournir aux priorités de la dimension économique de l'OSCE, a souligné l'importance d'une étroite coopération entre la CEE et l'OSCE au titre de la dimension économique et invité le Secrétaire exécutif à prendre les mesures nécessaires à cet effet;

b) A prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux propositions pour une coopération entre le secrétariat de la CEE et le secrétariat de l'OSCE afin de promouvoir la mise en oeuvre des dispositions pertinentes des documents finals du Sommet de Budapest contenues dans le document E/ECE/1312, en accordant une attention particulière au rôle de la CEE dans la préparation de la troisième Réunion du Forum économique de l'OSCE sur le thème "Coopération économique régionale, dans les domaines du commerce, de l'investissement et des infrastructures" et de présenter en temps voulu au Président du Forum économique de l'OSCE les rapports et études disponibles sur la question, notamment l'étude sur les moyens d'encourager l'expansion du commerce des pays en transition;

c) A demandé également au Secrétaire exécutif de contribuer activement et de participer, avant le Forum économique, aux consultations formelles et informelles où seront choisis les thèmes de discussion spécifiques du Forum et de ses réunions de suivi, ainsi qu'au mécanisme de contact mis en place entre l'OSCE et les organisations internationales en vue d'échanges d'informations avec l'OSCE sur les activités intéressant la dimension économique;

d) A prié en outre le Secrétaire exécutif de prendre une part active aux débats du Forum économique, en insistant sur les travaux de la CEE dans les domaines à l'examen, sur les perspectives ouvertes dans ces secteurs par les études de la CEE et sur les moyens qui permettraient de promouvoir l'utilisation pratique des résultats des travaux de la CEE par les décideurs et les milieux d'affaires;

e) A invité ses organes subsidiaires à contribuer de manière appropriée au suivi pratique de la dimension économique de l'OSCE compte tenu du rôle reconnu à la CEE/ONU au paragraphe 15 de la Déclaration du Sommet de Budapest.

Durée : Activité permanente.

00.1.5 Dispositions institutionnelles concernant la CEE

Exposé succinct : Conformément à la décision P (45), des réunions informelles spéciales de la Commission sont convoquées au moins une fois par trimestre par le(la) Président(e) de la Commission, chargées entre autres : a) de tenir des consultations sur les questions de politique générale concernant les activités de la Commission; b) d'aider à préparer les sessions annuelles de la Commission; c) de suivre l'état d'avancement des programmes de travail de la Commission et d) d'offrir tous conseils nécessaires au Secrétaire exécutif au sujet des travaux de la Commission.

Travail fait et à faire : Le(la) Président(e) de la Commission a convoqué et continuera de convoquer des réunions informelles spéciales conformément à la décision P (45). Dans sa décision A (50), la Commission a invité le Secrétaire exécutif à étudier des moyens de rendre les activités de la CEE plus visibles, en les faisant mieux connaître à l'extérieur, et de présenter des informations aux réunions informelles spéciales que doit tenir la Commission.

Durée : Activité permanente.

00.1.6 Fourniture des ressources nécessaires pour assurer le service des secteurs prioritaires et des autres secteurs de la Commission économique pour l'Europe

Exposé succinct : Dans sa décision E (48), la Commission, consciente du fait que la gestion efficace et efficiente de la CEE, tout comme celle des autres organisations du système des Nations Unies, dépend de la fourniture assurée de ressources, financières et humaines, y compris les services d'administrateurs compétents, et sachant que l'augmentation du nombre de ses membres avait entraîné une extension des activités de la CEE et imposé des exigences supplémentaires à ses ressources déjà utilisées au maximum, a pris note avec inquiétude que les postes d'administrateur non repourvus dans les secteurs prioritaires et les autres secteurs freinent sérieusement les travaux techniques et pratiques qui revêtent de l'importance pour les Etats membres, et réduisent la capacité du secrétariat de répondre aux besoins croissants des pays en transition.

Travail fait : Le Secrétaire exécutif a fourni périodiquement aux missions permanentes installées à Genève et aux organes subsidiaires principaux des renseignements sur l'affectation des ressources, tant au titre du budget ordinaire que sous la forme de contributions extrabudgétaires. Il a également coopéré étroitement avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour pourvoir aux postes clés qui étaient vacants au secrétariat et pour répartir les ressources financières entre les programmes inclus dans le mandat de la Commission.

Le Secrétaire exécutif a prié instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'envisager de façon positive, dans ses demandes de crédits pour 1996-1997 la possibilité de renforcer dans l'avenir la Commission en recommandant à l'Assemblée générale d'approuver des ressources humaines et financières suffisantes, compte tenu des domaines de compétence de la CEE et des besoins des nouveaux pays membres.

Dans sa décision A (50), la Commission a :

a) Prié le Secrétaire exécutif d'attirer l'attention du Secrétaire général de l'ONU sur la nécessité de fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission en tenant compte de la forte augmentation du nombre de ses pays membres, qui est passé de 34 à 55, et de la mise en oeuvre du programme d'assistance aux pays en transition entrepris par la CEE, et de prendre d'urgence des dispositions pour pourvoir les postes d'administrateur vacants, et l'a invité à communiquer périodiquement aux missions permanentes installées à Genève et aux organes subsidiaires principaux des renseignements sur l'affectation des ressources, tant au titre du budget ordinaire que sous la forme de contributions extrabudgétaires;

b) Prié instamment le Secrétaire général de l'ONU, compte tenu de la résolution 1 (1992-S) de la Commission, d'envisager, en restructurant le Secrétariat de l'Organisation, la possibilité de renforcer davantage la Commission;

c) Prié ses organes subsidiaires principaux d'envisager des mesures propres à rationaliser leurs délibérations, notamment la procédure d'adoption de leurs rapports, en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

Dans sa décision C (50), la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans une forme appropriée, une demande concernant l'affectation de ressources adéquates, dans les limites du budget ordinaire existant de l'ONU, pour la mise en oeuvre du programme régional de services consultatifs de la CEE.

Durée : Un an (1995/1996).

00.1.7 Conférence régionale sur les transports et l'environnement

Exposé succinct : Suite à une étude de faisabilité préparée par le Secrétaire exécutif, la Commission a décidé, dans ses décisions F (49) et G (49), qu'une Conférence régionale sur les transports et l'environnement devrait se tenir en 1996 sous les auspices de la CEE.

Travail fait : Il a été créé un Comité préparatoire d'experts, notamment d'experts scientifiques et techniques. Un rapport intérimaire a été préparé sur les résultats obtenus, eu égard plus particulièrement aux thèmes de discussion envisagés pour la Conférence et à ses produits éventuels, ainsi qu'à son organisation et à son financement.

Travail à faire : Dans sa décision H (50), la Commission a :

a) Appuyé les conclusions du Comité préparatoire sur le projet de Lignes directrices pour une stratégie commune en matière de transport et d'environnement et demandé au Comité préparatoire de poursuivre ses efforts afin d'élaborer des projets de documents finals de la Conférence, en tenant compte des solutions offertes dans le rapport intérimaire;

b) Autorisé le bureau à convoquer la Commission en session officielle avant la fin de 1995 afin de décider de la date et du lieu de la Conférence qui se tiendra durant le second semestre de 1996.

Durée : Deux ans (1994/1996).

00.1.8 Commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Exposé succinct : Le Comité préparatoire pour la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a invité la Commission économique pour l'Europe, de même que les autres programmes de l'Organisation, à participer aux préparatifs et à la célébration du cinquantième anniversaire en faisant ressortir le rôle qu'elle joue en Europe depuis sa création il y a 48 ans.

Travail fait et à faire : En réponse à la décision E (49), le secrétariat préparera, en concertation étroite avec l'Office des Nations Unies à Genève, une exposition faisant ressortir l'incidence concrète des travaux de la CEE sur la vie quotidienne de la population en Europe. Cette exposition pourrait s'intégrer dans une présentation de plus grande ampleur organisée par l'Office des Nations Unies à Genève. Le secrétariat devra également la préparer en collaboration avec les organes de liaison nationaux des Etats membres de la CEE.

Le secrétariat entreprendra des préparatifs en vue de la célébration du cinquantième anniversaire de la CEE en 1997, notamment une brochure destinée à illustrer ses principales contributions en faveur des peuples et des gouvernements de la région. Cette brochure pourrait être élaborée par une équipe de jeunes stagiaires de la CEE et par des fonctionnaires retraités de la CEE qui représenteraient conjointement deux lectures différentes de l'histoire et de l'avenir de la CEE. De hauts responsables gouvernementaux seront également invités à rédiger des exposés et des articles pour cette brochure. Lors de la session annuelle de la Commission en 1997, la table ronde sera consacrée à un débat sur l'anniversaire de la CEE dans une optique à la fois rétrospective et prospective. Le secrétariat a déjà prié l'Administration postale des Nations Unies de commencer les préparatifs en vue d'émettre en 1997 un timbre des Nations Unies commémorant le cinquantième anniversaire de la Commission.

Dans sa décision A (50), la Commission a décidé de convoquer sa cinquante-deuxième session commémorative de 1997 à un niveau élevé, en vue d'adopter une déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe qui définirait les orientations stratégiques des activités futures de la CEE en fonction des réalités nouvelles dans la région de la CEE et compte tenu des besoins et des priorités du développement économique des pays en transition, ainsi que des capacités budgétaires et des recommandations éventuelles de la réunion spéciale de la CEE sur les économies à réaliser.

Durée : Trois ans (1994-1997).

ACTIVITE 00.2 : RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

00.2.1 Examen et application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la Commission

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission examinera les résolutions et les décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur ses travaux et arrêtera les mesures à prendre compte tenu des dispositions de ces résolutions et décisions.

Travail fait et à faire : La Commission entreprend cet examen en se fondant sur la note du Secrétaire exécutif (voir le document E/ECE/1320) dans laquelle ce dernier porte à son attention les résolutions et les décisions ayant une incidence sur les travaux de la Commission qui ont été adoptées par le

Conseil économique et social et l'Assemblée générale depuis la précédente session de la Commission, ainsi que sur les travaux pertinents en cours, avec une mention particulière aux programmes mondiaux des Nations Unies.

Dans sa décision A (50), la Commission a invité le Secrétaire exécutif à envisager dans le cadre du mandat de la CEE, dans la limite des ressources existantes et sans préjudice des programmes actuels de la CEE, des mesures éventuelles concernant les résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération et l'assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays.

Durée : Activité permanente.

00.2.2 La contribution de la Commission aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995

Exposé succinct : Conformément à la décision J (40), le Secrétaire exécutif est prié d'évaluer l'évolution du rôle économique de la femme dans la région de la CEE, en liaison avec d'autres activités de recherche du secrétariat, en tenant compte du rôle et des responsabilités des commissions régionales dans l'établissement et la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système des Nations Unies sur les femmes et le développement et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Dans sa décision H (44), la Commission a prié le secrétariat de s'attacher à établir un inventaire relatif à la portée et au contenu des questionnaires sur l'emploi du temps et les budgets temps et des études de l'emploi du temps et de communiquer les données correspondantes aux pays membres. Par sa résolution 1990/12, le Conseil économique et social a recommandé de tenir en 1995 une Conférence mondiale sur les femmes. Comme suite aux décisions J (40) et H (44) et à la résolution 1990/12 du Conseil, la Commission a adopté la décision K (48) en vue de fournir une contribution régionale aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale.

Travail fait : La Réunion préparatoire régionale de haut niveau, tenue à Vienne en octobre 1994, en vue de la Conférence mondiale sur les femmes, a adopté un Programme d'action régional. Deux ateliers, l'un sur le renforcement des capacités pour l'avancement des femmes et l'autre sur une étude de l'ONUDI traitant du rôle des femmes dans les industries manufacturières, ont été organisés au cours de la phase préparatoire, ainsi qu'un certain nombre de réunions avec le Groupe de travail CEE/ONG. Une étroite coopération a été maintenue et deux réunions consultatives ont été organisées avec toutes les organisations et institutions internationales exerçant des activités dans la région, y compris le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'Union européenne, etc.

La Conférence des statisticiens européens a organisé des réunions sur l'amélioration des méthodes de mesure de la participation des femmes à la main-d'oeuvre et sur les indicateurs statistiques nécessaires pour donner suite aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi dans les pays de la région de la CEE; la prochaine réunion aura lieu en mars 1995 en collaboration avec l'INSTRAW. Ce travail statistique sur les problèmes des femmes se poursuivra et constituera une contribution d'importance fondamentale à la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes.

Travail à faire : Publication d'une plaquette d'information commandée par le Département de l'information pour être distribuée au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue à Beijing en 1995, et publication des travaux de la Réunion préparatoire régionale. Les résultats de cette dernière réunion seront soumis à la Commission de la condition de la femme, en mars 1995, et à la Conférence de Beijing.

Il y aura une interaction permanente entre les Etats membres de la CEE, les organisations internationales et les ONG pour le suivi de la Réunion préparatoire de haut niveau, y compris une réunion consultative sur le Plan d'action envisagé conformément aux dispositions du Programme d'action régional, réunion à laquelle participeront le Bureau de la Réunion préparatoire, le système des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations et institutions internationales actives dans la région.

Dans sa décision A (50), la Commission a invité le Secrétaire exécutif à envisager dans le cadre du mandat de la CEE, dans la limite des ressources existantes et sans préjudice des programmes actuels de la CEE, des mesures éventuelles concernant le suivi au niveau régional de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Durée : Activité permanente.

00.2.3 Promotion du développement durable au niveau régional

Exposé succinct : La Commission, conformément aux décisions F (48) et F (49), continuera d'accorder une attention particulière à la mise en oeuvre d'un développement durable au niveau régional en application des dispositions pertinentes du Programme d'Action 21 et des résolutions de l'Assemblée générale.

Travail fait : Le Plan d'action de la CEE pour l'application régionale du Programme Action 21 (voir le document E/ECE/1303) a été transmis en mai 1994 à la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies avec l'approbation unanime des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau.

Une conférence régionale sur les transports et l'environnement aura lieu en 1996 (voir 00.1.7).

Travail à faire : Conformément à ce Plan d'action, les organes subsidiaires principaux ont entrepris d'intégrer les considérations environnementales dans leurs activités sectorielles et favorisent ainsi un développement durable dans toute la gamme des activités de la CEE.

Le Secrétaire exécutif continuera de porter à l'attention de ses homologues des autres commissions régionales les activités entreprises par la CEE en vue de contribuer à un développement durable et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine, et en particulier les résultats de la Conférence de Bergen et la suite donnée à cette Conférence.

Dans sa décision E (50), la Commission a :

a) Décidé d'organiser en 1996, au cours de sa cinquante et unième session annuelle, une table ronde sur la coopération et le développement industriel durable;

b) Invité le Secrétaire exécutif à préparer, en coopération avec les autres organes subsidiaires, les organisations internationales et les ONG compétentes, ainsi qu'avec les représentants des milieux d'affaires et en consultation avec les experts de la CEE dans le domaine de la coopération industrielle, une table ronde en vue d'élaborer des propositions concrètes sur le renforcement de la coopération dans le domaine du développement industriel durable, et notamment sur les modalités de l'aide à fournir aux pays en transition dans ce domaine.

Dans sa décision G (50), la Commission a :

a) Souligné qu'il est indispensable que tous les organes subsidiaires principaux concernés, compte tenu de leurs sphères respectives de compétence, intensifient leurs activités dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et pris note du rapport du Comité des politiques de l'environnement relatif aux problèmes et aux obstacles que rencontrent les activités de la CEE dans le domaine de l'environnement et du développement durable et approuvé les recommandations du Comité à cet égard;

b) Invité les Etats membres de la CEE et l'Union européenne à continuer à appuyer la poursuite du processus "Un environnement pour l'Europe" ainsi que les préparatifs de la Conférence ministérielle qui se tiendra à Sofia en octobre 1995, et prié le Secrétaire exécutif de continuer à aider, dans la limite des ressources disponibles, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires gouvernementaux à coordonner cette activité et le Gouvernement bulgare dans ses efforts d'organisation de la Conférence;

c) Invité les Etats membres de la CEE, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les autres donateurs potentiels à examiner les besoins financiers et techniques des pays en transition pour appliquer les dispositions des conventions et protocoles susmentionnés.

Durée : Cinq ans (1988/1995).

00.2.4 Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer

Exposé succinct : Comme suite à la décision C (46), à la résolution 47/165 de l'Assemblée, à la résolution 1992/38 du Conseil et à la décision J (48) de la Commission, au paragraphe 7 de sa décision A (49), la Commission a invité les organes subsidiaires principaux, en coopération avec le Département des affaires humanitaires, l'OMS et l'AIEA, compte tenu de leurs sphères respectives de compétence, à continuer de contribuer aux travaux de la Commission destinés à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

Travail fait : Un certain nombre d'organes subsidiaires de la CEE ont continué d'examiner des propositions d'activités visant à s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et à les atténuer. Le secrétariat a continué à participer aux travaux, en coopération avec le Département des affaires humanitaires, pour coordonner la coopération internationale à cet égard. Le secrétariat a également consulté l'ONUDI sur d'éventuelles formes de coopération dans le domaine de l'eau.

Travail à faire : Le Département des affaires humanitaires, en tant que coordonnateur pour la coopération internationale, a invité la CEE à participer aux préparatifs du dixième anniversaire de l'accident.

Durée : Activité permanente.

ACTIVITE 00.3 : COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

00.3.1 Examen de la coopération de la Commission avec d'autres organismes des Nations Unies

Exposé succinct : A chaque session annuelle, la Commission examinera les activités qu'elle mène pour appuyer les autres programmes de l'ONU et y contribuer, à savoir notamment ceux de

la CNUCED, du PNUD, du PNUE et du FNUAP, ainsi que ceux des autres commissions régionales. Elle étudiera en outre les questions liées à sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment des institutions spécialisées telles que l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'ONUDI, ainsi que l'AIEA. Dans le cadre de sa contribution aux programmes et objectifs mondiaux de l'ONU visant à favoriser le développement économique, elle prêtera une attention particulière aux problèmes des pays membres de la CEE qui sont en développement du point de vue économique.

Travail fait et à faire : La Commission procède à cet examen tous les ans, en se fondant sur le rapport du Secrétaire exécutif concernant la participation des organisations et programmes susmentionnés aux travaux de la Commission, sur la contribution de la Commission aux programmes des organisations en question et sur la coopération du secrétariat avec les secrétariats de ces organisations, notamment ceux des autres commissions régionales.

Durée : Activité permanente.

00.3.2 Examen de la coopération et de la coordination des activités de la Commission avec d'autres organisations et institutions internationales

Exposé succinct : A chaque session annuelle, la Commission examinera celles de ses activités qui intéressent la coopération et la coordination avec d'autres organisations et institutions économiques internationales et avec des organisations non gouvernementales internationales participant aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, en particulier les organisations et institutions mentionnées dans sa décision O (45).

Travail fait et à faire : La Commission procède à cet examen tous les ans en se fondant sur le rapport du Secrétaire exécutif concernant les activités pertinentes découlant de la participation et de la contribution des organisations en question et de leurs secrétariats aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires (voir le document E/ECE/1319). Dans sa décision A (50), la Commission a souligné qu'il importe d'établir une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire et invité le Secrétaire exécutif à entreprendre des démarches à cet effet.

Durée : Activité permanente.

* * *

SOUS-PROGRAMME 01 - ENVIRONNEMENT

Texte de base : Programme de travail du Comité des politiques de l'environnement, approuvé par le Comité à sa première session (ECE/CEP/1, par. 50-52 et annexe I), avec un ordre de priorité fixé conformément à la décision qu'il avait prise à sa session extraordinaire (ECE/CEP/8, par. 15) et accompagné des observations de son Bureau */.

Activité 01.1 : Processus "Un environnement pour l'Europe"

Éléments de programme

- 01.1.1 Préparatifs de la Conférence ministérielle de Sofia (1)
- 01.1.2 Programme écologique pour l'Europe (2)
- 01.1.3 Droits et obligations en matière d'environnement (12)

Activité 01.2 : Renforcement des capacités de gestion de l'environnement

Éléments de programme

- 01.2.1 Etudes par pays de performance environnementale (3)
- 01.2.2 Amélioration de la gestion de l'environnement dans les pays en transition du point de vue économique (10)
- 01.2.3 Gestion des substances chimiques dangereuses (13)

Activité 01.3 : Promotion d'un développement durable

Éléments de programme

- 01.3.1 Environnement et économie : évaluation de la situation dans les économies en transition (17)
- 01.3.2 Utilisation des instruments économiques pour les politiques de l'environnement (3)
- 01.3.3 Détermination du prix des ressources naturelles (23)
- 01.3.4 Interaction des processus de privatisation et de l'environnement (22)

Activité 01.4 : Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Éléments de programme

- 01.4.1 Politiques et stratégies propres à encourager l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) (3)
- 01.4.2 Promotion de la coopération bilatérale et multilatérale (16)
- 01.4.3 Participation du public à l'évaluation de l'impact sur l'environnement (19)
- 01.4.4 Renforcement de la capacité des futures parties de s'acquitter des obligations découlant de la Convention (9)
- 01.4.5 Aspects méthodologiques (27)
- 01.4.6 Elaboration d'un projet de règlement intérieur des Réunions des Parties (29)

*/

- a) Le classement par ordre de priorité proposé ici représente une première tentative pour appliquer la démarche de notation composite;
- b) Le classement représente globalement les vues de 31 pays membres dans lesquelles les variations nationales ou sous-régionales ont été effacées;
- c) Le présent classement ne permet pas de donner un ordre de priorité particulier aux différents éléments du programme. Toutefois, les neuf éléments auxquels sont attribués les scores les plus élevés peuvent généralement être considérés comme occupant le rang de priorité le plus élevé;
- d) Le présent classement est supposé donner matière à réflexion et non servir de point de départ pour des considérations budgétaires.

Activité 01.5 : Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Eléments de programme

- 01.5.1 Politiques et stratégies (10)
- 01.5.2 Prévention, maîtrise et réduction de la pollution provenant de sources ponctuelles (8)
- 01.5.3 Prévention, maîtrise et réduction de la pollution provenant de sources diffuses (6)
- 01.5.4 Surveillance et évaluation de l'état des eaux transfrontières (7)
- 01.5.5 Accords bilatéraux et multilatéraux et autres arrangements concernant la protection et l'utilisation des eaux transfrontières (22)
- 01.5.6 Aspects juridiques et administratifs (25)
- 01.5.7 Principes directeurs pour une gestion durable des ressources en eau (17)

Activité 01.6 : Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

Eléments de programme

- 01.6.1 Informations relatives à l'application de la Convention (21)
- 01.6.2 Points de contact (25)
- 01.6.3 Centre de coordination régional pour la formation et les exercices en matière d'accidents industriels (13)
- 01.6.4 Centre de coordination régional pour la prévention des accidents industriels (15)
- 01.6.5 Accidents industriels antérieurs (28)
- 01.6.6 Classification des substances dangereuses et détermination des activités dangereuses (20)

SOUS-PROGRAMME 02 - TRANSPORTS

Texte de base : Programme de travail du Comité des transports intérieurs, approuvé par le Comité à sa cinquante-septième session (ECE/TRANS/111, par. 139 et Add.1).

Activité 02.1 : Tendances et économie des transports

Eléments de programme

- 02.1.1 Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports (1)
- 02.1.2 Analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports (2)
- 02.1.3 Développement des transports dans la région méditerranéenne (2)

Activité 02.2 : Transport routier

Eléments de programme

- 02.2.1 Infrastructure routière (1)
- 02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations (1)
- 02.2.3 Sécurité du transport routier (1)
- 02.2.4 Construction des véhicules (1)

Activité 02.3 : Transport ferroviaire

Eléments de programme

- 02.3.1 Infrastructure ferroviaire (1)
- 02.3.2 Raccordement du réseau de transport européen à celui d'autres régions (3)
- 02.3.3 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par chemin de fer et facilitation de ces opérations (1)
- 02.3.4 Sécurité du transport ferroviaire (1)

Activité 02.4 : Transport par voie navigable

Eléments de programme

- 02.4.1 Infrastructure des voies navigables intérieures (1)
- 02.4.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable et facilitation de ces opérations, y compris l'étude de régimes juridiques (2)
- 02.4.3 Harmonisation et amélioration des normes relatives aux bateaux de navigation intérieure (3)
- 02.4.4 Sécurité du transport par voie navigable (1)

Activité 02.5 : Transport des marchandises dangereuses

Elément de programme

- 02.5.1 Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie navigable et transport combiné (1)

Activité 02.6 : Protection de l'environnement et économies d'énergie dans les transports

Eléments de programme

- 02.6.1 Incidences de l'infrastructure et des opérations de transport sur l'environnement, notamment la pollution et le bruit (1)
- 02.6.2 Conférence régionale de 1996 sur les transports et l'environnement

Activité 02.7 : Transport combiné

Eléments de programme

- 02.7.1 Promotion du transport combiné et du transport multimodal (1)
- 02.7.2 Prescriptions de sécurité applicables à la construction, à l'entretien et à la manutention du matériel de transport combiné (2)

Activité 02.8 : Problèmes douaniers intéressant les transports

Elément de programme

- 02.8.1 Harmonisation des prescriptions concernant plusieurs modes de transport et facilitation de ces opérations (2)

Activité 02.9 : Transport de denrées périssables

Elément de programme

- 02.9.1 Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement (2)

Activité 02.10 : Statistiques et informations sur les transports

Eléments de programme

- 02.10.1 Méthodes de rassemblement et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation routière (2)
- 02.10.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports (3)

Activité 02.11 : Facilitation des déplacements et du transport des personnes handicapées

Elément de programme

- 02.11.1 Aspects relatifs au transport routier, au transport ferroviaire et au transport par voie navigable (3)

Activité 02.12 : Questions générales

Elément de programme

- 02.12.1 Diffusion périodique de certaines informations sur les transports (3)

SOUS-PROGRAMME 03 - STATISTIQUES

Texte de base : Programme de travail de la Conférence des statisticiens européens, approuvé par la Conférence à sa quarante-deuxième session (ECE/CES/45, par. 20-71 et CES/830 et Add.1 à 6)

Activité 03.1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique

Eléments de programme

- 03.1.1 Questions de politique statistique (A)
- 03.1.2 Pays en transition (A)
- 03.1.3 Promotion de la coordination des travaux statistiques internationaux (A)
- 03.1.4 Assistance technique aux pays en développement (A)

Activité 03.2 : Infrastructure technique et autres questions communes

Eléments de programme

- 03.2.1 Gestion de la technologie de l'information statistique (A)
- 03.2.2 Collecte et traitement des données statistiques (A)
- 03.2.3 Diffusion et échange de l'information statistique (A)
- 03.2.4 Classifications des branches d'activité, des produits et des professions (C)
- 03.2.5 Méthodologie statistique (C)
- 03.2.6 Géographie (A)
- 03.2.7 Statistiques régionales (C)
- 03.2.8 Formation (C)

Activité 03.3 : Statistiques économiques

Eléments de programme

- 03.3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale (A)
- 03.3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements (C)
- 03.3.3 Commerce international des marchandises (C)
- 03.3.4 Transports (A)
- 03.3.5 Commerce (secteur de la distribution) (C)
- 03.3.6 Commerce international de services (C)
- 03.3.7 Tourisme (C)
- 03.3.8 Statistiques des services : services marchands et non marchands (A)
- 03.3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat (A)
- 03.3.10 Statistiques agricoles (A)
- 03.3.11 Statistiques industrielles (C)
- 03.3.12 Statistiques de l'énergie (B)
- 03.3.13 Statistiques de la science et de la technique (C)
- 03.3.14 Registres des activités (A)
- 03.3.XX Travaux réalisés par d'autres organisations dans d'autres domaines des statistiques économiques

Activité 03.4 : Statistiques sociales et démographiques

Eléments de programme

- 03.4.1 Recensements de la population et des habitations (A)
- 03.4.2 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques (A)
- 03.4.3 Indicateurs sociaux (C)
- 03.4.4 Statistiques de la santé (C)
- 03.4.5 Statistiques de la sûreté et de la sécurité publique (C)
- 03.4.6 Statistiques sur l'éducation et la formation (B)
- 03.4.7 Statistiques culturelles (C)

- 03.4.8 Statistiques de la main-d'oeuvre (C)
- 03.4.9 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fertilité) (A)
- 03.4.10 Statistiques des établissements humains et du logement (C)
- 03.4.11 Statistiques sur le revenu des ménages, le bien-être de la population et l'inégalité dans les revenus (B)
- 03.4.12 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier (A)
- 03.4.13 Enquêtes sociales polyvalentes (C)

Activité 03.5 : Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

Eléments de programme

- 03.5.1 Normes et cadres pour les données et indicateurs relatifs à l'environnement (A)
- 03.5.2 Comptabilité des ressources naturelles et de l'environnement (A)
- 03.5.3 Mise en place de bases de données sur l'environnement et diffusion de leur contenu (A)

Activité 03.6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat

Eléments de programmes

- 03.6.1 Diffusion de données statistiques par les secrétariats (A)
- 03.6.2 Appui statistique pour d'autres activités des secrétariats (A)

SOUS-PROGRAMME 04 - FACILITATION DU COMMERCE

Texte de base : Programme de travail du Comité pour le développement du commerce, adopté par le Comité à sa quarante-troisième session (ECE/TRADE/194, par. 35 et annexe).

Activité 04.1 : Eléments de données et échange de données informatisé

Activité 04.2 : Procédures du commerce international et documentation

SOUS-PROGRAMME 05 - ANALYSE ECONOMIQUE

Texte de base : Programme de travail des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE, approuvé par les Conseillers à leur trentième session (ECE/EC.AD/44, par. 32 à 38 et annexe I).

Activité 05.1 : Echange d'informations sur l'évolution économique

Elément de programme

- 05.1.1 Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales et sur les politiques et programmes (1)

Activité 05.2 : Projections et perspectives à long terme

Eléments de programme

- 05.2.1 Conditions de la croissance durant la période 1995-1999 et incidences à long terme (2)
- 05.2.2 Base de données macro-économiques spéciales à long terme et travaux de modélisation connexes (6)

Activité 05.3 : Etude de certains problèmes économiques structurels

Eléments de programme

- 05.3.1 Commerce international et changements structurels - tendances et politiques interrégionales et intrarégionales (4)
- 05.3.2 Etude des changements structurels dans la région de la CEE et de leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail, les modes d'organisation du travail et la répartition des revenus (3)
- 05.3.3 Développement économique durable (5)

Texte de base : Mandat de la Commission; résolutions et autres décisions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission.

Activité 05.4 : Evolution, problèmes et perspectives économiques dans la région de la CEE

Eléments de programme

- 05.4.1 Examen de l'évolution, des problèmes et des perspectives économiques dans la région de la CEE

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission examinera l'évolution, les problèmes et les perspectives économiques dans la région de la CEE.

Travail fait et à faire : Comme suite aux décisions O (45) et B (46) de la Commission, une attention particulière est accordée à l'analyse des économies en transition et des questions de politique générale s'y rapportant, ainsi qu'il ressort de l'Etude sur la situation économique de l'Europe publiée chaque année et du Bulletin économique pour l'Europe, qui font tous deux une plus large place qu'auparavant aux évolutions économique et politique des économies en transition. Tant l'Etude que le Bulletin et d'autres études spéciales et bulletins statistiques établis et publiés par le secrétariat sont mis à la disposition de la Commission pour l'examen annuel en question. Dans sa décision B (46), la Commission a invité les Conseillers économiques et le secrétariat, conformément aux dispositions pertinentes de la décision O (45) et en ayant à l'esprit le droit et la responsabilité qu'a le secrétariat de faire preuve d'indépendance de jugement dans ses analyses, à poursuivre leurs consultations de manière à présenter un travail de très haute qualité dans l'Etude, notamment en envisageant les moyens d'améliorer l'échange de vues informel qui a lieu dans le cadre de l'élaboration des publications; elle a également insisté sur la nécessité d'assurer la publication en temps voulu de l'Etude pour qu'elle puisse être dûment prise en considération lors de la session annuelle de la Commission (par. 8 de la décision B (46)).

Durée : Activité permanente.

05.4.2 Population

Exposé succinct : Le Secrétaire exécutif mène les travaux entrepris dans le domaine de la population, dans la limite des ressources existantes, et continue de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue de mettre en oeuvre les recommandations pertinentes des réunions régionales de démographes convoquées périodiquement, mais tous les deux ans au plus, en coopération avec le FNUAP. Ces réunions ont pour objet de permettre des consultations entre les gouvernements, ainsi que la diffusion et l'échange d'informations sur les problèmes et les politiques démographiques dans la région de la CEE.

Travail fait : Une collaboration est maintenue avec le FNUAP au titre de projets concernant, respectivement, les répercussions économiques et sociales du vieillissement démographique, la population et le développement en Europe méridionale, l'intégration des politiques en matière de population et des politiques socio-économiques, les migrations et la promotion des enquêtes sur la fécondité et la famille dans la région de la CEE. Ces projets sont financés par le FNUAP. La CEE a

participé activement à la Conférence internationale sur la population et le développement qui a eu lieu en 1994, ainsi qu'en avait décidé l'Assemblée générale, après avoir organisé une Conférence européenne sur la population à Genève, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et le FNUAP.

Travail à faire : Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, au niveau régional, en coopération et en collaboration avec les autres organisations intéressées, tout en accordant une attention particulière aux problèmes des pays en transition, et poursuite des activités en cours telles qu'elles ont été décrites.

Durée : Activité permanente.

SOUS-PROGRAMME 06 - ENERGIE

Texte de base : Programme de travail du Comité de l'énergie, approuvé par le Comité à sa quatrième session (ECE/ENERGY/26, par. 82 et 83 et ENERGY/R.104/Rev.1).

Activité 06.1 : Réformes énergétiques en Europe centrale et orientale

Eléments de programme

- 06.1.1 Adaptation au marché des industries à consommation d'énergie en Europe centrale et orientale (1)
- 06.1.2 Transition de l'industrie charbonnière de la planification centralisée à l'économie de marché (2)
- 06.1.3 Incidences des réformes économiques en Europe centrale et orientale sur la demande et l'offre d'énergie électrique et la coopération dans ce domaine (3)
- 06.1.4 Réformes économiques et restructuration en Europe centrale et orientale - leurs incidences et leur importance pour le marché et l'industrie du gaz dans la région de la CEE (4)

Activité 06.2 : Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie

Eléments de programme

- 06.2.1 "Efficacité énergétique 2000" (5)
- 06.2.2 Normes d'efficacité énergétique (6)
- 06.2.3 Economies d'énergie : évolution, politiques et perspectives dans la région (7)
- 06.2.4 Utilisation rationnelle du charbon, efficacité et économies (8)
- 06.2.5 Efficacité énergétique de l'énergie électrique (9)
- 06.2.6 Utilisation rationnelle du gaz, y compris les mesures d'économie et d'efficacité (10)

Activité 06.3 : Interface entre énergie et environnement

Eléments de programme

- 06.3.1 Interface entre énergie et environnement : développement durable (15)
- 06.3.2 Instruments économiques pour un développement énergétique viable (16)
- 06.3.3 Exploitation viable du charbon (17)
- 06.3.4 Protection de l'environnement dans l'extraction et l'utilisation du charbon (18)
- 06.3.5 Energie électrique et environnement (19)
- 06.3.6 Energie électrique et développement durable (20)
- 06.3.7 Industrie du gaz et environnement, y compris le changement climatique et le développement durable (21)

Activité 06.4 : Politiques et perspectives énergétiques et statistiques et projections s'y rapportant

Eléments de programme

- 06.4.1 Programmes, politiques et perspectives énergétiques des pays, et bilans, projections et banques de données s'y rapportant (22)
- 06.4.2 Bulletin annuel de statistiques de l'énergie pour l'Europe (23)
- 06.4.3 Aperçu des activités de la CEE concernant l'énergie (24)

Activité 06.5 : Questions relatives à l'offre et à la demande d'énergie pour un développement durable

Eléments de programme

- 06.5.1 Faits nouveaux significatifs affectant l'offre et la demande d'énergie à court et à moyen terme (25)
- 06.5.2 Promotion de la coopération internationale en faveur des énergies renouvelables (ER) (26)
- 06.5.3 Evolution de l'industrie charbonnière (27)
- 06.5.4 Evolution, politiques et statistiques dans le domaine de l'énergie électrique (28)
- 06.5.5 Evolution de l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et les interconnexions/extensions des réseaux (29)

Activité 06.6 : Commerce de l'énergie, facilitation des échanges et infrastructure

Eléments de programme

- 06.6.1 Le commerce de l'énergie dans la région de la CEE dans le contexte mondial (11)
- 06.6.2 Evolution du marché et facilitation du commerce dans l'industrie charbonnière (12)
- 06.6.3 Le commerce du gaz et les interconnexions/extensions des réseaux de gaz en Europe (13)
- 06.6.4 Interconnexion des réseaux électriques en Europe (14)

SOUS-PROGRAMME 07 - DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Texte de base : Programme de travail du Comité pour le développement du commerce, adopté par le Comité à sa quarante-troisième session (ECE/TRADE/194, par. 35 et annexe).

Activité 07.1 : Promotion commerciale

Eléments de programme

- 07.1.1 Elaboration et révision de Guides relatifs à des transactions commerciales internationales (2)
- 07.1.2 Organisation de séminaires et d'ateliers (3)
- 07.1.3 Informations intéressant les hommes d'affaires (6)

Activité 07.2 : Analyses commerciales

Eléments de programme

- 07.2.1 Thèmes de discussion des sessions annuelles du Comité (4)
- 07.2.2 Analyse des tendances, des politiques et des problèmes récents, ainsi que des perspectives du commerce (5)

SOUS-PROGRAMME 08 - INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE

08(A) - SCIENCE ET TECHNIQUE

Texte de base : Programme de travail des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, approuvé par les Conseillers à leur vingt-et-unième session (ECE/SC.TECH/46, par. 26 et 27 et annexe).

Activité 08(A).1 : Evolution actuelle des politiques scientifiques et technologiques

Elément de programme

08(A).1.1 Examen des changements intervenus dans les politiques, priorités et institutions nationales, et coopération internationale (1)

Activité 08(A).2 : Contribution de la science et de la technique à un développement durable des économies en transition

Elément de programme

08(A).2.1 Politique publique visant à promouvoir l'innovation dans les économies en transition (3)

08(A).2.2 Réorganisation du système de gestion de la science et de la technique dans le nouveau contexte économique et politique (4)

Activité 08(A).3 : Questions particulières dans le domaine de la science et de la technique

Elément de programme

08(A).3.1 Inventaire des directives de sécurité en vigueur en biotechnologie (2)

08(B) - INDUSTRIE CHIMIQUE

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail de l'industrie chimique, approuvé par le Groupe de travail à sa quatrième session (ECE/CHEM/98, par. 60 à 62 et annexe I).

Activité 08(B).1 : Tendances à long et à moyen terme et perspectives de l'industrie chimique, y compris évolution actuelle et statistiques

Eléments de programme

08(B).1.1 Revue annuelle de l'industrie chimique (1)

08(B).1.2 Tendances et perspectives du marché de certains produits chimiques (13)

08(B).1.3 Mise au point de statistiques comparables sur le plan international, y compris de données sur les produits spécialisés (9)

08(B).1.4 Publication du Bulletin du commerce des produits chimiques (14)

Activité 08(B).2 : Industrie chimique - développement économique et écologique durable (CHEMISEED) et autres questions touchant à l'environnement et aux ressources dans l'industrie chimique

Eléments de programme

08(B).2.1 Nettoyage environnemental de certains sites pollués par les produits chimiques en Europe centrale et orientale (4)

08(B).2.2 Législation applicable à l'industrie chimique dans les pays de la région de la CEE (3)

08(B).2.3 Utilisation complexe de matières premières à l'aide de techniques perfectionnées non polluantes ou produisant peu de déchets (5)

08(B).2.4 Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique (7)

08(B).2.5 Techniques de décontamination et de remise en état du sol (6)

Activité 08(B).3 : Problèmes économiques et informations concernant l'industrie chimique, y compris l'aide aux pays en transition

Eléments de programme

- 08(B).3.1 Répertoire de l'industrie chimique (2)
- 08(B).3.2 Tendances de l'évolution des structures et de la propriété dans les industries chimiques des pays en transition (8)
- 08(B).3.3 Etudes de l'évolution dans l'industrie chimique dans certains pays (10)
- 08(B).3.4 Zones industrielles dans la région de la CEE (12)

Activité 08(B).4 : Procédés de produits chimiques évolués

Elément de programme

- 08(B).4.1 Techniques innovatrices (11)

08(C) - INDUSTRIES MECANQUES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, approuvé par le Groupe de travail à sa treizième session (ECE/ENG.AUT/54, par. 42 et annexe I).

Activité 08(C).1 : Tendances et perspectives actuelles à moyen et à long terme dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation

Eléments de programme

- 08(C).1.1 Evaluation à moyen et à long terme des industries mécaniques dans les économies nationales, régionales et mondiales (3)
- 08(C).1.2 Situation actuelle et perspectives dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation, y compris certains aspects pertinents de la coopération internationale dans ce secteur (2)

Activité 08(C).2 : Le rôle des industries mécaniques et électriques dans la protection de l'environnement et les économies de ressources

Eléments de programme

- 08(C).2.1 Techniques peu polluantes dans les industries mécaniques et électriques (7)
- 08(C).2.2 Rallyes de véhicules électriques et activités connexes (8)

Activité 08(C).3 : Assistance aux industries mécaniques et électriques dans les pays en transition

Eléments de programme

- 08(C).3.1 Atelier sur les aspects économiques de la mise en oeuvre de techniques nouvelles dans les petites et moyennes entreprises PME (4)
- 08(C).3.2 Matériaux et techniques intéressant les industries mécaniques et électriques (9)

Activité 08(C).4 : Quelques problèmes des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments de programme

- 08(C).4.1 Techniques de réadaptation (6)
- 08(C).4.2 Robots industriels (5)

Activité 08(C).5 : Statistiques des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Elément de programme

- 08(C).5.1 Etablissement de statistiques internationalement comparables (1)

08(D) - NORMALISATION

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail des politiques de normalisation, approuvé par le Groupe de travail à sa quatrième session (ECE/STAND/40, par. 18 et annexe I).

Activité 08(D).1 : Coordination

Éléments de programme

- 08(D).1.1 Identification des problèmes (6)
- 08(D).1.2 Définition régulière des orientations pour la mise au point du programme de travail en matière de normalisation internationale par l'identification des secteurs présentant de l'intérêt pour les gouvernements des pays membres (7)
- 08(D).1.3 Elaboration et mise en oeuvre de recommandations (8)

Activité 08(D).2 : Harmonisation

Éléments de programme

- 08(D).2.1 Examen des faits nouveaux, des perspectives et des problèmes aux niveaux international, régional et national (9)
- 08(D).2.2 Mesures propres à faciliter l'harmonisation des principes et des pratiques dans le domaine de la normalisation et des activités connexes (10)
- 08(D).2.3 Formation (4)
- 08(D).2.4 Mesures propres à faciliter l'application des normes et règlements techniques (11)
- 08(D).2.5 Approbation des définitions de termes utilisés sur le plan international dans les domaines de la normalisation et des activités connexes (12)
- 08(D).2.6 Elaboration et mise en oeuvre de recommandations (14)

Activité 08(D).3 : Evaluation de la conformité

Éléments de programme

- 08(D).3.1 Identification des problèmes (1)
- 08(D).3.2 Promotion de systèmes et d'arrangements internationaux d'homologation (2)
- 08(D).3.3 Mesures visant à instaurer une confiance mutuelle dans la compétence technique et la fiabilité des systèmes nationaux d'évaluation de la conformité (3)
- 08(D).3.4 Aspects de la métrologie intéressant les essais (5)

08(E) - ACIER

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail de l'acier, approuvé par le Groupe de travail à sa quatrième session (ECE/STEEL/87, par. 61 et 62 et annexe I).

Activité 08(E).1 : Tendances et perspectives à long terme de l'industrie sidérurgique (5)

Élément de programme

- 08(E).1.1 Perspectives à long terme de l'industrie sidérurgique

Activité 08(E).2 : Situation actuelle et perspectives à moyen terme de l'industrie sidérurgique, y compris celles du commerce international (1)

Élément de programme

- 08(E).2.1 Tendances et perspectives à court terme de l'industrie sidérurgique et du marché de l'acier

Activité 08(E).3 : Problèmes économiques et technologiques de la sidérurgie, y compris l'assistance aux pays en transition (3)

Eléments de programme

- 08(E).3.1 Etudes de l'évolution de l'industrie sidérurgique dans les pays
- 08(E).3.2 Restructuration et évolution de la propriété dans l'industrie sidérurgique
- 08(E).3.3 Privatisation et changements structurels dans l'industrie sidérurgique des pays en transition

Activité 08(E).4 : Métallurgie et écologie - problèmes d'environnement dans l'industrie de la sidérurgie (4)

Eléments de programme

- 08(E).4.1 Importance et influence de la ferraille sur l'avenir des industries sidérurgiques
- 08(E).4.2 Industrie sidérurgique et recyclage
- 08(E).4.3 Traitement, utilisation et évacuation des matériaux résiduels de l'industrie sidérurgique
- 08(E).4.4 Bibliographie des publications sur les activités environnementales dans le secteur de l'acier
- 08(E).4.5 Harmonisation des réglementations

Activité 08(E).5 : Statistiques de la métallurgie et de la sidérurgie (2)

Eléments de programme

- 08(E).5.1 Elaboration des statistiques de l'acier
- 08(E).5.2 Publication des statistiques de l'acier

SOUS-PROGRAMME 09 - AGRICULTURE ET BOIS

09(A) - AGRICULTURE

Texte de base : Programme de travail du Comité de l'agriculture, approuvé par le Comité à sa quarante-cinquième session (ECE/AGRI/128, par. 31 et 32 et annexe I).

Activité 09(A).1 : Analyse économique du secteur agro-alimentaire

Eléments de programme

- 09(A).1.1 Examen de l'évolution récente et des perspectives de l'agriculture et des politiques agricoles européennes (5)
- 09(A).1.2 Examen des marchés et du commerce des produits agricoles (6)
- 09(A).1.3 Activités du Groupe de travail FAO/CEE de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations (1)
- 09(A).1.4 Prix des produits agricoles et des moyens de production (10)
- 09(A).1.5 Comptes agricoles nationaux (14)

Activité 09(A).2 : Agriculture et environnement

Eléments de programme

- 09(A).2.1 Mesures économiques, juridiques, technologiques et réglementaires pour la promotion d'une agriculture durable du point de vue de l'environnement et d'une production alimentaire saine (2)
- 09(A).2.2 Pratiques agricoles intégrées favorables à l'environnement (4)
- 09(A).2.3 Effets des contaminations radionucléaires et mesures à prendre pour éliminer leurs conséquences sur l'agriculture et les régions rurales (13)
- 09(A).2.4 Les facteurs environnementaux extérieurs (notamment la pollution par les industries et par les autres activités humaines) et leur impact sur le volume et la qualité de la production agricole : aspects économiques, réglementaires et institutionnels (9)

Activité 09(A).3 : Normalisation des produits périssables et amélioration de la qualité

Elément de programme

- 09(A).3.1 Activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (3)

Activité 09(A).4 : Statistiques de l'alimentation et de l'agriculture

Eléments de programme

- 09(A).4.1 Amélioration, développement et harmonisation des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture (7)
09(A).4.2 Nouvelles statistiques agricoles dans les pays en transition (11)
09(A).4.3 Statistiques agricoles liées à l'environnement (8)
09(A).4.4 Manuel pour la collecte internationale de statistiques (12)

09(B) - BOIS

Texte de base : Le programme de travail approuvé par le Comité du bois à sa cinquante-deuxième session (ECE/TIM/83, par. 51 à 58 et annexes I et II) (programme intégré pour le Comité du bois et la Commission européenne des forêts de la FAO); certaines rubriques qui relèvent de la compétence de la Commission européenne des forêts sont également indiquées pour information et afin de conserver un système de numérotation commun.

Activité 09(B).1 : Politiques visant à assurer un développement durable du secteur des forêts et des industries forestières (y compris l'analyse pour la formulation des politiques)

Eléments de programme

- 09(B).1.1 Contribution au suivi de la CNUED et de la Conférence ministérielle d'Helsinki sur la protection des forêts en Europe (1)
09(B).1.2 Perspectives de l'offre et de la demande de bois (3)
09(B).1.3 Perspectives de l'offre et de la demande de produits non ligneux et de services (8)
09(B).1.4 Examen des politiques forestières rationnelles et des questions de politique générale concernant les bois tropicaux (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts)
09(B).1.5 La productivité dans le secteur forestier (19)
09(B).1.6 Utilisation du bois pour l'énergie (12)
09(B).1.7 Recyclage du papier : conséquences pour le secteur forestier (15)
09(B).1.8 Politiques du secteur forestier dans la région méditerranéenne (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts)
09(B).1.9 Sensibilisation accrue du public, notamment en matière de relations publiques (10)
09(B).1.10 Certification des produits forestiers (11)

Activité 09(B).2 : Données et informations en vue d'un développement durable

Eléments de programme

- 09(B).2.1 Surveillance des ressources forestières des zones tempérée et boréale (analyse des ressources forestières 2000) (5)
09(B).2.2 Rassemblement et diffusion des statistiques sur les produits forestiers (4)
09(B).2.3 Réseaux de recherche sur les questions concernant la forêt méditerranéenne (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts)
09(B).2.4 Statistiques sur les incendies de forêts (20)

Activité 09(B).3 : Promotion d'une foresterie durable

Éléments de programme

- 09(B).3.1 Foresterie à usages multiples (13)
- 09(B).3.2 Aménagement des bassins versants montagneux (relève de la compétence de la Commission européenne des forêts)
- 09(B).3.3 Développement des ressources humaines (14)

Activité 09(B).4 : Protection des forêts, prévention et maîtrise des dégâts causés aux forêts

Éléments de programme

- 09(B).4.1 Prévention des incendies de forêts et lutte contre ceux-ci (18)
- 09(B).4.2 Effets de la pollution et du changement climatique sur les forêts et le secteur dans son ensemble (17)
- 09(B).4.3 Aménagement des forêts dans les régions contaminées par les rayonnements (16)

Activité 09(B).5 : Aide aux pays en transition

Éléments de programme

- 09(B).5.1 Mise en oeuvre de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (6)
- 09(B).5.2 Programme d'activités pour les pays en transition, notamment des ateliers (7)

Activité 09(B).6 : Industries forestières et marchés pour les produits forestiers

Éléments de programme

- 09(B).6.1 Analyse des marchés pour les produits forestiers et prévisions à court terme (2)
- 09(B).6.2 Tendances structurelles des marchés des produits forestiers et de la structure et de la capacité des industries forestières (9)

SOUS-PROGRAMME 10 - ETABLISSEMENTS HUMAINS

Texte de base : Programme de travail du Comité des établissements humains, approuvé par le Comité à cinquante-cinquième session (ECE/HBP/91, par. 42 à 44 et annexe I)

Activité 10.1 : Questions fondamentales

Éléments de programme

- 10.1.1 Situation, tendances et politiques actuelles de l'habitat (1)
- 10.1.2 Développement des statistiques des établissements humains (2)
- 10.1.3 Contribution de la CEE à la Conférence Habitat II (1)

Activité 10.2 : Développement durable des établissements humains

Éléments de programme

- 10.2.1 Promotion de politiques axées sur la création d'un habitat compatible avec un développement durable (1)
- 10.2.2 Principales tendances influençant l'évolution de l'habitat (2)
- 10.2.3 Problèmes de l'habitat en Europe méridionale (2)

Activité 10.3 : Processus de transition socio-économique

Éléments de programme

- 10.3.1 Politiques de modernisation des agglomérations (1)
- 10.3.2 Gestion des terrains, des logements et de la construction (1)
- 10.3.3 Profils de pays sur le secteur du logement (1)
- 10.3.4 Problèmes pratiques de la transition (1)